

**2005**

Rapport semestriel

## **Sommaire**

<b>1. Faits marquants de la période</b>	<b>2</b>
<b>2. Passage au référentiel IFRS</b>	<b>3</b>
2.1. Application des normes IFRS par le Groupe	3
2.2. Impacts de l'adoption des normes IAS 32 et 39 sur les comptes du Groupe	3
<b>3. Chiffres clés</b>	<b>4</b>
3.1. Tableaux de synthèse des chiffres clés	4
3.2. Tableaux de synthèse de l'information sectorielle	5
3.3. Carnet de commandes	6
3.4. Compte de résultat	6
3.5. Revue des pôles d'activité	10
3.6. Flux de trésorerie	19
3.7. Eléments bilanciaux	21
<b>4. Evénements postérieurs à la clôture</b>	<b>25</b>
<b>5. Comptes consolidés</b>	<b>26</b>
5.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information semestrielle 2005 Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005	26
5.2. Compte de résultat consolidé	29
5.3. Bilan consolidé	30
5.4. Tableau des flux de trésorerie consolidé	32
5.5. Variation des capitaux propres consolidés	33
5.6. Information sectorielle	34
5.7. Annexe aux comptes consolidés	37
<b>6. Perspectives</b>	<b>75</b>

## 1. Faits marquants de la période

Les informations reportées dans ce chapitre concernent l'ensemble du groupe AREVA. Les faits marquants relatifs aux activités sont décrits dans la revue des pôles d'activité.

- Le prix définitif pour l'acquisition des activités de Transmission et de Distribution (T&D) au groupe ALSTOM a été déterminé suite à une expertise menée par KPMG, comme le prévoyait le contrat d'acquisition. La valeur d'entreprise après ajustements a été ramenée de 950 millions d'euros à 913 millions d'euros, soit une diminution du prix de vente de 37 millions d'euros. La trésorerie nette de la division à fin 2003 a été évaluée à 140 millions d'euros, portant le prix définitif des activités T&D à 1 053 millions d'euros. AREVA, qui avait réglé la somme de 950 millions d'euros, a donc effectué le 29 décembre 2004 un versement complémentaire à ALSTOM de 103 millions d'euros. Ces informations ont été annoncées par le Groupe le 13 janvier 2005.
- Le 8 mars 2005, Frédéric Lemoine a été élu Président du Conseil de Surveillance d'AREVA, en remplacement de Philippe Pontet, démissionnaire à la suite de sa nomination chez HSBC CCF comme Vice Chairman Corporate Finance Europe.
- Le 21 mars 2005, Gérald Arbola, membre du Directoire et Directeur Financier d'AREVA, a été nommé Président du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics. AREVA détient indirectement 11 % de STMicroelectronics au 30 juin 2005, comme au 31 décembre 2004.
- James Tulenko, Président de l'American Nuclear Society (ANS), association scientifique américaine pour le développement de l'énergie nucléaire, a remis à AREVA, le 25 avril 2005, le "Nuclear Historic Landmark Award" décerné à l'usine de La Hague. Cette distinction récompense les sites qui se sont illustrés par leur contribution au développement de l'énergie nucléaire et par leurs avancées technologiques. Ce prix est important pour l'image et le développement des activités d'AREVA aux Etats-Unis, où le Groupe dispose d'une forte implantation.
- Dans un courrier en date du 4 mai 2005, l'électricien américain Constellation Energy a formellement exprimé son intérêt pour l'EPR auprès de l'autorité de sûreté américaine, la Nuclear Regulatory Commission (NRC), lui demandant d'inclure le réacteur d'AREVA dans son programme de certification. Par ailleurs, AREVA avait formellement déposé auprès de la NRC, le 24 mars 2005, une demande préliminaire d'évaluation de la conception de l'EPR et espère déposer la demande de certification complète en 2007. Pour faire suite à cette volonté de développement de l'EPR aux Etats-Unis, AREVA et Constellation Energy ont annoncé la création, le 15 septembre 2005, d'une société commune pour le lancement de la commercialisation du réacteur de nouvelle génération. Cette annonce est détaillée dans le chapitre 4 "Evénements postérieurs à la clôture".
- Le 13 mai 2005, AREVA a cédé la totalité de sa participation de 28,4 % dans le capital d'AssystemBrime (soit 5 672 620 titres). Les 1 020 000 bons de souscription d'actions remboursables "BSAR" 2012 AssystemBrime ont été cédés le 26 mai 2005. Compte tenu de la plus-value de 47 millions d'euros comptabilisée en 2003 lors de l'OPE de Brime sur Assystem, la plus-value globale réalisée par le Groupe dans le cadre de cette opération s'élève à 72 millions d'euros.
- L'agence de notation extra-financière Innovest a réalisé une évaluation sociale et environnementale sollicitée par AREVA. La note attribuée est A, les ratings s'échelonnant de AAA à CCC.

## 2. Passage au référentiel IFRS

### » 2.1. Application des normes IFRS par le Groupe

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'AREVA au titre de l'exercice 2005 et des exercices suivants seront établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Conformément à la recommandation émise par le CESR (Committee of European Securities Regulators) en décembre 2003, les comptes consolidés au 30 juin 2005 sont établis selon les méthodes d'évaluation et de comptabilisation prescrites par le référentiel IAS/IFRS, et présentés sous la forme de comptes intermédiaires tels que définis par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les comptes au 30 juin 2005 sont présentés avec des données comparatives au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004 retraitées selon le même référentiel. Le détail des retraitements IFRS sur le compte de résultat du premier semestre 2004 est présenté dans la Note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les principes comptables adoptés par le Groupe en conformité avec le référentiel IAS/IFRS sont présentés dans la Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés. De plus, les impacts de la transition aux normes IFRS sont détaillés dans le chapitre 5.1.9 du rapport annuel 2004 du Groupe.

### » 2.2. Impacts de l'adoption des normes IAS 32 et 39 sur les comptes du Groupe

AREVA applique les normes IAS 32 et 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le détail des retraitements IAS 32 et 39 sur le bilan du Groupe au 31 décembre 2004 est fourni dans la Note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'application de ces nouvelles normes a trois impacts majeurs, présentés ci-après :

- les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur (réévaluation d'environ 443 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005). La contrepartie de cette réévaluation est portée en capitaux propres pour son montant net d'impôt ;
- les actions qui étaient comptabilisées en valeurs mobilières de placement sont désormais classées en actifs financiers non courants, dans la catégorie "Titres disponibles à la vente" et ne sont plus intégrées dans le calcul de la trésorerie nette ;
- la juste valeur des options de vente ("put") exerçables par les minoritaires des sociétés consolidées par le Groupe (Siemens, minoritaire dans Framatome ANP et, dans une bien moindre mesure, Synatom, minoritaire dans Eurodif) est reconnue en dettes financières (931 millions d'euros). En contrepartie, les intérêts minoritaires Siemens et Synatom (375 millions d'euros) sont annulés. La différence entre la juste valeur des options de vente et la valeur des intérêts minoritaires annulés (556 millions d'euros) est ajoutée aux écarts d'acquisition.

### 3. Chiffres clés

Nota bene 1 : toutes les données financières sont exprimées en normes IFRS, excluant les normes IAS 32 et 39 en 2004 et les incluant en 2005. Les données financières publiées au premier semestre 2004 sont rappelées à titre indicatif.

#### » 3.1. Tableaux de synthèse des chiffres clés

##### 3.1.1. Indicateurs financiers

(en millions d'euros)	S1 2005 IFRS	S1 2004 IFRS(*)	S1 2004	Variation 05/04 IFRS
Chiffre d'affaires	5 396	5 339	5 339	+ 1,1 %
Marge brute	1 327	1 318	1 351	+ 0,7 %
% du CA	24,6 %	24,7 %	25,3 %	- 0,1 point
Résultat opérationnel courant	431	429	-	+ 0,4 %
% du CA	8,0 %	8,0 %	-	-
Résultat opérationnel	368	386	327	- 4,7 %
% du CA	6,8 %	7,2 %	6,1 %	- 0,4 point
Résultat financier	15	32	104	- 53,1 %
Résultat net, part du Groupe	301	293	243	+ 2,7 %
% du CA	5,6 %	5,5 %	4,6 %	+ 0,1 point
Cash-flow opérationnel libre avant IS	535	738	727(**)	- 27,5 %
Investissements financiers	(202)	(204)	(204)	- 1,0 %
Dividendes versés	(419)	(278)	(278)	+ 50,7 %
	30/06/2005	01/01/2005	31/12/2004	
Trésorerie / (dette) nette	(416)	(566)	689	-
Carnet de commandes	21 154	19 820	19 820	+ 6,7 %

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39.

(\*\*) 706 M€ publié. Conformément au reporting mis en place pour les résultats 2004, les flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle sont présentés séparément.

##### 3.1.2. Indicateurs AREVA Way extra financiers

(en millions d'euros)	S1 2005	Année 2004
<b>Sécurité</b>		
Taux de fréquence <sup>(1)</sup>	6,37	7,64
Taux de gravité <sup>(2)</sup>	0,19	0,23
<b>Dosimétrie</b>		
Exposition moyenne aux rayonnements ionisants <sup>(3)</sup>	1,30	1,37
<b>Environnement</b>		
Energie électrique consommée (GWh) <sup>(*)</sup>	816,8	1 639,0
Energie fossile consommée (GWh) <sup>(*)</sup>	785,7	1 429,0
Emissions directes de gaz à effet de serre <sup>(4)</sup>	519,3	994,7

(\*) La valeur au 30 juin 2005 ne représente que 6 mois, contre 12 mois au 31 décembre 2004.

La sécurité au travail est l'un des objectifs prioritaires du Groupe. La mobilisation autour de cet enjeu produit les améliorations attendues. Le Pôle **Transmission & Distribution**, intégré en 2004, doit poursuivre ses efforts dans ce domaine.

La dosimétrie des salariés reste maîtrisée sur la période.

L'évolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre reflète à la fois une amélioration de la qualité du suivi et les variations du volume d'activité. Les progrès résultant des actions significatives en cours seront observables à moyen terme.

(1) En nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées. Taux de fréquence moyen de l'industrie française à 25,4.

(2) En nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées.

(3) En mSv par an par salarié. Dose maximale autorisée par la réglementation française à 20 mSv/an (50 mSv/an aux Etats-Unis et au Niger).

(4) En milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

## » 3.2. Tableaux de synthèse de l'information sectorielle

### Premier semestre 2005 IFRS

(en millions d'euros)	Amont	Réacteurs et Services	Aval	Transmission & Distribution	Connectique	Corporate et Autres et éliminations	Total
Chiffre d'affaires	1 250	1 039	991	1 473	638	5	5 396
Résultat opérationnel	207	32	134	(19)	42	(29)	368
% du CA	16,6 %	3,1 %	13,5 %	- 1,3 %	6,6 %	n.a.	6,8 %
EBE(*)	244	32	259	24	51	(22)	587
% du CA	19,5 %	3,1 %	26,1 %	1,6 %	8,0 %	n.a.	10,9 %
Variation de BFR opérationnel	(10)	207	115	(98)	(19)	(48)	147
Capex opérationnels nets	(94)	(56)	(24)	1	(27)	(2)	(202)
Cash-flow opérationnel libre avant IS	140	181	350	(73)	7	(71)	535
Capitaux employés(**)	1 640	147	(899)	699	668	190	2 444

### Premier semestre 2004 IFRS hors IAS 32-39

(en millions d'euros)	Amont	Réacteurs et Services	Aval	Transmission & Distribution	Connectique	Corporate et Autres et éliminations	Total
Chiffre d'affaires	1 180	961	1 004	1 533	653	7	5 339
Résultat opérationnel	183	25	144	11	46	(24)	386
% du CA	15,5 %	2,6 %	14,3 %	0,7 %	7,0 %	n.a.	7,2 %
EBE(*)	241	58	251	0	59	(20)	588
% du CA	20,4 %	6,0 %	25,0 %	0,0 %	9,0 %	n.a.	11,0 %
Variation de BFR opérationnel	(53)	85	396	(24)	(6)	(48)	350
Capex opérationnels nets	(79)	(27)	(37)	(22)	(33)	(6)	(204)
Cash-flow opérationnel libre avant IS	109	115	614	(45)	21	(75)	738
Capitaux employés(**)	1 382	180	(687)	864	631	386	2 756

### Premier semestre 2004 publié

(en millions d'euros)	Amont	Réacteurs et Services	Aval	Transmission & Distribution	Connectique	Corporate et Autres et éliminations	Total
Chiffre d'affaires	1 179	960	1 004	1 533	653	10	5 339
Résultat opérationnel	157	16	108	30	45	(29)	327
% du CA	13,3 %	1,7 %	10,8 %	2,0 %	6,9 %	n.a.	6,1 %
EBE(*)	241	56	244	0	60	(26)	575
% du CA	20,4 %	5,8 %	24,3 %	0,0 %	9,2 %	n.a.	10,8 %
Variation de BFR opérationnel	(53)	87	396	(24)	(6)	(48)	352
Capex opérationnels nets	(79)	(27)	(37)	(22)	(33)	(6)	(204)
Cash-flow opérationnel libre avant IS	109	116	606	(45)	22	(80)	728
Capitaux employés(**)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

(\*) Hors démantèlement. Les données publiées en 2004 correspondaient à un EBE et un cash-flow opérationnel y compris flux relatifs aux obligations de fin de cycle.

(\*\*) Capitaux employés = écarts d'acquisition des sociétés intégrées (hors écart d'acquisition résultant de la comptabilisation des options de vente des minoritaires) + immobilisations corporelles et incorporelles nettes + besoin en fonds de roulement opérationnel – avances clients sur investissements – provisions pour avantages du personnel – provisions pour risques et charges, à l'exception des provisions pour obligations de fin de cycle et des provisions pour risques fiscaux.

### » 3.3. Carnet de commandes

Au 30 juin 2005, le carnet de commandes<sup>(5)</sup> du Groupe s'établit à 21 154 millions d'euros, soit près de deux années de chiffre d'affaires 2004 et une progression de 6,7 % par rapport aux 19 820 millions d'euros du 31 décembre 2004.

Le carnet de commandes des activités nucléaires s'établit à 18 403 millions d'euros au 30 juin 2005, contre 17 325 millions d'euros au 31 décembre 2004, soit une progression de 6,2 %. Le premier semestre a notamment été marqué par la signature de près de 400 millions d'euros de contrats en Chine pour l'extension de la centrale nucléaire de Ling Ao (Province de Guangdong) ainsi que par le contrat de plus de 300 millions d'euros attribué par EDF à un consortium dirigé par AREVA et portant sur le remplacement de 18 générateurs de vapeur sur 6 réacteurs de 900 MW.

Le carnet de commandes du Pôle **Transmission & Distribution** s'élève à 2 582 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 2 322 millions d'euros au 31 décembre 2004, soit une progression de 11,2 %. Les prises de commandes du premier semestre 2005 augmentent de 0,5 % par rapport au premier semestre 2004 en données comparables, après un niveau élevé de commandes sur le premier semestre 2004 (effet de rattrapage évoqué plus bas). Le premier semestre 2005 a été notamment marqué par des contrats en Tunisie d'une valeur totale de 62 millions d'euros pour la construction de cinq sous-stations haute tension et de systèmes de gestion du réseau électrique, par un contrat de 25 millions d'euros au Canada pour la construction du premier déglaceur de lignes électriques au monde basé sur la technologie HVDC, et par un contrat clés en main d'une valeur de 16,6 millions d'euros pour la construction de deux centrales électriques biomasse au sud du Brésil.

Enfin, le Pôle **Connectique** affiche un carnet de commandes de 173 millions d'euros au 30 juin 2005, identique à celui du 31 décembre 2004, soit un peu plus d'un mois et demi de chiffre d'affaires, en ligne avec le modèle économique du secteur.

### » 3.4. Compte de résultat

#### 3.4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 5 396 millions d'euros sur le premier semestre 2005, en croissance de 1,1 % par rapport à la même période de 2004. A p.c.c.<sup>(6)</sup>, le chiffre d'affaires du Groupe croît de 2,4 %. A l'échelle du Groupe, l'impact des variations de taux de change s'élève à près de - 34 millions d'euros.

(en millions d'euros)	S1 2005 IFRS	S1 2004 IFRS	Variation 05/04 en %	Variation 05/04 en % à p.c.c. <sup>(*)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 396</b>	<b>5 339</b>	<b>+ 1,1 %</b>	<b>+ 2,4 %</b>
• dont Nucléaire	3 281	3 142	+ 4,4 %	+ 5,2 %
• dont Transmission & Distribution	1 473	1 533	- 3,9 %	- 2,1 %
• dont Connectique	638	653	- 2,4 %	+ 0,3 %
• dont Corporate et Autres	5	10	n.s.	n.s.

(\*) p.c.c. : périmètres et change constants.

A données comparables, les activités dans l'**Energie** enregistrent une progression de 2,8 % :

- Le nucléaire affiche une croissance de son chiffre d'affaires de 5,2 % à p.c.c. par rapport au premier semestre 2004 (+ 4,4 % en données publiées), en particulier grâce à la montée en puissance du contrat de construction de l'EPR en Finlande et au cadencement favorable des activités des pôles **Amont** et **Réacteurs et Services** sur le premier semestre 2005. Dans les pôles nucléaires, le Groupe rappelle que le niveau d'activité se répartit de manière irrégulière sur l'année. Par conséquent, il est peu pertinent de comparer des évolutions d'un semestre à l'autre pour en déduire la croissance future.

(5) Le carnet de commandes est valorisé sur la base des commandes fermes, à l'exclusion des options non confirmées, évaluées aux conditions économiques de la fin de période considérée. Les commandes en devises faisant l'objet d'une couverture de change sont évaluées au taux de change de couverture ; les commandes en devises non couvertes sont évaluées au taux de change du dernier jour de la période considérée. En ce qui concerne les contrats à long terme, comptabilisés selon la méthode de l'avancement, en cours de réalisation au moment de la clôture, le montant inclus dans le carnet de commandes correspond à la différence entre, d'une part le chiffre d'affaires prévisionnel du contrat à terminaison, et d'autre part le chiffre d'affaires déjà reconnu sur ce contrat ; il inclut par conséquent les hypothèses d'indexation et de révision de prix contractuelles prises en compte par le Groupe pour l'évaluation du chiffre d'affaires prévisionnel à terminaison.

(6) Périmètre, normes / méthodes comptables, et change constants.

- Sur le Pôle **Transmission & Distribution**, après un premier trimestre en baisse de 6,5 % en données comparables, le deuxième trimestre s'inscrit en hausse de 2,1 % en données comparables portant l'évolution du chiffre d'affaires du premier semestre 2005 à - 2,1 % en données comparables par rapport au premier semestre 2004 (- 3,9 % en données publiées). Cette diminution sur le début d'année 2005 est liée à l'effet de rattrapage d'activité observé suite à l'intégration du Pôle T&D dans le Groupe début 2004.

Dans la **Connectique**, le chiffre d'affaires progresse de + 0,3 % à données comparables (- 2,4 % à données publiées) grâce à la bonne performance de l'*Automotive* et de *Microconnections* mais avec une activité *Communication Data Consumer* en recul.

### 3.4.2. Marge brute

La marge brute du Groupe s'élève à 1 327 millions d'euros au premier semestre 2005 (soit 24,6 % du chiffre d'affaires) contre 1 318 millions d'euros au premier semestre 2004 (soit 24,7 % du chiffre d'affaires), soit une augmentation en valeur absolue de 0,7 % à comparer à la progression de 1,1 % de chiffre d'affaires sur la période.

Cette légère progression traduit :

- La bonne performance des activités nucléaires, dont la marge brute s'élève à 818 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 793 millions d'euros au premier semestre 2004, soit une progression de 3,2 % relativement en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires.
- Un léger recul dans les activités de **Transmission & Distribution**, dont la marge brute s'établit à 331 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 335 millions d'euros au premier semestre 2004, notamment lié à la cession des activités de services australiennes et néo-zélandaises. Il est cependant à noter que le taux de marge brute progresse, pour passer de 21,8 % au premier semestre 2004 à 22,5 % au premier semestre 2005. Cette évolution reflète notamment l'effort de maîtrise des coûts, dans un contexte marqué de surcroît par l'augmentation significative du prix des matières premières.
- Une quasi-stabilité de la marge brute du Pôle **Connectique**, qui passe de 178 millions d'euros au premier semestre 2004 à 176 millions d'euros au premier semestre 2005, malgré un chiffre d'affaires en baisse. Le taux de marge brute du Pôle **Connectique** s'établit ainsi à 27,5 % au premier semestre 2005 contre 27,3 % au premier semestre 2004, soit une progression de 0,2 point.

### 3.4.3. Recherche et développement

Les montants engagés par le Groupe en recherche et développement figurent au bilan si les dépenses répondent aux critères d'activation fixés par la norme IAS 38, et en charges sinon. Dans le compte de résultat, les frais de recherche et développement apparaissent sous la marge brute et représentent les dépenses, non activables, engagées par le Groupe exclusivement ; les charges relatives aux programmes financés partiellement ou totalement par les clients, ainsi que les projets en partenariat où AREVA dispose d'un droit d'usage commercial des résultats sont comptabilisées dans le coût des ventes. L'ensemble des montants engagés pour la recherche et le développement, qu'ils soient activés ou en charges de l'exercice, constitue l'effort de recherche et développement.

Les frais de recherche et développement du Groupe ont représenté, au premier semestre 2005, 191 millions d'euros, soit 3,5 % du chiffre d'affaires de la période. Au premier semestre 2004, les frais de recherche et développement étaient de 184 millions d'euros, soit 3,4 % du chiffre d'affaires. Par rapport au premier semestre 2004, les dépenses de recherche et développement augmentent de 3,8 %. Il est à noter que la saisonnalité de ces dépenses fait structurellement apparaître un léger déséquilibre entre le premier et le deuxième semestre, en raison de l'accroissement des facturations de programmes au cours du deuxième semestre.

	S1 2005 IFRS		S1 2004 IFRS	
	en millions d'euros	en % du CA	en millions d'euros	en % du CA
Nucléaire	96	2,9 %	92	2,9 %
Transmission & Distribution	57	3,9 %	54	3,5 %
Connectique	38	6,0 %	38	5,8 %
<b>Total des frais de recherche et développement</b>	<b>191</b>	<b>3,5 %</b>	<b>184</b>	<b>3,4 %</b>
<b>Effort de recherche et développement</b>	<b>262</b>	<b>4,9 %</b>	n.d.	n.d.



En prenant en compte l'ensemble des coûts engagés pour la recherche et le développement, l'effort de recherche et développement s'élève à près de 262 millions d'euros au premier semestre 2005, soit 4,9 % du chiffre d'affaires de la période, par rapport à 559 millions d'euros pour l'année 2004 (5,0 % du chiffre d'affaires). Cet effort inclut notamment les dépenses liées au développement de l'EPR et à sa certification aux Etats-Unis, attendues en croissance sur les périodes suivantes, et activées lorsque les critères de capitalisation sont remplis.

En effet, contrairement aux normes françaises où la capitalisation des coûts de recherche et développement était optionnelle dans le cas où les charges répondaient aux critères d'activation, la norme IAS 38 impose de capitaliser les coûts de développement dès que ces charges répondent aux critères de capitalisation.

L'évolution de l'effort de recherche et développement entre les deux périodes reflète le début d'une progression durable des dépenses d'exploration minière dans les activités nucléaires, ainsi que la poursuite de nombreux projets, parmi lesquels :

- la préparation d'une nouvelle génération d'électrolyseur pour la production de fluor dans le cadre du projet de rénovation des outils de conversion dans l'amont du cycle ;
- l'amélioration de la performance des combustibles des réacteurs à eau ;
- l'analyse des technologies des réacteurs haute température (HTR) ;
- le développement d'une nouvelle génération de logiciels pour le contrôle des réseaux de transmission et de distribution d'électricité ;
- la poursuite du développement des piles à combustibles.

#### 3.4.4. Frais généraux, commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux, généraux et administratifs s'élèvent à 691 millions d'euros au premier semestre 2005 comme au premier semestre 2004, malgré les charges relatives à l'élaboration des offres en Chine et notamment celle concernant la fourniture de quatre réacteurs EPR, déposée fin février 2005.

Rapportés au chiffre d'affaires, les frais généraux sont en léger recul, passant de 13,0 % au premier semestre 2004 à 12,8 % au premier semestre 2005.

#### 3.4.5. Résultat opérationnel courant

Compte tenu des éléments qui précèdent, le résultat opérationnel courant du Groupe s'élève à 431 millions d'euros au premier semestre 2005, en légère progression (+ 0,4 %) par rapport aux 429 millions d'euros du premier semestre 2004. Le taux de marge du résultat opérationnel courant reste stable à 8,0 % entre les premiers semestres 2005 et 2004.

#### 3.4.6. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du premier semestre 2005 s'élève à 368 millions d'euros contre 386 millions d'euros au premier semestre 2004, soit une baisse de 4,7 %. Le taux de marge opérationnelle du Groupe s'établit à 6,8 % au premier semestre 2005 contre 7,2 % au premier semestre 2004.

Dans l'**Energie**, le résultat opérationnel ressort à 355 millions d'euros, en recul de 2,3 % par rapport aux 363 millions d'euros du premier semestre 2004. Le taux de marge opérationnelle s'établit à 7,5 % contre 7,8 % en 2004.

- Le nucléaire contribue à hauteur de 374 millions d'euros, contre 353 millions d'euros au premier semestre 2004, soit une progression de 5,9 %. Le taux de marge opérationnelle du nucléaire s'établit ainsi à 11,4 %, contre 11,2 % au premier semestre 2004. Cette progression résulte des effets conjugués de la hausse des prix de l'uranium et d'un cadencement favorable de l'activité sur le premier semestre 2005 dans les pôles **Amont** et **Réacteurs et Services**.
- Le résultat opérationnel courant du Pôle **Transmission & Distribution** s'établit à 28 millions d'euros au premier semestre 2005, en légère baisse par rapport aux 34 millions d'euros du premier semestre 2004. La rentabilité du Pôle supporte encore des pertes dans les **Systèmes** avec des projets à faible rentabilité. Le plan d'optimisation produit ses premiers effets et les autres activités connaissent une progression de leur rentabilité. Les charges liées à ce plan sont en progression et s'élèvent à 47 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 24 millions d'euros au premier semestre 2004. Le Pôle dégage ainsi au premier semestre 2005 un résultat opérationnel de - 19 millions d'euros contre 11 millions d'euros au premier semestre 2004.

Les activités de la **Connectique** enregistrent un résultat opérationnel de 42 millions d'euros sur la période, contre 46 millions d'euros au premier semestre 2004. Retraité de l'effet positif du règlement d'un litige de 12 millions d'euros constituant un élément non récurrent en 2004, le résultat opérationnel est en progression de 21,9 %.

### 3.4.7. Résultat financier

(en millions d'euros)

	S1 2005 IFRS y/c IAS 32-39	S1 2004 IFRS hors IAS 32-39
Produits sur trésorerie nette	5	11
Obligations de fin de cycle :	11	18
<i>Résultat sur portefeuille financier dédié</i>	62	68
<i>Désactualisation des provisions pour obligations de fin de cycle</i>	(51)	(50)
Autres éléments financiers	(1)	3
<i>Résultat de change</i>	(7)	0
<i>Résultat sur cession de titres et variations de valeur des titres de transaction</i>	32	31
<i>Dividendes reçus</i>	21	23
<i>Dépréciation d'actifs financiers</i>	6	6
<i>Intérêts sur contrats</i>	(19)	(21)
<i>Résultat sur retraites et autres avantages du personnel</i>	(30)	(30)
<i>Autres</i>	(4)	(6)
<b>Résultat financier</b>	<b>15</b>	<b>32</b>

Le résultat financier ressort à 15 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 32 millions d'euros sur la même période en 2004. Cette évolution provient essentiellement de la baisse des taux, qui a un effet défavorable sur le placement de la trésorerie du Groupe, et d'un résultat financier lié aux obligations de fin de cycle moins favorable qu'en 2004. En effet, 2004 avait connu d'importantes reprises de provisions pour dépréciation des titres liées à la remontée des marchés financiers, respectivement 39 millions d'euros et 62 millions d'euros au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004. L'application de la norme IAS 39 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 conduit à comptabiliser les actifs financiers à leur juste valeur ; les éventuelles reprises de provisions pour dépréciation durable ne sont alors comptabilisées que lors de la cession des titres. L'absence de reprise de provisions en 2005 est partiellement compensée par la cession de titres dédiés dégageant une plus-value de 26 millions d'euros, et incluant notamment 16 millions de reprise de dépréciations affectées à ces titres.

Le résultat financier comprend également les charges de désactualisation des provisions pour obligations de fin de cycle et des provisions pour avantages du personnel, respectivement pour 51 millions d'euros et 30 millions d'euros au premier semestre 2005. Ces charges, calculées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par le Groupe, seront de niveau comparable dans les périodes à venir.

Enfin, le résultat sur cession de titres non liés aux actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle du premier semestre 2005 comprend principalement la cession des titres AssystemBrime ; les valeurs cédées en 2004 correspondaient aux titres Total.

### 3.4.8. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts du premier semestre 2005 est de 115 millions d'euros, en progression de 11,7 % par rapport aux 103 millions d'euros du premier semestre 2004. Cette charge d'impôts correspond à un taux effectif de 30,1 %, significativement supérieur au taux effectif du premier semestre 2004, qui s'établissait à 24,6 %. Cette évolution du taux effectif résulte essentiellement de la moindre contribution des opérations imposables à taux réduit au résultat du premier semestre 2005.

### 3.4.9. Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

	S1 2005 IFRS	S1 2004 IFRS
STMicroelectronics	9	33
Groupe Eramet	73	6
Autres	4	3
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>42</b>

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence progresse de façon significative à 86 millions d'euros au premier semestre 2005, contre 42 millions d'euros au premier semestre 2004. Cette progression s'explique principalement par la forte amélioration du résultat d'Eramet sur la période et d'un ajustement sur le résultat 2004 publié, partiellement compensée par la dégradation de la performance de STMicroelectronics liée à d'importantes restructurations et à la baisse de l'activité.

Les données chiffrées du Groupe concernant ses quotes-parts dans les résultats de STMicroelectronics et d'Eramet peuvent différer du montant résultant du calcul de ces quotes-parts sur la base des résultats publiés par ces sociétés. Les montants publiés par AREVA sont en effet fondés (i) concernant STMicroelectronics, sur des chiffres en normes comptables américaines et en dollars américains convertis en euros et retraités par le Groupe et (ii) concernant Eramet, sur des résultats provisoires. Les différences entre les comptes provisoires et les comptes publiés d'Eramet sont intégrées dans les comptes de la période suivante.

### 3.4.10. Part des minoritaires

La part des minoritaires dans le résultat du Groupe au premier semestre 2005 s'établit à 52 millions d'euros, contre 64 millions d'euros au premier semestre 2004. Cette évolution s'explique principalement par l'évolution de la part des minoritaires dans STMicroelectronics : la baisse résulte d'une part de la diminution des résultats de STMicroelectronics sur la période et, d'autre part de la baisse de participation de France Télécom dans FT1CI, holding de co-contrôle de STMicroelectronics. La participation de France Télécom dans FT1CI est passée de 6,25 % à 2,92 % le 21 décembre 2004.

La part des minoritaires se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

	S1 2005 IFRS	S1 2004 IFRS
34 % de Siemens dans Framatome ANP	36	31
2,9 % de France Télécom dans STMicroelectronics	2	12(*)
40 % de minoritaires chez Eurodif	12	20
Autres	1	1
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>64</b>

(\*) 6,25 % détenus par France Télécom au 30 juin 2004.

### 3.4.11. Résultat net

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, le résultat net part du Groupe du premier semestre 2005 s'établit à 301 millions d'euros, en progression de 2,7 % par rapport aux 293 millions d'euros du premier semestre 2004.

Le bénéfice net par action s'élève ainsi à 8,48 euros au premier semestre 2005, contre 8,28 euros au premier semestre 2004.

## » 3.5. Revue des pôles d'activité

### 3.5.1. Pôle Amont

(en millions d'euros)

	S1 2005 IFRS	S1 2004 IFRS	S1 2004 Publié	Variation 05/04 IFRS
Chiffre d'affaires(*)	1 250	1 179	1 179	+ 6,0 % (+ 8,8 % à p.c.c.)
Résultat opérationnel	207	183	157	+ 13,1 %
En % du CA(*)	16,6 %	15,5 %	13,3 %	+ 1,1 point
Cash-flow opérationnel libre <sup>(7)</sup>	140	109	109	+ 28,4 %

(\*) Contributif.

(7) Cash-flow opérationnel libre avant IS = EBE (hors démantèlement) + Variation de BFR opérationnel – Investissements opérationnels. Conformément au reporting mis en place pour les résultats 2004, les flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle sont présentés séparément.

### Performance du premier semestre 2005

Le chiffre d'affaires du Pôle **Amont** s'établit à 1 250 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 1 179 millions d'euros au premier semestre 2004, soit une hausse de 6,0 % (+ 8,8 % à p.c.c.). Outre l'impact négatif de la variation des taux de change de 13 millions d'euros sur la période, le chiffre d'affaires du Pôle **Amont** est impacté par la transition aux normes IFRS à hauteur de 17,3 millions d'euros : dans les activités de négoce, seule la marge réalisée est désormais comptabilisée en chiffre d'affaires.

L'activité *Mines* enregistre une croissance de 18,9 % en données comparables (+ 13,0 % en données publiées) portée par un effet prix favorable sur l'uranium et par un effet volume. La production d'or a repris une activité normale par rapport au début de l'année 2004 où la Business Unit avait connu des difficultés d'exploitation.

Les ventes de services d'*Enrichissement* sont en hausse de 2,6 % en données comparables (- 2,8 % en données publiées, différence notamment due aux impacts IFRS). Compte tenu d'un cadencement différent des ventes sur l'année, l'activité du deuxième trimestre (+ 39,2 %) compense, comme escompté, le recul du premier trimestre 2005 (- 21,8 %). Sur l'ensemble de l'exercice, les ventes devraient atteindre un niveau comparable à celui de l'année 2004.

Le chiffre d'affaires du *Combustible* ressort en hausse de 6,5 % en données comparables (+ 5,6 % en données publiées), après un premier trimestre 2005 particulièrement soutenu (+ 15,9 %). Semestre à semestre, les volumes de combustible sont stables sur l'uranium naturel (UO<sub>2</sub>) et en légère croissance sur les autres formes de combustible (Mox et URT, uranium de retraitement). Cette évolution est toutefois propre à une répartition des ventes sur le premier semestre 2005 non représentative de l'année où le volume des ventes devrait être stable par rapport à 2004.

Le résultat opérationnel du Pôle **Amont** s'élève à 207 millions d'euros contre 183 millions d'euros en 2004. Cette progression est marquée par :

- une évolution favorable des prix de l'uranium et un effet ponctuel favorable de 31 millions d'euros lié à la revalorisation des stocks destinés au trading (normes IAS 32-39) ;
- des effets positifs du cadencement des livraisons de combustible sur le premier semestre 2005 ;
- une augmentation des coûts de revient de l'*Enrichissement* liée à la hausse du prix de l'électricité. Le processus d'enrichissement est très consommateur d'électricité et cette énergie constitue une partie majeure du prix de revient ;
- des couvertures de change à des conditions moins favorables au premier semestre 2005 qu'au cours de la même période en 2004.

L'EBE est relativement stable, à 244 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 241 millions d'euros au premier semestre 2004. Le cash-flow opérationnel libre de l'**Amont** est marqué par une variation de besoin en fonds de roulement légèrement négative, à - 10 millions d'euros, mais toutefois plus favorable qu'au premier semestre 2004, où elle avait été de - 53 millions d'euros. Les investissements du Pôle montent en puissance dans les activités minières (projets Cigar Lake au Canada et Katco au Kazakhstan) et dans l'enrichissement avec le projet Georges Besse II, pour s'établir à 94 millions d'euros contre 79 millions d'euros au premier semestre 2004.

### Faits marquants

Dans l'activité des *Mines*, la poursuite de la hausse du prix spot de l'uranium est à souligner : le prix spot à fin juin 2005 est à 29\$/lb, contre 18,5\$/lb à fin juin 2004. Le marché mondial reste bien orienté, avec une forte demande mondiale pour la période 2008-2012. Cette évolution n'aura un impact significatif dans les comptes du Groupe qu'à la réalisation des contrats négociés au cours actuel, soit après 2008.

Le Groupe poursuit son action commerciale au Japon, visant à renforcer sa position dans les activités d'*Enrichissement*. Aux Etats-Unis, le Trade Case, litige opposant la société USEC à la société Eurodif détaillé dans la Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, présente de bonnes perspectives de succès.

Le 2 mai 2005, le groupe AREVA et la société russe TENEX ont signé un contrat de transfert de technologie d'un montant de 50 millions d'euros pour la construction en Sibérie d'une usine de défluoration de l'uranium. Ce transfert comprend la conception de l'installation, la fourniture des équipements, la supervision du montage et des essais, ainsi que la formation à la conduite et à la maintenance, le terme du projet étant prévu en 2009. AREVA dispose de la seule usine au monde de ce type. Implantée sur le site de Pierrelatte dans la Drôme (France), cette unité transforme depuis 1984 l'hexafluorure d'uranium appauvri issu des usines d'enrichissement en un produit parfaitement stable, l'oxyde d'uranium U<sub>308</sub>.

Dans le domaine du *Combustible*, plusieurs succès commerciaux sont à relever :

- Allongement du contrat d'approvisionnement en combustible d'EDF jusqu'en 2007 ;
- Signature d'un contrat de plus de 100 millions d'euros avec la centrale de Gösgen (Suisse) pour six recharges de combustible URT (uranium de retraitement) à fournir sur la période 2008-2013 ;
- Le 20 juin 2005, signature d'un contrat de plus de 100 millions d'euros pour l'approvisionnement en combustible de six des sept réacteurs nucléaires de l'exploitant suédois Vattenfall. Ce contrat comprend la fourniture de quatre recharges pour chacun des quatre réacteurs de la centrale de Ringhals et pour deux des trois réacteurs de la centrale de Forsmark, les livraisons s'échelonnant de 2007 à 2010, avec une option sur l'année 2011.

### 3.5.2. Pôle Réacteurs et Services

(en millions d'euros)	S1 2005 IFRS	S1 2004 IFRS	S1 2004 Publié	Variation 05/04 IFRS
Chiffre d'affaires(*)	1 039	959	959	+ 8,3 % (+ 10,3 % à p.c.c.)
Résultat opérationnel	32	25	16	+ 29,6 %
En % du CA(*)	3,1 %	2,6 %	1,7 %	+ 0,5 point
Cash-flow opérationnel libre <sup>(7)</sup>	181	115	113	+ 57,4 %

(\*) *Contributif.*

#### Performance du premier semestre 2005

Les ventes du Pôle Réacteurs et Services s'établissent à 1 039 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 959 millions d'euros au premier semestre 2004, soit une hausse de 8,3 % (+ 10,3 % à p.c.c.). La variation des taux de change a un impact négatif de 10 millions d'euros sur la période. Le passage aux normes IFRS n'a pas d'impact sur le chiffre d'affaires du Pôle.

La progression du chiffre d'affaires résulte essentiellement de :

- la montée en puissance du contrat EPR en Finlande au sein de la Business Unit *Réacteurs* (+ 36,3 % en données comparables) ;
- un bon niveau d'activité dans le domaine des *Services Nucléaires* sur le premier semestre (+ 9,3 % en données comparables), principalement lié à un calendrier d'arrêts de tranche et de remplacement de gros composants plus favorable sur le début d'année 2005, notamment en France ;
- un recul ponctuel des *Equipements* sur le premier semestre (- 9,8 % en données comparables) compte tenu d'une forte activité sur le projet finlandais dont le chiffre d'affaires est enregistré par la Business Unit *Réacteurs*.

L'ensemble des autres activités du Pôle affiche une légère croissance des ventes (+ 1 % en données comparables).

Le résultat opérationnel du Pôle Réacteurs et Services s'élève à 32 millions d'euros au premier semestre 2005, contre 25 millions d'euros au premier semestre 2004. La saisonnalité de l'activité des *Services nucléaires* a été particulièrement favorable sur le premier semestre 2005, atténuant la hausse des charges commerciales et de recherche et développement consécutives à l'important effort de développement commercial en Chine, au développement de l'EPR et à sa certification aux Etats-Unis. Par ailleurs, le Pôle n'est plus impacté par les pertes de l'activité *Mécanique*, restructurée en 2004.

Le cash-flow opérationnel libre marque une hausse de 66 millions d'euros, à 181 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 115 millions d'euros au premier semestre 2004, compte tenu d'une contribution ponctuellement favorable des avances reçues dans le cadre des grands projets. Aussi, la variation de BFR dégage-t-elle une ressource de 207 millions

d'euros au premier semestre 2005, contre 85 millions d'euros au premier semestre 2004, bien que l'EBE du Pôle s'inscrive en baisse, à 32 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 58 millions d'euros au premier semestre 2004, en raison notamment de reprises de provisions dans les *Services nucléaires*. Les investissements s'inscrivent en hausse, à 56 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 27 millions d'euros au premier semestre 2004 reflétant d'une part l'activation de frais de développement sur l'EPR et d'autre part le début de l'investissement de capacité réalisé à l'usine de composants lourds de Chalon St Marcel (France).

### Faits marquants

Dans le domaine des *Réacteurs*, le premier semestre a été marqué par une activité commerciale soutenue avec la Chine :

- remise, le 28 février 2005, d'une offre pour la construction de 4 réacteurs nucléaires de troisième génération, en réponse à l'appel d'offres international lancé le 28 septembre 2004 par les autorités chinoises pour la construction de 4 îlots nucléaires à Yangjiang et Sanmen, ainsi que le transfert de la technologie de troisième génération. L'offre commerciale d'AREVA propose l'EPR, aujourd'hui le seul réacteur de troisième génération ayant déjà reçu commande de la part de clients électriciens ;
- signature d'un contrat d'assistance technique avec CGNPC/NPIC (China Guangdong Nuclear Power Corp./Nuclear Power Institute of China) pour la réalisation des deux nouveaux îlots nucléaires pour l'extension de la centrale nucléaire de Ling Ao, dans la province de Guangdong, en avril 2005. Ce contrat pour la fourniture des circuits primaires et des contrôles commandes des futurs réacteurs 3 et 4 est d'un montant global de près de 400 millions d'euros.

De plus, dans le cadre du projet EPR finlandais « Olkiluoto 3 », la dalle de béton a été coulée à la mi-août au niveau du futur bâtiment combustible. La fabrication des équipements lourds, cuve du réacteur et générateurs de vapeur, est en cours.

Le premier semestre 2005 se caractérise, pour les *Equipements*, par des réalisations et des succès commerciaux significatifs dans le domaine des remplacements de générateurs de vapeur : le 5 avril 2005, EDF a attribué un contrat de plus de 300 millions d'euros à un consortium dirigé par AREVA. Le contrat porte sur le remplacement de 18 générateurs de vapeur sur 6 réacteurs de 900 MW, dont un réacteur en option, ainsi que sur les opérations associées. Les opérations de remplacement seront réalisées par le Groupe et les entreprises partenaires lors des arrêts de tranche programmés entre fin 2006 et 2012.

Pour répondre au succès de la stratégie commerciale d'AREVA aux Etats-Unis et profiter des nouveaux investissements liés à l'extension de la durée de vie des centrales tout en assurant la réalisation des nombreux contrats en cours pour les clients américains et EDF, le Groupe a lancé un programme d'investissement de 30 millions d'euros pour augmenter la capacité de production de son usine de Chalon Saint Marcel, spécialisée dans la fabrication des gros composants des centrales nucléaires : cuves de réacteurs, générateurs de vapeur, pressuriseurs. Ce programme porte principalement sur l'extension de 2 900 m<sup>2</sup> du hall d'assemblage des composants lourds. Un plan de recrutement a été associé à ce projet, avec plus de 200 embauches sur 2004 et 2005.

Principal fournisseur de combustible de l'exploitant suédois Vattenfall, AREVA a finalisé le 14 juin dernier l'acquisition de la société suédoise Uddcomb Engineering spécialisée dans les prestations de services et d'ingénierie pour les centrales nucléaires. Le Groupe a également procédé au rachat à Siemens d'une activité spécialisée dans la maintenance de contrôle commande en centrales nucléaires. Tout cela témoigne de la volonté d'AREVA d'accompagner ses clients dans l'exploitation et dans la modernisation de leurs centrales nucléaires.

Enfin, le 16 mai 2005, AREVA a cédé sa participation majoritaire (71,6%) dans ISIS-MPP, société spécialisée en services électroniques et informatiques dans les domaines de la conception, de la fabrication et de la maintenance d'équipements de tests et de logiciels associés. ISIS-MPP emploie environ 300 personnes et a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros pour une marge opérationnelle de l'ordre de 6 %. Pour le Groupe, cette cession s'inscrit dans un programme plus large de recentrage des activités de Technicatome sur les systèmes énergétiques embarqués, l'ingénierie de systèmes industriels et de recherche et les systèmes de contrôle commande pour les transports.



### 3.5.3. Pôle Aval

(en millions d'euros)

	S1 2005 IFRS	S1 2004 IFRS	S1 2004 Publié	Variation 05/04 IFRS
Chiffre d'affaires*	991	1 004	1 004	- 1,3 % (- 3,4 % à p.c.c.)
Résultat opérationnel	134	145	108	- 7,6 %
En % du CA*	13,6 %	14,5 %	10,7 %	- 0,9 point
Cash-flow opérationnel libre <sup>(7)</sup>	350	614	588 <sup>(8)</sup>	- 43,0 %

(\*) Contributif.

#### Performance du premier semestre 2005

Le chiffre d'affaires du Pôle Aval s'établit à 991 millions d'euros au premier semestre 2005, en baisse par rapport aux 1 004 millions d'euros du premier semestre 2004, soit une diminution de 1,3 % (- 3,4 % à p.c.c.). Le passage aux normes IFRS est sans impact sur le chiffre d'affaires du Pôle Aval.

Les activités de *Traitement-Recyclage*, qui représentent plus des trois-quarts des ventes du Pôle, expliquent principalement la diminution du chiffre d'affaires du Pôle Aval (- 3 % en données comparables). L'évolution résulte de la fin du contrat d'assistance pour le client japonais JNFL qui s'est terminé courant 2004, en partie compensée par un effet mix clients favorable dans le *Traitement* et par un dégagement en chiffre d'affaires de prestations de démantèlement pour le compte du CEA sur le site de Marcoule. Par ailleurs, le traitement du combustible usé s'est déroulé comme prévu sur la période et l'usine de Melox (*Recyclage*) a enregistré une croissance significative de sa production.

La *Logistique* affiche un recul de 7,9 % par rapport au premier semestre 2004 à données comparables. Cette évolution est liée à une diminution du nombre de transports de combustibles étrangers due notamment à l'arrêt programmé du transport de combustibles usés allemands.

Les autres activités, qui représentent de l'ordre de 10 % des ventes du Pôle Aval, dégagent un chiffre d'affaires en progression de 2 % en données comparables par rapport au premier semestre 2004.

Le résultat opérationnel du Pôle Aval s'élève à 134 millions d'euros contre 145 millions d'euros en 2004. Cette évolution est marquée par la fin en avril 2004 du contrat d'assistance à JNFL dans le cadre de la préparation des futurs opérateurs de son usine de traitement de combustible usé de Rokkasho Mura au Japon dont la contribution au résultat opérationnel du Pôle est partiellement compensée par :

- une amélioration du mix contrats sur le premier semestre ;
- une forte augmentation de la production sur l'usine de Melox ;
- l'allongement de la durée d'amortissement de dix ans des installations de La Hague et Mélox. Cet élément a d'une part un impact récurrent positif de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros par semestre et, d'autre part, un effet ponctuel de rattrapage plus important du fait de la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement des coûts, basée sur une projection des contrats à terminaison.

L'EBE du Pôle est relativement stable, à 259 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 251 millions d'euros au premier semestre 2004, grâce au fort niveau de production de l'usine Melox et malgré la baisse significative de l'EBE dégagé par les activités de *Traitement* (cf. contrat JNFL mentionné plus haut). La variation de BFR dégage de nouveau une importante ressource, à 115 millions d'euros, en raison de la réception d'avances clients. Celle-ci est cependant inférieure à la ressource exceptionnellement élevée dégagée au premier semestre 2004, qui s'était établie à 396 millions d'euros. Les investissements opérationnels marquent un recul programmé, à 24 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 37 millions au premier semestre 2004.

(8) Conformément au reporting mis en place pour les résultats annuels 2004, les flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle sont présentés séparément. A ce titre, le cash-flow opérationnel du premier semestre 2004 du Pôle Aval s'élève à 606 M€, contre 588 M€ en données publiées.

En raison des moindres avances clients reçues sur la période, le cash-flow opérationnel libre ressort à 350 millions d'euros, en recul par rapport aux 614 millions d'euros du premier semestre 2004.

### Faits marquants

Le premier semestre 2005 a été marqué par la fin de l'opération Eurofab, débutée en 2004. Cette opération de fabrication en France de quatre assemblages Mox à partir de plutonium militaire américain (140 kg) s'inscrit dans le cadre du programme "Mox for peace" de non-prolifération nucléaire engageant les Etats-Unis et la Fédération de Russie.

La technologie et les compétences développées par AREVA en matière de recyclage du plutonium et de fabrication du Mox ont été retenues par les Etats-Unis et la Russie dans le cadre de leurs accords mutuels de désarmement, les deux pays ayant choisi de recycler, chacun sous forme de Mox, 34 tonnes de plutonium militaire déclaré en excès et d'utiliser ce combustible dans l'alimentation de réacteurs nucléaires civils. La construction d'une usine de fabrication de Mox dans chacun des pays a ainsi été projetée. Aux Etats-Unis, la Nuclear Regulatory Commission (NRC) a autorisé en mai 2005 la construction de l'usine de fabrication de Mox en Caroline du Sud à Savannah River, usine à laquelle AREVA est associé au sein du consortium Duke-COGEMA-Stone & Webster (DCS) qui en assurera l'exploitation.

Marquant la fin de l'opération Eurofab, les quatre assemblages de combustible Mox ont été livrés aux Etats-Unis le 25 mai 2005. Ces quatre assemblages valideront la performance du combustible Mox dans un réacteur nucléaire américain, la centrale nucléaire de Catawba exploitée par l'électricien Duke Power.

Dans les domaines du *Traitement* et de l'*Ingénierie*, le Groupe a remporté en mars 2005 un contrat d'assistance à la vitrification auprès de BNFL pour l'usine de Sellafield, pour un montant de l'ordre de 50 millions d'euros.

Enfin, la *Logistique* a réalisé les dernières livraisons de combustibles usés allemands à La Hague en avril 2005.

### 3.5.4. Pôle Transmission & Distribution

(en millions d'euros)	S1 2005 IFRS	S1 2004 IFRS	S1 2004 Publié	Variation 05/04 IFRS
Chiffre d'affaires(*)	1 473	1 533	1 533	- 3,9 % (- 2,1 % à p.c.c.)
Résultat opérationnel courant	28	34	-	- 17,6 %
En % du CA(*)	1,9 %	2,2 %	-	- 0,3 point
Résultat opérationnel	(19)	11	30	n.a.
Cash-flow opérationnel libre <sup>(7)</sup>	(73)	(45)	(45)	- 62,0 %

(\*) Contributif.

### Performance du premier semestre 2005

Les ventes du Pôle **Transmission & Distribution** s'élèvent à 1 473 millions d'euros au premier semestre 2005, contre 1 533 millions d'euros au premier semestre 2004. Cette baisse de 3,9 % (- 2,1 % à p.c.c.) est consécutive à l'effet de rattrapage d'activité observé lors du premier semestre 2004 suite à l'intégration du Pôle au sein du Groupe.

Après un premier trimestre en baisse (- 6,5 % à données comparables) liée à l'effet de rattrapage d'activité observé suite à l'intégration du Pôle dans le Groupe début 2004, le deuxième trimestre a marqué une hausse de 2,1 % à données comparables. La variation des taux de change a un impact négatif de 1 million d'euros sur la période. Le passage aux normes IFRS n'a pas d'impact sur le chiffre d'affaires du Pôle. L'effet de périmètre induit par la cession des activités en Australie et Nouvelle-Zélande le 1<sup>er</sup> avril 2005 a représenté 41,6 millions d'euros (i.e. chiffre d'affaires réalisé au deuxième trimestre 2004).



L'évolution du chiffre d'affaires s'explique notamment par :

- la hausse de 7 %(\*) en données comparables des *Produits*, qui représentent de l'ordre de 40 % des ventes du Pôle, principalement portée par les activités High voltage switchgears ;
- la diminution de 13,4 %(\*) en données comparables des activités *Systèmes*, qui représentent de l'ordre de 30 % des ventes du Pôle, en raison principalement de décalages sur d'importants contrats. Cette tendance devrait être rattrapée sur l'année ;
- la hausse de 15,6 %(\*) en données comparables des activités de *Services* grâce au succès de deux nouvelles offres de services intégrés ;
- la baisse de 3,7 %(\*) des ventes de la Business Unit *Automation* en raison du ralentissement du marché en Amérique du nord, malgré une pénétration réussie dans le segment des sous-stations.

Les ventes sont en croissance en Asie (+ 2,9 %), et particulièrement en Chine (+ 13,8 %). En revanche, l'activité est en recul en Amérique du nord (- 12,8 %) en raison de décalages dans des projets au Mexique et aux Etats-Unis, et en Europe à hauteur de - 3,6 % par rapport au premier semestre 2004.

Le résultat opérationnel courant du Pôle **Transmission & Distribution** s'établit à 28 millions d'euros au premier semestre 2005, en légère baisse par rapport aux 34 millions d'euros du premier semestre 2004.

- La rentabilité des *Systèmes* est encore impactée par certains contrats à faible marge.
- Les activités *Produits*, *Automation* et *Services* enregistrent un résultat courant positif et en progression, malgré la hausse des matières premières (impact de 24 M€) et la baisse des prix, propre à ce marché très concurrentiel. Ces derniers éléments ont été compensés par une progression des volumes ainsi que par les premiers effets du plan d'optimisation (efforts de productivité, réduction des coûts et rationalisation des achats), bien que les bénéfices du redéploiement industriel soient encore limités.

Le Pôle dégage un résultat opérationnel négatif de 19 millions d'euros, les charges de restructuration représentant 47 millions d'euros pour le premier semestre 2005, contre 24 millions d'euros pour le premier semestre 2004.

Le cash-flow opérationnel libre est en baisse de 28 millions d'euros, à - 73 millions d'euros au premier semestre 2005 contre - 45 millions d'euros au premier semestre 2004. Il est marqué par l'évolution défavorable du besoin en fonds de roulement. La variation du BFR correspond en effet à un emploi de trésorerie de 98 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 24 millions d'euros au premier semestre 2004. Un plan d'actions spécifique a été mis en place pour renverser cette tendance sur le second semestre 2005.

Les investissements nets s'élèvent à + 1 million d'euros, intégrant essentiellement des investissements bruts de 24 millions d'euros et des cessions d'actifs en Australie et en Allemagne sur le premier semestre 2005 pour 23 millions d'euros, contre des investissements de - 22 millions d'euros au premier semestre 2004.

### Faits marquants

Le processus de finalisation du regroupement des activités de *Transmission & Distribution* au sein du Groupe s'est poursuivi sur le premier semestre 2005 par la signature, le 6 avril 2005, d'un accord d'achat avec Alstom portant sur ses activités de *Transmission & Distribution* en Inde. L'acquisition de la filiale indienne était prévue dans le contrat global d'acquisition des activités de *Transmission & Distribution* intervenue début 2004, mais restait soumise à des contraintes réglementaires qui en différaient le transfert. L'accord d'achat d'actions porte au plus sur 66,35 % du capital de la filiale indienne Alstom Limited, pour un prix plafonné à 14,5 millions d'euros. La majeure partie du chiffre d'affaires de la société, cotée en bourse, est réalisée dans le secteur des systèmes de transmission et de distribution d'électricité. Les comptes audités pour l'année fiscale clôturée au 31 mars 2004 font apparaître un résultat après impôt d'environ 3 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 150 millions d'euros. Les lois indiennes imposent à AREVA T&D de présenter une offre de rachat aux actionnaires minoritaires d'Alstom Limited portant sur l'acquisition en espèces de 20 % maximum du capital émis, pour un montant d'environ 10,8 millions d'euros.

Le transfert de l'entité indienne, comme celui de l'entité pakistanaise, d'AREVA T&D, développé dans le chapitre 4 "Evénements postérieurs à la clôture", est effectif à partir du mois d'août 2005, date de leur consolidation dans le Groupe. A l'issue de l'OPA lancée par le Groupe sur la société cotée AREVA Ltd. (India) et du rachat à Alstom de sa participation, AREVA détient 66,65 % du capital. Ces acquisitions n'ont pas d'impact sur la trésorerie du Groupe.

(\*) Avant éliminations des ventes inter Business Units.

Sur le plan commercial, le premier semestre est marqué par d'importants contrats en Afrique du nord, au Canada, au Brésil et en Chine.

- Dans le cadre du plan de rénovation du réseau électrique tunisien, deux contrats clés en main pour un montant total de 62 millions d'euros pour la construction de cinq sous-stations haute tension et de deux systèmes de gestion du réseau électrique avec la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG). Le contrat de conception et de construction de cinq sous-stations 90/33/11 kV haute tension isolées au gaz, d'une valeur de 41 millions d'euros, sera complété d'équipements électriques et de travaux de connexion pour trois sous-stations existantes, ainsi que d'appareillages et de services d'installation, d'étude et de formation. Le second contrat porte sur la conception et la construction d'un nouveau centre de contrôle national et régional du réseau de transmission électrique au nord de la Tunisie, ainsi que d'un système de repli au sud du pays, permettant à la STEG de gérer efficacement son réseau de transmission. AREVA construira également un réseau de télécommunication couvrant 83 sous-stations installées sur l'ensemble du territoire tunisien.
- Un contrat clés en main de 25 millions d'euros avec Hydro-Québec, société nationale de production, de transport et de distribution pour la province de Québec, pour la construction du premier déglaceur de lignes électriques au monde et régulateur de la qualité d'électricité. Ce système de déglacement de lignes électriques à base de technologie à courant continu haute tension (HVDCIce™) permettra à Hydro-Québec d'optimiser la sécurité de son réseau électrique : générant jusqu'à 7 200 A de courant continu, le système accroît la température des lignes faisant fondre puis tomber la glace accumulée sur les lignes haute tension et les pylônes électriques. Lorsque le système ne sera pas utilisé dans le but de déglacement, il agira en tant que compensateur statique afin de réguler la qualité de l'électricité du réseau. Opérationnel d'ici l'automne 2006, ce système couvrira près de 600 kilomètres de lignes de transport.
- Un contrat clés en main pour la construction et la connexion au réseau de deux centrales électriques biomasse à Paraná au sud du Brésil. Les centrales, opérationnelles en février et juin 2006, généreront chacune 12,3 MW d'électricité et seront alimentées avec l'excès de sciure, d'écorces et de déchets de bois produits par les usines de meubles des environs. Ce projet, d'une valeur de 16,6 millions d'euros, s'inscrit dans le cadre du programme national d'incitation à la production d'énergies renouvelables.
- Deux contrats clés en main au Brésil, pour un montant total de 40 millions d'euros, visant à renforcer le réseau électrique du pays, dont les besoins en électricité ont significativement augmenté sous l'effet d'une forte croissance économique et démographique. Le premier contrat, signé avec la plus importante société de transport électrique brésilienne, Furnas Centrais Elétricas, porte sur la construction d'une nouvelle sous-station haute tension à Areinha, dans l'état de Espírito Santo. Aux termes du second contrat, signé dans le cadre d'un consortium avec un fournisseur local, AREVA construira dans le Mato Grosso cinq sous-stations 138kV pour le gestionnaire de réseaux électriques brésilien, Centrais Elétricas Matogrossenses (CEMAT). Ces succès commerciaux font suite à quatre autres contrats attribués ces derniers mois à AREVA par la Companhia de Transmissão de Energia Elétrica Paulista et par Furnas Centrais Elétricas, totalisant 26 millions d'euros.
- Un déploiement industriel du Groupe en Chine qui se traduit par la création d'une joint-venture, avec la compagnie de Hudian-Xiamen, pour la construction d'une usine de fabrication d'interrupteurs moyenne tension, la construction à Xiamen d'une usine de fabrication de disjoncteurs moyenne tension appartenant à AREVA et la création d'un centre de recherche en collaboration avec l'Université de Tsinghua. Le centre travaillera au développement de procédés innovants en matière de protection des réseaux, de communication et de technologies d'isolement.

### 3.5.5. Pôle Connectique

(en millions d'euros)

	S1 2005 IFRS	S1 2004 IFRS	S1 2004 Publié	Variation 05/04 IFRS
Chiffre d'affaires(*)	638	653	653	- 2,4 % (+ 0,3 % à p.c.c.)
Résultat opérationnel	42	46	45	- 9,7 %
En % du CA(*)	6,5 %	7,1 %	6,9 %	- 0,6 point
Cash-flow opérationnel libre <sup>(7)</sup>	7	21	22	- 64,9 %

(\*) Contributif.

### Performance du premier semestre 2005

Au premier semestre 2005, le Pôle **Connectique** enregistre un chiffre d'affaires de 638 millions d'euros contre 653 millions d'euros au premier semestre 2004, soit un recul de 2,4 % en données publiées. A p.c.c., le chiffre d'affaires du Pôle montre un maintien de l'activité, avec une croissance de 0,3 %. La variation des taux de change a un impact négatif de près de 7 millions d'euros sur la période. Le passage aux normes IFRS n'a pas d'impact sur le chiffre d'affaires du Pôle.

L'activité *Automotive*, premier contributeur du Pôle en terme de chiffre d'affaires, enregistre une progression de ses ventes de 3,0 % en données comparables. Toutes les régions sont en hausse dans un marché global en repli. Dans ce contexte, les ventes sont en croissance en Europe et en Amérique du nord. En Asie, le Groupe réalise une hausse sur la période très supérieure à la croissance du marché, notamment grâce à la mise en place de nouveaux programmes en Corée.

L'activité *Communication, Data, Consumer*, qui représente plus du tiers des ventes du Pôle au premier semestre 2005, enregistre une baisse de son activité à périmètre et taux de change constants de 9,1 % sur la période. Le chiffre d'affaires s'est maintenu entre le premier et le deuxième trimestre 2005 mais reste inférieur à celui de 2004 à périodes comparables. Cette évolution s'explique notamment par un décalage des programmes clients sur la deuxième partie de l'année, l'arrivée en fin de vie de produits dans le segment *Consumer* et la poursuite des transferts de production des équipements de communication par les clients vers les pays à bas coûts qui affecte particulièrement les ventes en Europe et aux Etats-Unis. La croissance de l'activité en Asie ne permet pas de compenser ces phénomènes.

La Business Unit *Electrical Power Interconnect* progresse de 4,6 % à données comparables, alors qu'elle connaît une baisse en données publiées en raison de cessions en Europe et en Australie et d'un effet de change défavorable. La hausse du chiffre d'affaires est portée par la région Amérique, où de nouveaux produits ont été introduits et les ventes accrues auprès des distributeurs.

Les ventes de la Business Unit *Microconnections* poursuivent leur forte croissance, avec une augmentation de 33,8 % à p.c.c. au premier semestre 2005 par rapport au premier semestre 2004 et de 6 % par rapport au deuxième semestre 2004. Cette croissance est soutenue par la signature d'accords de partenariat avec des clients majeurs et la forte croissance des applications microprocesseurs, notamment en Asie et aux Etats-Unis.

Le résultat opérationnel du Pôle **Connectique** s'élève à 42 millions d'euros au premier semestre 2005, contre 46 millions d'euros au premier semestre 2004. Retraité du produit non récurrent de 12 millions d'euros comptabilisé en règlement d'un litige de propriété intellectuelle en 2004, le résultat opérationnel du Pôle progresse de 21,9 %, en partie grâce à la poursuite du plan de réduction des coûts.

L'EBE du Pôle ressort à 51 millions d'euros au premier semestre 2005, en recul par rapport aux 59 millions d'euros du premier semestre 2004 qui intégraient, en cohérence avec le résultat opérationnel, l'effet positif non récurrent de 12 millions d'euros du règlement du litige en propriété intellectuelle reçu au premier semestre 2004. La baisse du cash-flow opérationnel libre résulte principalement d'une dégradation du besoin en fonds de roulement de l'activité *CDC* qui devrait se résorber en partie au second semestre. A l'échelle du Pôle, la variation de BFR correspond à un emploi de trésorerie de 19 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 6 millions d'euros au premier semestre 2004. Les investissements nets sont quant à eux stables à 27 millions d'euros.

### 3.5.6. Corporate et Autres

(en millions d'euros)

	S1 2005 IFRS	S1 2004 IFRS	S1 2004 Publié	Variation 05/04 IFRS
Chiffre d'affaires(*)	5	10	10	n.s.
Résultat opérationnel	(29)	(24)	(29)	n.s.
En % du CA(*)	n.s.	n.s.	n.s.	
Cash-flow opérationnel libre <sup>(7)</sup>	(71)	(75)	(80)	n.s.

(\*) Contributif.

L'évolution des chiffres relatifs au Corporate n'appelle pas de commentaires particuliers.

## » 3.6. Flux de trésorerie

### 3.6.1. Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	S1 2005 IFRS	S1 2004 IFRS(*)
<b>EBE (hors flux liés aux obligations de fin de cycle)</b>	<b>587</b>	<b>588</b>
% du CA	10,9 %	11,0 %
Variation de BFR opérationnel	147	351
Investissements opérationnels nets	(202)	(204)
Plus ou moins-values de cession	4	4
<b>Cash-flow opérationnel libre</b>	<b>535</b>	<b>738</b>
Flux liés aux obligations de fin de cycle	(89)	n.d.(**)
Effets des variations de périmètre	79	n.d.(**)
Dividendes versés	(419)	n.d.(**)
Autres (impôts, BFR non opérationnel, ...)	44	n.d.(**)
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>150</b>	<b>n.d.(**)</b>
	30.06.05 IFRS	01.01.05 IFRS
<b>Trésorerie (dette) nette IFRS</b>	<b>(416)</b>	<b>(566)</b>

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39.

(\*\*) Compte tenu de la modification de la définition de la trésorerie (dette) nette consécutive à l'application des normes IFRS (y compris IAS 32 et 39), les éléments du tableau de flux de trésorerie nette en deçà du cash-flow opérationnel libre ne sont pas disponibles pour le premier semestre 2004. En revanche, ils seront présentés en année pleine.

### 3.6.2. Tableau des flux de trésorerie opérationnels libres par Pôle

Nota bene 2 : Conformément au reporting mis en place pour les résultats annuels 2004, les flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle sont présentés séparément, compte tenu des mouvements significatifs intervenus en 2004.

L'EBE<sup>(9)</sup> du Groupe s'établit à 587 millions d'euros au premier semestre 2005, stable par rapport au premier semestre 2004, à 11 % du chiffre d'affaires. La variation du besoin en fonds de roulement opérationnel dégage une ressource de 147 millions d'euros, très inférieure à celle dégagée au premier semestre 2004 (+ 350 millions d'euros) qui était marquée par la réception d'importantes avances clients dans le Pôle **Aval**. Les investissements opérationnels nets s'élèvent à 202 millions d'euros contre 204 millions d'euros au premier semestre 2004 et intègrent la cession d'actifs du Pôle **T&D** pour 23 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le cash-flow opérationnel libre<sup>(10)</sup> dégagé par le Groupe au premier semestre 2005 s'élève à 535 millions d'euros, contre 738 millions d'euros au premier semestre 2004 et reste à un niveau élevé.

(en millions d'euros)	EBE		Variation BFR opérationnel		Investissements opérationnels nets		Cash-flow opérationnel libre avant IS	
	S1	S1	S1	S1	S1	S1	S1	S1
	2004 IFRS	2005 IFRS	2004 IFRS	2005 IFRS	2004 IFRS	2005 IFRS	2004 IFRS	2005 IFRS
Nucléaire	550	535	428	312	(143)	(174)	838	671
Transmission & Distribution	0	24	(24)	(98)	(22)	1	(45)	(73)
<b>Energie</b>	<b>550</b>	<b>559</b>	<b>404</b>	<b>214</b>	<b>(165)</b>	<b>(173)</b>	<b>793</b>	<b>598</b>
Connectique	59	51	(6)	(18)	(33)	(27)	21	7
Autres	(20)	(22)	(48)	(48)	(6)	(2)	(75)	(71)
<b>Total Groupe</b>	<b>588</b>	<b>587</b>	<b>350</b>	<b>147</b>	<b>(204)</b>	<b>(202)</b>	<b>738</b>	<b>535</b>

(9) L'EBE correspond au résultat opérationnel avant dotations/reprises sur amortissements et provisions.

(10) Cash-flow opérationnel libre avant IS = EBE (hors démantèlement) + Variation de BFR opérationnel - Investissements opérationnels.

Les commentaires sur l'évolution du cash-flow opérationnel libre des différents pôles du Groupe sont faits dans le paragraphe 3.5.

- Les activités *nucléaires* ont dégagé un cash-flow opérationnel libre de 671 millions d'euros au premier semestre 2005, contre 838 millions d'euros sur le premier semestre 2004, qui avait atteint un niveau particulièrement élevé. Ce recul est relatif à la baisse de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR), ainsi qu'à la montée en puissance des programmes d'investissements.
- Le Pôle **Transmission & Distribution** dégage un cash-flow opérationnel libre négatif de 73 millions d'euros au premier semestre 2005, soit un recul de 28 millions d'euros par rapport au premier semestre 2004. La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) est de - 98 millions d'euros par rapport à décembre 2004 en raison du niveau très bas atteint par le BFR fin 2004 et de la hausse de l'activité au deuxième trimestre 2005.
- Sur la période, la **Connectique** dégage un cash-flow opérationnel libre positif de 7 millions d'euros, en baisse par rapport aux 21 millions d'euros du premier semestre 2004 qui incluaient 12 millions d'euros reçus en règlement d'un litige en propriété intellectuelle. Retraité de cet élément, le cash-flow opérationnel libre est en léger retrait avec une dégradation du besoin en fonds de roulement de l'activité *CDC* qui devrait se résorber en partie au second semestre.

### 3.6.3. Autres flux du tableau de trésorerie

Les flux liés aux obligations de fin de cycle se sont élevés à - 89 millions d'euros sur le premier semestre 2005, en raison du règlement début 2005 de la deuxième moitié de la soulte libératoire de 427 millions d'euros relative aux accords intervenus avec le CEA en décembre 2004 (voir infra), soit 215 millions d'euros. Ce décaissement sur 2005, impactant la variation de BFR non opérationnel, n'a été que partiellement compensé par des cessions de titres dédiés et les dividendes perçus relatifs au portefeuille d'actifs financiers dédiés. Cette situation est appelée à être régularisée au cours des prochains mois.

Les effets des variations de périmètre, dégageant une ressource de 79 millions d'euros, sont marqués par la cession des activités de services néo-zélandaises du Pôle **Transmission & Distribution** et, dans une moindre mesure, d'ISIS-MPP et par l'acquisition de sociétés dans les services nucléaires en Allemagne et en Suède (cf. faits marquants en 3.5.2).

Les dividendes versés au titre de l'exercice 2004 se sont élevés à 419 millions d'euros, dont 79 millions d'euros aux minoritaires des filiales.

Les autres flux de trésorerie comprennent les variations de trésorerie liées aux éléments non opérationnels et aux impôts.

Au total, la variation de la trésorerie nette sur le premier semestre 2005 s'élève à + 150 millions d'euros.

### 3.6.4. Trésorerie de fin de période

Compte tenu d'une dette nette à l'ouverture de 566 millions d'euros en référentiel IFRS, le niveau de trésorerie nette à la clôture fait apparaître une dette nette de 416 millions d'euros.

L'appréciation du niveau de trésorerie nette est présentée au paragraphe 3.7.4.

## » 3.7. Eléments bilanciaux

### Bilan consolidé résumé

(en millions d'euros)

	31.12.2004 NF(*)	31.12.2004 IFRS(**)	01.01.2005 IFRS(***)	30.06.2005 IFRS
<b>ACTIF</b>				
Ecart d'acquisitions nets	1 656	1 648	2 206	2 227
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 357	4 461	4 461	4 492
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	4 309	2 015	2 015	2 060
Actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle	2 281	2 281	2 398	2 503
Titres des sociétés associées mises en équivalence	1 314	1 335	1 313	1 399
Actifs financiers non courants	855	833	1 500	1 602
Besoin en fonds de roulement (BFR)	(1 126)	(1 133)	(1 123)	(1 088)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 632	1 054	1 054	1 262
Autres actifs financiers courants		585	263	272
<b>PASSIF</b>				
Capitaux propres	4 241	4 564	4 928	5 303
Intérêts minoritaires	776	746	371	362
Provisions pour obligations de fin de cycle - part des tiers	4 309	2 015	2 015	2 060
Provisions pour obligations de fin de cycle - part AREVA	3 948	2 317	2 317	2 371
Autres provisions courantes et non courantes	2 225	2 417	2 402	2 454
Impôts différés (passifs - actifs)	(157)	77	172	230
Dettes financières courantes et non courantes	943	943	1 883	1 950
<b>Total bilan résumé</b>	<b>16 285</b>	<b>13 079</b>	<b>14 088</b>	<b>14 729</b>
<b>Trésorerie nette IFRS</b>			<b>(566)</b>	<b>(416)</b>

(\*) Données publiées en normes françaises reclassées au format IFRS.

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39.

(\*\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS y compris application des normes IAS 32 et 39.

Le bilan résumé compense les éléments d'actif et de passif constitutifs du besoin en fonds de roulement ainsi que des impôts différés, contrairement au bilan détaillé présenté au paragraphe 5.3.

### 3.7.1. Actifs immobilisés

#### Ecart d'acquisition nets

L'augmentation des écarts d'acquisition résulte principalement de l'acquisition de la société suédoise Uddcomb, spécialisée dans les prestations de services et d'ingénierie pour les centrales nucléaires, pour 15 millions d'euros, et du rachat à Siemens d'une activité spécialisée dans la maintenance de contrôle commande en centrales nucléaires pour 22 millions d'euros.

La cession des activités du Pôle **Transmission & Distribution** en Australie et Nouvelle-Zélande a conduit à une diminution des écarts d'acquisition à hauteur de 45 millions d'euros.

Par ailleurs, la finalisation avec Alstom des accords relatifs à l'avenant au contrat d'acquisition de T&D et la prise en compte des actifs non transférés ont conduit à minorer le goodwill de 21 millions d'euros.

Enfin, les écarts de conversion ont un impact favorable sur l'évolution des écarts d'acquisition de 51 millions d'euros.

#### Titres des sociétés associées mises en équivalence

Les titres des sociétés associées mises en équivalence correspondent principalement à STMicroelectronics et Eramet. La variation observée sur le premier semestre correspond à la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence sur le premier semestre 2005.

### Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont détaillés dans la Note 11 de l'annexe aux comptes consolidés. Ils sont principalement composés des titres disponibles à la vente précédemment classés en valeurs mobilières de placement (Total, Alcatel, Société Générale), en autres TIAP (Safran) ou en titres de participation (ERA).

La variation par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005 résulte essentiellement de l'appréciation de la juste valeur des titres Total, Société Générale et Energy Resources of Australia, société uranifère australienne dans laquelle AREVA détient une participation de 7,8 %. Par ailleurs, le Groupe a vendu sa participation dans AssystemBrime au cours du premier semestre.

### 3.7.2. Actifs et provisions pour obligations de fin de cycle

Les impacts de la transition aux normes IFRS sur les actifs et provisions relatifs aux obligations de fin de cycle ont été présentés dans le chapitre 5.1.9 du rapport annuel 2004 du Groupe et lors de la présentation spécifique à l'adoption des normes IFRS par AREVA le 22 mars 2005, présentation disponible sur le site [www.aveva.com](http://www.aveva.com). Pour mémoire, il s'agit principalement de l'actualisation des provisions pour obligations de fin de cycle et des actifs correspondants.

L'évolution de la situation bilancielle entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 30 juin 2005 concernant les actifs et passifs pour obligations de fin de cycle se résume au tableau suivant :

(en millions d'euros)	01.01.2005 IFRS(*)	30.06.2005 IFRS
<b>ACTIF</b>		
Actifs de fin de cycle	2 177	2 213
Quote-part AREVA (restant à amortir)	162	153
Quote-part des tiers	2 015	2 060
Portefeuille financier dédié	2 398	2 503
<b>PASSIF</b>		
Provisions pour obligations de fin de cycle	4 332	4 431
Provisions à financer par AREVA	2 317	2 371
Provisions à financer par les tiers	2 015	2 060

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS y compris application des normes IAS 32 et 39.

Le montant des actifs nets de fin de cycle s'élève à 2 213 millions d'euros au 30 juin 2005, contre 2 177 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette progression est principalement liée à l'effet de la désactualisation de l'actif quote-part des tiers, concomitante à celle de la provision. La quote-part des tiers dans les actifs de fin de cycle correspond essentiellement au financement attendu d'EDF pour le site de La Hague et du CEA-DAM pour le site de Pierrelatte.

Le bilan IFRS permet désormais de rapprocher en lecture directe les provisions liées aux obligations de fin de cycle (4 431 millions d'euros, dont 2 060 sont à financer par les tiers et 2 371 millions d'euros sont à financer par AREVA), d'une part, et les actifs relatifs à ces provisions d'autre part : "Actifs de fin de cycle part des tiers" (2 060 millions d'euros) et le "Portefeuille financier de couverture des obligations de fin de cycle" évalué à sa valeur de marché (2 503 millions d'euros).

Par construction, la quote-part des tiers à l'actif est toujours égale à la provision à financer par les tiers. En revanche, le portefeuille financier dédié à la couverture des coûts des opérations de fin de cycle à la charge du Groupe varie en fonction de l'évolution de valeur des titres le composant.

Ce rapport, équilibré au 31 décembre 2004, fait apparaître une légère surcouverture au 30 juin 2005 en raison de la bonne performance, sur la période, du portefeuille financier dédié : 2 503 millions d'euros d'actifs contre 2 371 millions d'euros de provisions actualisées à financer par AREVA.

La nature des engagements et la détermination de la provision sont présentées dans la Note 14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant l'usine de Marcoule, CEA, EDF et COGEMA ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2004. Cet accord exclut



les coûts de stockage définitif des déchets ultimes. Ce protocole prévoit le versement libératoire par EDF et COGEMA de leur quote-part respective de leur engagement financier au fonds de démantèlement du CEA. Pour COGEMA, cet engagement de 427 millions d'euros (aux conditions économiques de janvier 2004), provisionné dans les comptes fin 2003, a été versé pour moitié fin 2004 et pour moitié début 2005. Depuis le 31 décembre 2004, AREVA ne provisionne donc plus, pour le site de Marcoule, que sa quote-part des coûts d'évacuation et de stockage définitif des déchets ultimes.

### 3.7.3. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement du Groupe est structurellement négatif, compte tenu de l'importance des avances clients principalement liées aux activités long terme du Pôle Aval.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe s'établissait ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à - 1 123 millions d'euros et s'élève à - 1 088 millions d'euros au 30 juin 2005. Au cours du premier semestre 2005, la variation de BFR opérationnel s'est établie à 147 millions d'euros. La variation de BFR non opérationnel est marquée principalement par le règlement de la deuxième moitié de la soulte au CEA à hauteur de 215 millions d'euros. Au total, la variation de BFR impactant la trésorerie s'élève à 42 millions d'euros, le BFR étant par ailleurs impacté des écarts de conversion ou d'éventuels reclassements.

### 3.7.4. Trésorerie (dette) nette

Au 30 juin 2005, le Groupe présente une dette nette<sup>(11)</sup> de 416 millions d'euros, contre une trésorerie nette de 689 millions d'euros publiée au 31 décembre 2004.

Le passage aux normes IFRS a conduit le Groupe à modifier sa définition de la trésorerie (dette) nette :

- exclusion des actions auparavant classées en valeurs mobilières de placement, désormais classées dans la catégorie des "Titres disponibles à la vente" en actifs financiers non courants (- 353 millions d'euros), donc non intégrées dans le calcul de la trésorerie (dette) nette ;
- intégration de la valorisation du "put" des minoritaires dans les dettes financières (- 931 millions d'euros), augmentant d'autant la dette nette présentée ;
- valorisation des instruments financiers de taux et autres reclassements (+ 29 millions d'euros).

Ces modifications de définitions font passer la trésorerie nette de 689 millions d'euros publiée au 31 décembre 2004 à une situation de dette nette de 566 millions d'euros pour le bilan d'ouverture de l'année 2005, les normes IAS 32 et 39 étant appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La trésorerie/dette nette IFRS répond dorénavant à la définition suivante : "Trésorerie et équivalents de trésorerie" + "Autres actifs financiers courants" - "Dettes financières courantes et non courantes" au strict sens des normes IFRS (voir schéma dans le bilan consolidé résumé ci-dessus).

Le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" s'élève à 1 262 millions d'euros au 30 juin 2005. Ce montant, augmenté des 272 millions d'euros d'"Autres actifs financiers courants", et diminué des 1 950 millions d'euros de dettes financières courantes et non courantes, constitue une dette nette de 416 millions d'euros au 30 juin 2005.

La variation de trésorerie est présentée en détail au paragraphe 3.6.

### 3.7.5. Capitaux propres

Les capitaux propres passent de 4 928 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005, à 5 303 millions d'euros au 30 juin 2005. Cette augmentation reflète, d'une part, la combinaison du résultat net constaté au premier semestre 2005 et le paiement des dividendes versés au titre de l'exercice 2004 et, d'autre part, la hausse des gains et pertes latents différés (+ 275 millions d'euros) et des réserves de conversion (+ 134 millions d'euros). L'impact sur les capitaux propres du Groupe de l'application des normes IAS 32 et 39 est principalement constitué des gains et pertes latents différés sur les instruments de couverture de flux de trésorerie et sur les actifs financiers disponibles à la vente nets d'impôts. L'essentiel de la variation des capitaux propres part du Groupe sur le premier semestre 2005 résulte de la variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente. Ces variations de valeur entraînent une certaine volatilité des capitaux propres.

Le détail de la variation des capitaux propres est intégré dans les comptes consolidés.

(11) Trésorerie / (dette) nette IFRS = Trésorerie et équivalents de trésorerie + Autres actifs financiers courants - Dettes financières courantes et non courantes.

Les actions classées en "Titres disponibles à la vente" (Total, Alcatel, SG, ...) sont désormais exclues du calcul de la trésorerie nette.



### 3.7.6. Provisions hors démantèlement

Les provisions hors démantèlement sont en augmentation de 52 millions d'euros, à 2 454 millions d'euros, contre 2 402 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette évolution résulte de la hausse des provisions pour avantages du personnel (+ 112 millions d'euros), en partie compensée par la diminution des provisions courantes, et notamment de la provision pour restructurations et plans sociaux.

La hausse des provisions pour avantages du personnel résulte d'une part de la désactualisation de la provision et d'autre part de la dotation du premier semestre 2005 consécutive aux droits acquis par les salariés sur la période.

Les provisions pour restructuration et plans sociaux diminuent de 45 millions d'euros sur la période en raison de la poursuite de l'exécution des plans des pôles **Connectique** et **Transmission & Distribution**.

Le détail des autres provisions est mentionné dans la Note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

### 3.7.7. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du groupe AREVA sont présentés selon une grille de lecture économique : les engagements liés à l'exploitation, les engagements liés au financement et les autres types d'engagements. Cette décomposition s'applique aux engagements donnés et aux engagements reçus. Une troisième typologie d'engagements est distinguée : les engagements réciproques. Ils correspondent à des engagements pris par le Groupe en contrepartie desquels une garantie du tiers est reçue en retour.

(en millions d'euros)	31.12.2004	30.06.2005	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 430</b>	<b>2 708</b>	<b>872</b>	<b>1 526</b>	<b>310</b>
Engagements donnés liés à l'exploitation	2 131	2 521	784	1 439	297
Engagements donnés liés au financement	51	37	9	25	3
Autres engagements donnés	247	151	79	62	10
<b>Engagements reçus</b>	<b>701</b>	<b>789</b>	<b>244</b>	<b>247</b>	<b>297</b>
Engagements reçus liés à l'exploitation	250	352	68	244	41
Engagements reçus liés au financement	15	16	9	2	5
Autres engagements reçus	436	421	168	1	251
<b>Engagements réciproques</b>	<b>1 004</b>	<b>596</b>	<b>563</b>	<b>6</b>	<b>27</b>
Lignes de crédit autorisées non utilisées	557	79	62	0	17
Option d'achat ou de vente de titres	388	392	392	0	0
Autres engagements réciproques	59	124	109	5	10

Un tableau détaillé des engagements hors bilan est présenté dans la Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent à 2 708 millions d'euros au premier semestre 2005, contre 2 430 millions d'euros à fin 2004, soit une augmentation de 11,4 %. Cette progression résulte de la hausse des engagements donnés liés à l'exploitation, qui représentent 93 % des engagements donnés.

Les engagements donnés liés à l'exploitation sont constitués à près de 90 % de garanties de marché données. Il s'agit d'engagements liés à la vie des contrats. La bonne activité commerciale du Groupe sur le premier semestre 2005 explique ainsi la croissance de 13 % des garanties de marché données, compte tenu de l'arrivée à échéance sur cette même période d'engagements donnés enregistrés à fin 2004. La progression des garanties de marché données porte principalement sur les garanties de bonne exécution ou de bonne fin, ces dernières représentant les deux tiers des engagements donnés liés à l'exploitation.

Par ailleurs, le Groupe a donné une garantie maison mère au client TVO dans le cadre du contrat EPR Finlande pour le montant total de son engagement et reçu, de la part de Siemens, une garantie à hauteur de sa quote-part. L'engagement net donné par le Groupe est compris entre 1,5 et 2 milliards d'euros. Cette valeur n'est pas intégrée dans le tableau récapitulatif.

#### Engagements reçus

Les engagements reçus s'élevaient à 789 millions d'euros au premier semestre 2005, contre 701 millions d'euros à fin 2004, soit une augmentation de 12,6 %. Comme pour les engagements donnés, cette progression résulte de la hausse des engagements liés à l'exploitation.

AREVA a reçu début 2004 deux garanties de la part d'Alstom dans le cadre du contrat d'acquisition d'AREVA T&D : une garantie spécifique et une garantie générale. Ces deux garanties sont détaillées dans la Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Engagements réciproques

Les engagements réciproques s'élevaient à 596 millions d'euros au premier semestre 2005, contre 1 004 millions d'euros à fin 2004. Cette baisse de 408 millions d'euros résulte principalement de l'arrivée à échéance d'une ligne de crédit autorisée non utilisée négociée par AREVA SA pour ses filiales.

## 4. Evénements postérieurs à la clôture

- Le transfert à AREVA des activités de *Transmission & Distribution* en Inde et au Pakistan a été réalisé début août 2005. A l'issue de l'OPA lancée par le Groupe sur la société cotée AREVA Ltd. (India) et du rachat à Alstom de sa participation, AREVA détient 66,65 % du capital. Cette unité réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 150 millions d'euros auxquels s'ajoutent près de 10 millions d'euros pour l'entité pakistanaise dont le Groupe détient 80 %. Les activités de *Transmission & Distribution* en Inde et au Pakistan sont consolidées par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> août 2005.
- Le 12 septembre 2005, l'électricien Teollisuuden Voima Oy (TVO) a officiellement posé la "première pierre" de son réacteur de troisième génération EPR, sur le site d'Olkiluoto en Finlande. Cette manifestation intervient un an et demi après l'obtention du contrat par le consortium AREVA - Siemens.
- Le 15 septembre 2005 à Washington, AREVA et Constellation Energy unissent leurs forces pour l'avenir de l'énergie nucléaire aux Etats-Unis en proposant un cadre innovant de développement de l'EPR aux Etats-Unis. Constellation Energy et le groupe AREVA ont annoncé la création d'"UniStar Nuclear". Cette société commune est destinée à lancer commercialement aux Etats-Unis le premier parc de réacteurs de nouvelle génération.

UniStar Nuclear associe au sein d'une offre globale le leader mondial de l'industrie nucléaire et un électricien bénéficiant d'une très grande expérience dans le licensing et l'exploitation de centrales. UniStar Nuclear est la structure commerciale qui permettra le développement de joint-ventures entre Constellation Energy, d'autres électriciens et tous les acteurs intéressés. Ces joint-ventures devraient prendre en charge le licensing, la construction, l'exploitation des réacteurs en étant propriétaires, constituant ainsi un parc standardisé d'EPR américains.

- Le groupe AREVA a signé le 19 septembre 2005 avec le fonds d'investissement Bain Capital l'accord portant sur les modalités juridiques et financières de la cession de FCI, filiale connectique du groupe AREVA. Cet accord a été approuvé par le Conseil de Surveillance d'AREVA réuni le 19 septembre 2005. Compte tenu des perspectives de développement du marché de la *Connectique* dans les prochaines années et des besoins futurs de son activité *Connectique* pour financer sa croissance, AREVA, qui souhaite concentrer ses ressources sur son cœur de métier, a décidé de céder sa filiale *Connectique*. Depuis la création du Groupe, en 2001, AREVA a contribué en actionnaire responsable au redressement de la situation financière de FCI. Fort d'une base industrielle et financière assainie, FCI peut aujourd'hui poursuivre son développement.

Dans un premier temps, AREVA a reçu des marques d'intérêt de sociétés financières. Au terme de cette première étape, début août 2005, il a été procédé à une sélection d'un nombre réduit de contacts. La qualité de plusieurs de ces marques d'intérêt a conduit AREVA à autoriser des partenaires à entrer dans une phase d'examen plus approfondi. La phase d'examen s'est poursuivie par une phase de négociation exclusive avec Bain Capital Ltd.

Bain Capital Ltd. a été retenu au regard des critères de sélection choisis par le Groupe : la valorisation de FCI, la stratégie industrielle et sociale de l'acquéreur, sa surface financière. C'est sur cette base qu'AREVA a sélectionné la proposition de Bain Capital, la mieux-disante tant du point de vue financier qu'industriel et social :

- le prix de cession des titres FCI valorise la société à 1,067 milliard d'euros en valeur d'entreprise ;
- Bain Capital, avec l'équipe de direction de FCI, entend mettre en oeuvre un projet industriel de développement ;
- Bain Capital offre de fortes garanties sociales : assurance de la continuité des pratiques sociales, maintien du siège social à Versailles, maintien des sites industriels de la division *Communication Data Consumer* en Europe ainsi que des sites industriels français pendant au moins trois ans.

Le changement de propriété devrait intervenir avant la fin octobre, après accord des autorités de la concurrence et décret pris sur avis de la Commission des Participations et des Transferts.

La cession des titres FCI devrait avoir un impact positif sur le résultat net consolidé 2005 du groupe AREVA de plus de 500 millions d'euros et représenter un apport de trésorerie d'environ 850 millions d'euros. Conformément à la norme IFRS 5, le Pôle **Connectique** sera déconsolidé de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2005, et le résultat net du Pôle jusqu'à la date de cession ainsi que le résultat net d'impôt de cession apparaîtront sur une ligne distincte au compte de résultat : "résultat net d'impôt des activités abandonnées" au-dessus du résultat net du Groupe. Le compte de résultat 2005 reflétera ainsi le résultat des activités restant dans le Groupe. Le détail du résultat du Pôle sera présenté dans l'annexe, en plus des comptes pro forma des deux exercices précédents.

Afin de compléter l'information financière et de permettre d'apprécier l'impact de la cession de FCI, le bilan et le compte de résultat consolidés de la filiale au 30 juin 2005 sont présentés dans la Note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

- Le groupe AREVA a annoncé le 27 septembre 2005 l'acquisition de 21,1 % du capital du fabricant d'éoliennes REpower. Basé à Hambourg, REpower est l'un des acteurs-clés du secteur éolien mondial, spécialisé dans la technologie des turbines à forte puissance, particulièrement adaptée aux implantations off-shore. La société compte 558 collaborateurs et a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 301 millions d'euros. Cette opération renforce le positionnement stratégique d'AREVA sur la production d'énergie sans CO<sub>2</sub> et l'acheminement d'électricité. Energies nucléaire et éolienne sont complémentaires dans un mix-énergétique équilibré, l'une fournissant une énergie compétitive en production de base, l'autre une énergie complémentaire au gré des conditions climatiques, l'une et l'autre sans émission de gaz à effet de serre. REpower offre également des synergies commerciales et industrielles avec le Pôle **Transmission & Distribution** d'AREVA. L'activité T&D représente une part significative de l'investissement éolien, compte tenu des difficultés techniques posées par l'intermittence de la production pour le réseau de transport d'électricité.

## 5. Comptes consolidés

### » 5.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information semestrielle 2005 – Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société AREVA relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, sous la forme de comptes intermédiaires tels que définis dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard d'une part, des règles de présentation et d'information applicables en France et, d'autre part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, tels que décrits dans les notes annexes.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la Note 1 de l'annexe qui expose
  - les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union, conformément aux dispositions de l'article 221-5 du règlement de l'AMF ;
  - les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;
  - les options retenues pour l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ; comme autorisé par la norme IFRS 1, le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et les informations comparatives relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 n'ont pas été retraités conformément à ces normes ;
- la Note 14 de l'annexe qui mentionne l'incertitude liée à l'évaluation des coûts de stockage des déchets et la part qui incombe à EDF concernant sa contribution dans les charges de l'aval du cycle.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Paris, le 20 septembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte & Associés**

**Mazars & Guérard**

**Salustro Reydel**

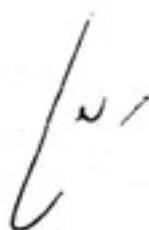
Pascal Colin

Jean-Paul Picard

Thierry Blanchetier

Michel Rosse

Denis Marangé





## » 5.2. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes en annexe	1 <sup>er</sup> semestre 2005	1 <sup>er</sup> semestre 2004 (*)	Exercice 2004 (*)
Chiffre d'affaires		5 396	5 339	11 109
Autres produits de l'activité		2	6	8
Coût des produits et services vendus		(4 071)	(4 027)	(8 494)
<b>Marge brute</b>		<b>1 327</b>	<b>1 318</b>	<b>2 623</b>
Frais de recherche et développement		(191)	(184)	(402)
Frais commerciaux		(285)	(294)	(602)
Frais généraux et administratifs		(406)	(399)	(787)
Autres charges et produits opérationnels		(14)	(12)	(11)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>431</b>	<b>429</b>	<b>821</b>
Perte de valeur des goodwill	3			(9)
Coût des restructurations et des plans de cessation anticipée d'activité	3	(64)	(44)	(210)
Autres charges et produits non courants	3	1	1	38
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>368</b>	<b>386</b>	<b>640</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		20	35	48
Coût de l'endettement financier brut		(15)	(24)	(30)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>5</b>	<b>11</b>	<b>18</b>
Autres charges et produits financiers		10	21	(36)
Résultat financier	5	15	32	(18)
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>6</b>	<b>(115)</b>	<b>(103)</b>	<b>(160)</b>
Résultat net d'ensemble des entreprises intégrées		268	315	462
Quote-part dans les résultats des sociétés associées mises en équivalence	10	86	42	128
<b>Résultat sur cession d'activité</b>		<b>(2)</b>		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>352</b>	<b>357</b>	<b>590</b>
Intérêts minoritaires		(52)	(64)	(139)
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>301</b>	<b>293</b>	<b>451</b>
Nombre moyen d'actions		35 442 701	35 442 701	35 422 701
Résultat net par action		8,48	8,28	12,71
Résultat net par action dilué <sup>(1)</sup>		8,48	8,28	12,71

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39 (cf. Note 21).

(1) AREVA n'a pas mis en place d'instruments dilutifs sur son capital.

### » 5.3. Bilan consolidé

<b>ACTIF</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Notes en annexe	30.06.2005	01.01.2005 (**)	31.12.2004 (*)
<b>Actifs non courants</b>		<b>14 717</b>	<b>14 332</b>	<b>13 045</b>
Goodwills sur entreprises intégrées	7	2 227	2 206	1 648
Immobilisations incorporelles		650	597	596
Immobilisations corporelles		3 842	3 864	3 865
<i>Dont : Actifs de fin de cycle (part propre)</i>	8	153	162	162
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	8	2 060	2 015	2 015
Actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle	9	2 503	2 398	2 281
Titres des sociétés associées mises en équivalence	10	1 399	1 313	1 335
Autres actifs financiers non courants	11	1 590	1 490	823
Actifs du régime de pension		12	10	10
Actifs d'impôts différés		435	439	472
<b>Actifs courants</b>		<b>8 807</b>	<b>8 206</b>	<b>8 385</b>
Stocks et en-cours		2 279	2 125	2 098
Clients et comptes rattachés		3 623	3 291	3 290
Autres créances opérationnelles		979	977	856
Impôts courants – actif		129	116	116
Autres créances non opérationnelles		262	379	386
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 262	1 054	1 054
Autres actifs financiers courants	13	272	263	585
<b>Total actif</b>		<b>23 524</b>	<b>22 538</b>	<b>21 430</b>

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS, hormis les normes IAS 32 et 39.

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS, incluant les normes IAS 32 et 39 (cf. Note 22).

**PASSIF**
*(en millions d'euros)*

	Notes en annexe	30.06.2005	01.01.2005 (**)	31.12.2004 (*)
<b>Capitaux propres et intérêts minoritaires</b>		<b>5 665</b>	<b>5 299</b>	<b>5 310</b>
Capital		1 347	1 347	1 347
Primes et réserves consolidées		2 905	2 788	2 844
Gains et pertes latents différés		695	420	0
Réserves de conversion		56	(78)	(78)
Résultat net de l'exercice – part du Groupe		301	451	451
Intérêts minoritaires		362	371	746
<b>Passifs non courants</b>		<b>7 971</b>	<b>7 701</b>	<b>6 797</b>
Avantages du personnel		1 143	1 031	1 032
Provisions pour obligations de fin de cycle	14	4 431	4 332	4 332
Autres provisions non courantes	15	75	66	140
Dettes financières non courantes	16	1 657	1 661	744
Passifs d'impôts différés		665	611	549
<b>Passifs courants</b>		<b>9 888</b>	<b>9 538</b>	<b>9 323</b>
Provisions courantes	15	1 236	1 305	1 245
Dettes financières courantes	16	293	222	199
Avances et acomptes reçus		4 523	4 326	4 326
Fournisseurs et comptes rattachés		1 912	1 695	1 688
Autres dettes opérationnelles		1 748	1 546	1 430
Impôts courants - passif		129	90	91
Autres dettes non opérationnelles		48	354	344
<b>Total passif</b>		<b>23 524</b>	<b>22 538</b>	<b>21 430</b>

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS, hormis les normes IAS 32 et 39.

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS, incluant les normes IAS 32 et 39 (cf. Note 22).



## » 5.4. Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2005	1 <sup>er</sup> semestre 2004 (*)	Exercice 2004 (*)
<b>Résultat net – Part du Groupe</b>	<b>301</b>	<b>293</b>	<b>451</b>
Intérêts minoritaires	52	64	139
Résultat net de l'ensemble	352	357	590
Perte (profit) des sociétés associées mises en équivalence, net des dividendes reçus	(58)	(17)	(101)
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des valeurs mobilières de placement de plus de trois mois <sup>(1)</sup>	270	245	516
Perte de valeur des goodwill			9
Dotation nette aux provisions pour risques et charges <sup>(1)</sup>	(82)	(131)	(500)
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions <sup>(1)</sup>	81	73	151
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et valeurs mobilières de placement de plus de trois mois, variation de juste valeur	(46)	(27)	(99)
Autres éléments sans effet de trésorerie	73		20
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>590</b>	<b>500</b>	<b>585</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(42)</b>	<b>444</b>	<b>353</b>
<b>Trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>	<b>545</b>	<b>944</b>	<b>938</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(239)	(218)	(519)
Acquisitions d'immobilisations financières	(60)	(844)	(1 431)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	15	105
Cessions d'immobilisations financières	324	61	692
<b>Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement</b>	<b>64</b>	<b>(986)</b>	<b>(1 153)</b>
Dividendes versés	(419)	(278)	(285)
Augmentation (diminution) des dettes financières	(10)	19	12
<b>Trésorerie provenant des opérations de financement</b>	<b>(429)</b>	<b>(259)</b>	<b>(273)</b>
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières de placement de moins de 3 mois	(4)	24	133
Impact des variations de taux de change	(17)	(2)	16
<b>Augmentation (diminution) totale de la trésorerie</b>	<b>159</b>	<b>(279)</b>	<b>(339)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>945</b>	<b>1 284</b>	<b>1 284</b>
Trésorerie à la clôture	1 262	1 157	1 054
Reclassement comptes courants financiers	(20)		(11)
Moins soldes créditeurs bancaires	(138)	(152)	(98)
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 104</b>	<b>1 005</b>	<b>945</b>

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39.

(1) L'effet des désactualisations est désormais présenté sur une ligne séparée du TFT ; de ce fait, les montants des postes de dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2004 diffèrent de ceux publiés dans le rapport annuel 2004.

La "Trésorerie" prise en compte pour l'établissement du Tableau des Flux de Trésorerie se compose :

- de la "Trésorerie et équivalents de trésorerie", (cf. Note 12) qui inclut :
  - les disponibilités et comptes courants financiers, et
  - les Valeurs Mobilières de Placement sans risque à moins de trois mois à l'origine.
- sous déduction des concours bancaires, compris dans les dettes financières courantes (cf. Note 16).

## » 5.5. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Nombres d'actions et de certificats d'investissements	Capital	Primes et Réserves consolidées	Réserves de conversion	Gains et pertes latents différés	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres et intérêts minoritaires
<b>1<sup>er</sup> janvier 2004 (*)</b>	<b>35 442 701</b>	<b>1 347</b>	<b>3 098</b>	<b>(37)</b>		<b>4 408</b>	<b>908</b>	<b>5 316</b>
Annulation des réserves de conversion au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 par reclassement en réserves consolidées			(37)	37				
<b>1<sup>er</sup> janvier 2004 après reclassement des réserves de conversion</b>	<b>35 442 701</b>	<b>1 347</b>	<b>3 061</b>	<b>-</b>		<b>4 408</b>	<b>908</b>	<b>5 316</b>
Résultat de l'exercice 2004	-	-	451	-		451	139	
Dividendes distribués	-	-	(220)	-		(220)	(65)	
Variation de périmètre	-	-	-	-		-	(240)	
Changements de méthode comptable et autres mouvements	-	-	-	-		-	-	
Variation des gains et pertes latents différés	-	-	-	-		-	-	
Ecart de conversion	-	-	3	(78)		(75)	5	
<b>31 décembre 2004 (*)</b>	<b>35 442 701</b>	<b>1 347</b>	<b>3 295</b>	<b>(78)</b>		<b>4 564</b>	<b>746</b>	<b>5 310</b>
<b>Impacts de la première application des normes IAS 32 et 39</b>								
Effet sur les réserves			(57)			(57)	(392)	
Effet sur les gains et pertes latents différés					420	420	17	
<b>1<sup>er</sup> janvier 2005 (**)</b>	<b>35 442 701</b>	<b>1 347</b>	<b>3 238</b>	<b>(78)</b>	<b>420</b>	<b>4 927</b>	<b>371</b>	<b>5 298</b>
Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2005			301			301	52	
Dividendes distribués			(340)			(340)	(79)	
Variation de périmètre							(1)	
Variation des gains et pertes latents différés	-	-	-	-	275	275	4	
Ecart de conversion			6	134		140	15	
<b>30 juin 2005</b>	<b>35 442 701</b>	<b>1 347</b>	<b>3 205</b>	<b>56</b>	<b>695</b>	<b>5 303</b>	<b>362</b>	<b>5 665</b>

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39.

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

Variation des gains et pertes latents différés	Sur instruments de couverture de flux de trésorerie (***)	Sur actifs financiers disponibles à la vente (***)	Total
<b>31 décembre 2004</b>	<b>12</b>	<b>408</b>	<b>420</b>
Variation de valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(6)		(6)
Variation des résultats latents sur actifs financiers disponibles à la vente		281	281
<b>30 juin 2005</b>	<b>6</b>	<b>689</b>	<b>695</b>

(\*\*\*) Données nettes d'impôt.

## » 5.6. Information sectorielle

### Par Pôle d'activité Premier semestre 2005

	(en millions d'euros sauf effectifs)	Amont	Réacteurs et Services	Aval	Transmission & Distribution	Connectique	Corporate et Autres et éliminations	Total Groupe
Résultats	Chiffre d'affaires brut	1 294	1 092	1 110	1 473	638	(211)	5 396
	Ventes inter-pôles	(44)	(53)	(119)	(0)	0,0	216	0
	Chiffre d'affaires contributif	1 250	1 039	991	1 473	638	5	5 396
	Résultat opérationnel courant	214	33	144	28	41	(28)	431
	% du CA brut	16,5 %	3,0 %	12,9 %	1,9 %	6,3 %	n.a.	8,0 %
	Résultat opérationnel	207	32	134	(19)	42	(29)	368
	% du CA brut	16,0 %	2,9 %	12,1 %	- 1,3 %	6,6 %	n.a.	6,8 %
Autres	Actifs non courants opérationnels (*)	1 414	543	2 125	938	665	1 034	6 719
	Capitaux employés (**)	1 640	147	(899)	699	668	190	2 444
	Effectifs	11 013	14 086	11 036	19 685	12 304	437	68 561

(\*) Les actifs non courants opérationnels représentent la somme des éléments suivants :

- Les goodwills des sociétés intégrées.
- Les immobilisations nettes, corporelles et incorporelles.

(\*\*) Les capitaux employés représentent la somme des éléments suivants :

- les goodwills des sociétés intégrées (hors goodwills résultant de la comptabilisation des options de vente des minoritaires – cf. Note 1.17),
- les immobilisations nettes, corporelles et incorporelles,
- le besoin en fonds de roulement opérationnel,
- sous déduction :
  - des avances clients sur investissements,
  - des provisions pour avantages du personnel,
  - des provisions pour risques et charges, à l'exception des provisions pour obligations de fin de cycle et des provisions pour risques fiscaux.

### Premier semestre 2004(\*\*\*)

	(en millions d'euros sauf effectifs)	Amont	Réacteurs et Services	Aval	Transmission & Distribution	Connectique	Corporate et Autres et éliminations	Total Groupe
Résultats	Chiffre d'affaires brut	1 226	1 034	1 109	1 533	653	(216)	5 339
	Ventes inter-pôles	(46)	(73)	(105)	0		224	0
	Chiffre d'affaires contributif	1 180	961	1 004	1 533	653	8	5 339
	Résultat opérationnel courant	190	30	152	34	51	(28)	429
	% du CA brut	15,5 %	2,9 %	13,7 %	2,2 %	7,8 %	n.a.	8 %
	Résultat opérationnel	183	25	144	11	46	(23)	386
	% du CA brut	14,9 %	2,4 %	13,0 %	0,7 %	7,1 %	n.a.	7,2 %
Autres	Actifs non courants opérationnels (*)	1 286	476	2 269	919	689	515	6 154
	Capitaux employés (**)	1 382	180	(687)	864	631	386	2 756
	Effectifs	10 419	13 189	10 594	21 328	12 524	2 097	70 151

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39.

### Exercice 2004(\*\*\*)

	(en millions d'euros sauf effectifs)	Amont	Réacteurs et Services	Aval	Transmission & Distribution	Connectique	Corporate et Autres et éliminations	Total Groupe
Résultats	Chiffre d'affaires brut	2 599	2 308	2 124	3 186	1 289	(396)	11 109
	Ventes inter-pôles	(74)	(162)	(178)	(0)	0	414	0
	Chiffre d'affaires contributif	2 524	2 146	1 946	3 186	1 289	18	11 109
	Résultat opérationnel courant	397	124	242	39	87	(67)	821
	% du CA brut	15,3 %	5,4 %	11,4 %	1,2 %	6,7 %	n.a.	7,4 %
	Résultat opérationnel	370	95	231	(103)	81	(35)	639
	% du CA brut	14,2 %	4,1 %	10,8 %	- 3,2 %	6,3 %	n.a.	5,8 %
Autres	Actifs non courants opérationnels (*)	1 314	456	2 207	1 027	627	1 035	6 666
	Capitaux employés (**)	1 530	236	(656)	727	579	148	2 562
	Effectifs	10 952	14 066	10 697	21 816	12 160	378	70 069

(\*\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39 (sauf les éléments bilanciaux du 31-12-2004 qui sont retraités en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39).

## Chiffre d'affaires par destination

### Premier semestre 2005

(en millions d'euros)

	Mont	Réacteurs et Services	Aval	Transmission & Distribution	Connectique	Corporate et Autres	Total Groupe
France	564	400	554	137	45	1	1 700
Europe (hors France)	298	302	288	550	227	0	1 664
Amérique	271	292	58	188	161	5	975
Asie-Pacifique	89	35	92	283	174	0	673
Afrique et Moyen-Orient	28	11	0	309	27	0	375
Autres pays	0	0	0	6	3	0	9
<b>Total</b>	<b>1 250</b>	<b>1 039</b>	<b>991</b>	<b>1 473</b>	<b>638</b>	<b>5</b>	<b>5 396</b>

### Premier semestre 2004

(en millions d'euros)

	Mont	Réacteurs et Services	Aval	Transmission & Distribution	Connectique	Corporate et Autres	Total Groupe
France	526	369	525	140	45	3	1 608
Europe (hors France)	286	205	153	571	240	0	1 454
Amérique	253	335	60	210	160	6	1 026
Asie-Pacifique	100	44	266	300	177	1	888
Afrique et Moyen-Orient	14	7	0	308	28	0	356
Autres pays	0	0	0	5	2	0	7
<b>Total</b>	<b>1 179</b>	<b>959</b>	<b>1 004</b>	<b>1 533</b>	<b>653</b>	<b>10</b>	<b>5 339</b>

### Exercice 2004

(en millions d'euros)

	Mont	Réacteurs et Services	Aval	Transmission & Distribution	Connectique	Corporate et Autres	Total Groupe
France	1051	844	1027	208	95	6	3 231
Europe (hors France)	557	530	403	1 156	470	1	3 117
Amérique	623	658	138	448	319	10	2 196
Asie-Pacifique	252	91	377	716	350	1	1 787
Afrique et Moyen-Orient	41	23	1	649	49	0	763
Autres pays	0	0	0	9	6	0	15
<b>Total</b>	<b>2 524</b>	<b>2 146</b>	<b>1 946</b>	<b>3 186</b>	<b>1 289</b>	<b>18</b>	<b>11 109</b>

## » 5.7. Annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2005

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. En raison des arrondis, certains totaux peuvent ne pas être arithmétiques.

### Note 1 - Note sur les principes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'AREVA au titre de l'exercice 2005 et des exercices suivants seront établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Conformément à la recommandation émise par le CESR (Committee of European Securities Regulators) en décembre 2003, les comptes consolidés au 30 juin 2005 sont établis selon les méthodes d'évaluation et de comptabilisation prescrites par le référentiel IAS/IFRS, et présentés sous la forme de comptes intermédiaires tels que définis par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Par conséquent, les comptes semestriels au 30 juin 2005 ne contiennent pas l'intégralité des informations requises par les normes IAS/IFRS, ce qui constitue une exception à l'application de la norme IAS 34 sur les arrêts intermédiaires mais est conforme aux recommandations de l'AMF relatives aux comptes intermédiaires publiés lors de cette première année de mise en œuvre des IFRS.

Les comptes au 30 juin 2005 sont présentés avec des données comparatives au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004 retraitées selon le même référentiel.

Les normes IAS/IFRS, telles qu'approuvées par l'Union européenne, ont été appliquées avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, à l'exception de certaines exemptions prévues par la norme IFRS 1 relative à la première application des normes IAS/IFRS :

- Regroupements d'entreprises :

AREVA applique les dispositions de la norme IFRS 3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et n'a pas retraité les regroupements d'entreprises antérieurs à cette date.

- Evaluation des actifs corporels et incorporels :

AREVA n'a pas retenu l'option d'évaluation de certains actifs corporels et incorporels à la juste valeur dans le bilan d'ouverture ; de ce fait, les immobilisations corporelles et incorporelles restent évaluées selon la méthode du coût amorti.

- Avantages du personnel :

AREVA a opté pour la reconnaissance en capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la totalité des écarts actuariels non comptabilisés dans le bilan au 31 décembre 2003. Les incidences chiffrées de l'application de cette option sont disponibles au paragraphe 5.1.9.3 du rapport annuel 2004. Par ailleurs, AREVA maintient la méthode dite du "corridor" pour les pertes et gains latents résultant de changements d'hypothèses postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sur ses engagements de retraite et avantages assimilés.

- Obligations de fin de cycle des activités nucléaires :

AREVA provisionne les obligations de fin de cycle de ses activités nucléaires conformément à la norme IAS 37. En contrepartie, le Groupe comptabilise un actif de fin de cycle constitué de deux éléments : la part financée par AREVA ("actif de fin de cycle – part propre"), et la part financée par des clients ("actif de fin de cycle – part des tiers"). AREVA a opté pour l'application de l'exemption prévue par les révisions apportées à la norme IFRS 1 suite à la publication de l'interprétation IFRIC 1 ("variation des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et obligations similaires"). Cette interprétation prévoit que l'actif de fin de cycle soit recalculé en valeur actualisée à l'origine puis amorti sur la base d'un amortissement linéaire entre la date de mise en service et la date prévisionnelle de fin d'exploitation de l'installation. A ce titre, la valeur de l'actif de fin de cycle – part propre au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été calculée en actualisant les flux de trésorerie prévisionnels en arrière jusqu'à la date de mise en service des installations concernées. Cette valeur a été amortie à compter de la date de mise en service jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004 au prorata de la durée d'utilisation telle qu'elle est estimée à cette date. Les incidences chiffrées de l'application de cette méthode sont présentées dans le paragraphe 5.1.9.3 du rapport annuel 2004.

- Réserves de conversion :

AREVA a opté pour l'annulation de ses réserves de conversion cumulées au 31 décembre 2003, qui s'élevaient à - 37 millions d'euros, et leur imputation sur les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le groupe AREVA dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'autre part.

Le référentiel comptable utilisé étant susceptible d'évoluer d'ici au 31 décembre 2005, il est possible que le bilan d'ouverture audité au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ne soit pas celui à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis et que les résultats IFRS semestriels et annuels de 2004 et 2005 ainsi que le bilan au 31 décembre 2004 présentés ci-après soient modifiés avant la clôture de l'exercice 2005.

D'autre part, STMicroelectronics n'a pas, dans les délais d'arrêt des comptes, publié le détail des impacts de l'application du référentiel IFRS dans ses comptes. En conséquence, la valorisation des titres détenus par AREVA dans cette société associée mise en équivalence, ainsi que la quote-part d'AREVA dans son résultat, ne font pas l'objet de l'ensemble des retraitements IFRS qui pourront s'avérer nécessaires. Le Groupe intégrera ces retraitements dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2005.

Les comptes consolidés du groupe AREVA publiés avant l'exercice 2005 étaient établis en conformité avec les règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 modifié par le règlement n°2004-03 du CRC (Comité de réglementation comptable). Le groupe AREVA appliquait les méthodes préférentielles recommandées par le règlement 99-02.

Les informations relatives aux impacts de la transition aux IFRS sur l'exercice 2004 sont disponibles au paragraphe 5.1.9 du rapport annuel 2004 ; les impacts sur le compte de résultat du premier semestre 2004 sont présentés dans la Note 21 du présent document.

Enfin, les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers sont appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sans retraitement des comptes de l'exercice 2004. Les impacts de l'application de ces normes au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont présentés dans la Note 22 du présent document.

## 1.1. Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, AREVA doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. AREVA revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

## 1.2. Présentation des Etats financiers

AREVA présente ses états financiers conformément à la norme IAS 1.

### 1.2.1. Présentation du bilan

Le bilan est présenté suivant la distinction entre actifs courants et non courants, passifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

Les actifs et passifs courants sont ceux dont l'échéance est inférieure ou égale à un an, ou qui sont liés aux opérations d'exploitation.

Afin de faciliter la lecture du bilan, AREVA présente l'ensemble des rubriques relatives à ses obligations de fin de cycle sur des lignes spécifiques en actifs et passifs non courants pour la totalité de leur montant : ainsi, les provisions pour obligations de fin de cycle sont présentées en passifs non courants ; les actifs de fin de cycle correspondant à la part des tiers dans le financement des obligations sont présentés en actifs non courants. Les actifs financiers dédiés à la couverture de ces obligations sont isolés dans une rubrique de l'actif non courant qui regroupe l'ensemble du portefeuille d'actions et les parts de Fonds Communs de Placement actions et obligations dédiés ainsi que les liquidités temporaires du fonds.

Les provisions au titre des avantages du personnel sont également présentées en passifs non courants pour leur montant global.

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés, les actifs et passifs des activités en cours d'abandon sont regroupés dans des rubriques spécifiques du bilan conformément à la norme IFRS 5.

### 1.2.2. Présentation du compte de résultat

En l'absence de précisions de l'IAS 1, le compte de résultat est présenté conformément à la recommandation 2004 R.02 du Conseil National de la Comptabilité.

- Le résultat opérationnel se décompose entre un résultat opérationnel courant et des éléments opérationnels non courants. Les éléments opérationnels non courants comprennent :
  - Le coût des restructurations et des plans de cessation anticipée d'activité des salariés.
  - Les pertes de valeur des goodwill.
  - Les pertes de valeur et les résultats de cession des actifs corporels et incorporels.
  - Le résultat des déconsolidations de filiales (sauf lorsqu'elles sont qualifiées d'abandon d'activité conformément à la norme IFRS 5).
- Le résultat financier se décompose entre :
  - Le coût de l'endettement brut.
  - Les produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
  - Les autres charges et produits financiers, qui comprennent notamment :
    - les dividendes reçus ;
    - les dépréciations durables et les résultats de cession des titres disponibles à la vente ;
    - les variations de valeur et les résultats de cession des titres détenus aux fins de transaction ;
    - la désactualisation des provisions pour obligations de fin de cycle et pour avantages du personnel ;
    - les intérêts sur avances clients.
- Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net d'impôt des activités abandonnées est présenté dans une rubrique séparée du compte de résultat. Il inclut le résultat net de ces activités pendant l'exercice jusqu'à la date de leur cession, et le résultat net de la cession elle-même.

### 1.3. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers arrêtés au 30 juin 2005 d'AREVA et de ses filiales dont elle a le contrôle ou dans lesquelles elle exerce soit un contrôle conjoint, soit une influence notable sur la gestion et la politique financière.

- Les sociétés dont AREVA a le contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale (y compris les "entités ad hoc"). Le contrôle est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.
- Les sociétés sur lesquelles AREVA exerce un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Les sociétés dans lesquelles AREVA exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière ("sociétés associées") sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient une participation supérieure ou égale à 20 %.

La part des minoritaires dans les sociétés contrôlées dont les capitaux propres sont négatifs est prise en charge en totalité par le Groupe sauf accord explicite de prise en charge par les minoritaires concernés ou lorsque le financement par ces derniers n'est pas remis en cause.



#### 1.4. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie fonctionnelle du groupe AREVA est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères du Groupe est généralement leur monnaie locale ; cependant, lorsque la majorité des opérations d'une société est effectuée dans une autre monnaie, cette dernière est retenue comme monnaie fonctionnelle.

Les comptes des sociétés étrangères du Groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, puis convertis en euros pour les besoins de la consolidation des états financiers selon les règles suivantes :

- les postes du bilan (y compris les goodwill) sont convertis au taux de change de clôture, à l'exception des éléments de capitaux propres qui sont maintenus aux taux historiques,
- les opérations du compte de résultat sont converties aux taux de change moyens annuels,
- les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres sont portées directement en capitaux propres sous la rubrique "Réserves de conversion" pour la part du Groupe. Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion comptabilisées en capitaux propres s'y rapportant sont reconnues en résultat.

#### 1.5. Information sectorielle

L'information sectorielle publiée par AREVA se décline à deux niveaux.

- Premier niveau : information par secteur d'activité, correspondant aux cinq pôles du Groupe :
  - les quatre pôles du métier Energie : **Amont, Réacteurs et Services, Aval, Transmission & Distribution** ;
  - Le Pôle **Connectique**.

Les informations communiquées par secteur d'activité se rapportent uniquement aux éléments opérationnels du bilan et du compte de résultat (chiffre d'affaires, résultat opérationnel, actifs corporels et incorporels non courants) et aux effectifs. En effet, AREVA a adopté une gestion centralisée de ses actifs et passifs financiers ainsi que de sa fiscalité ; les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux différents secteurs d'activité.

- Second niveau : information par secteur géographique.

Le chiffre d'affaires consolidé d'AREVA est réparti entre les cinq zones géographiques suivantes en fonction de la destination des ventes :

- France ;
- Europe hors France ;
- Amérique (Nord et Sud) ;
- Asie – Pacifique ;
- Afrique et Moyen-Orient.

#### 1.6. Regroupements d'entreprises – Goodwills

L'acquisition d'activités ou de sociétés est comptabilisée selon la méthode du "coût d'acquisition".

Les actifs et passifs de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des secteurs d'activité et des actifs non courants de l'entité acquise destinés à être cédés suivant la définition de la norme IFRS 5, qui sont valorisés au plus faible de la juste valeur nette des coûts de sortie ou de la valeur comptable des actifs concernés. La date d'acquisition, à partir de laquelle AREVA consolide les comptes de l'entreprise acquise, correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

Les coûts de restructuration et les autres coûts de l'entreprise acquise consécutifs au regroupement et qui répondent à la date de l'acquisition aux critères de constitution de provisions fixés par la norme IAS 37 sont inclus dans les passifs acquis ; les coûts engagés postérieurement à la date d'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel de la période au cours de laquelle ils sont encourus ou lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 37.

Les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont reconnus comme des passifs et sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition ; il s'agit de passifs ne répondant pas aux critères de constitution des provisions fixés par la norme IAS 37.

La différence entre le prix de revient de l'activité ou des titres de la société acquise, et la juste valeur des actifs et passifs correspondants à la date d'acquisition, est constatée à l'actif du bilan en goodwill si elle est positive, ou en résultat de l'année d'acquisition si elle est négative.

Par exception, les goodwills inférieurs à 1,5 million d'euros sont enregistrés en résultat dans l'année d'acquisition.

Les intérêts minoritaires sont initialement évalués à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels reconnus à la date d'acquisition, au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les actionnaires minoritaires.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition ; au-delà de ce délai, le montant du goodwill ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement du prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un actif d'impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

Les goodwills ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de perte de valeur.

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les goodwills sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. (Voir définition d'une UGT et méthodologie des tests de perte de valeur dans la Note 1.10).

Les Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles un goodwill est affecté font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Si la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité au goodwill, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

Lors de la cession d'une unité consolidée, le montant des goodwills affectés à cette unité est inclus dans la valeur comptable nette de l'unité cédée et est donc pris en compte pour déterminer le résultat de la cession.

### 1.7. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Il est évalué net de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires est constaté lorsqu'il y a transfert des risques et avantages vers l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété ou la réalisation du service.

Il comprend :

- les ventes de biens (produits et marchandises) ;
- les prestations de services.

Le chiffre d'affaires n'est pas reconnu sur les opérations dans lesquelles l'unité agit uniquement comme intermédiaire sans encourir les risques et avantages relatifs aux biens concernés, ainsi que les opérations de négoce de matières : il s'agit principalement de l'activité de trading d'uranium, ainsi que de certains contrats d'enrichissement.

Le chiffre d'affaires relatif à ces opérations est constitué uniquement de la marge de l'unité.

### 1.8 Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, conformément à la norme IAS 11. En application de cette méthode, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement, selon la méthode de l'avancement par les coûts.

Le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés et validés à la clôture des comptes) et les coûts totaux prévisionnels du contrat, dans la limite de l'avancement physique ou technique à la date de clôture.

Les produits financiers résultant des conditions financières contractuelles se traduisant par des excédents significatifs de trésorerie pendant toute ou partie de la durée du contrat sont inclus dans les produits du contrat et comptabilisés en chiffre d'affaires au prorata de l'avancement.

Lorsque le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être estimé de façon fiable, les coûts sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et les produits sont comptabilisés dans la limite des coûts encourus et recouvrables : la marge dégagée sur le contrat est donc nulle.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison est constatée immédiatement en résultat sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, et fait l'objet d'une provision.

## 1.9. Evaluation des actifs corporels et incorporels

### 1.9.1. Evaluation initiale

AREVA n'a pas retenu l'option d'évaluation de certains actifs corporels et incorporels à la juste valeur dans le bilan d'ouverture ; de ce fait, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

### 1.9.2. Critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise ;
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable (hypothèses raisonnables et documentées).

### 1.9.3. Comptabilisation des dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges.

Les dépenses relatives à un projet de développement sont capitalisées s'il répond aux six critères suivants : fiabilité technique, intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif, probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne), disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement, fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Les coûts passés en charges antérieurement à la date de capitalisation ne sont pas capitalisés.

### 1.9.4. Etudes et travaux d'exploitation minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes. En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, ces études et travaux sont inscrits en charges de l'exercice. Les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait de ces réserves qu'ils ont permis d'identifier.

### 1.9.5. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Suite à l'abandon de l'interprétation IFRIC 3 et dans l'attente d'une position des organismes normalisateurs sur la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre, AREVA ne comptabilise aucun actif ni aucune provision aussi longtemps que ses émissions restent inférieures aux quotas qui lui ont été attribués, ce qui correspond à la situation au 30 juin 2005.

### 1.9.6. Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants. Les terrains miniers sont amortis sur la durée de vie du gisement, les agencements et aménagements des terrains sur dix ans, les constructions entre 10 et 45 ans, les installations techniques, matériels et outillages industriels autres que les installations nucléaires sur cinq à dix ans, les installations générales et agencements divers sur 10 à 20 ans, les matériels de transport, matériels de bureau, matériels informatiques et mobiliers sur trois à dix ans. Les contrats de location financement figurent à l'actif du bilan, et sont amortis selon

les modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Les immobilisations financées par les clients sont amorties sur la même durée que les contrats qui les financent.

En ce qui concerne les installations nucléaires, le Groupe pratique un amortissement linéaire sur la durée de vie des installations concernées, mesurée en considération de la durée des portefeuilles de contrats, existants ou raisonnablement estimés, exécutés dans ces installations. Les durées d'amortissement ont été fixées sur cette base et dans la limite de la durée de vie technique des usines à des conditions économiques normales, soit pour les principales installations à :

- 2010 pour l'usine d'enrichissement du Tricastin à Pierrelatte (Eurodif) ;
- 2025 pour l'usine de traitement de combustibles usés de La Hague (Cogema) ;
- 2027 pour l'usine de recyclage Mox à Marcoule (Mélox).

Ces durées seront révisées en cas d'évolution significative de l'horizon du carnet de commandes du Groupe.

Le Groupe a fait réaliser au premier semestre 2005 une étude sur la pérennité technique des usines de La Hague et de Mélox. Cette étude a été validée par un contrôle externe effectué par le bureau Veritas. Compte tenu des données de conception de ces usines, du mode de fonctionnement, du retour d'expérience sur des installations similaires, et sous réserve d'un plan de maintenance et de jouvence régulier, cette étude valide l'hypothèse que ces installations seront capables de fonctionner sur l'horizon précité. Par ailleurs, ce dernier est cohérent avec l'engagement public d'EDF sur sa politique de traitement - recyclage et l'horizon contractuel en cours de négociation avec ce client. Le Groupe a décidé par conséquent d'étendre la durée des amortissements à 2025 pour La Hague et 2027 pour Mélox au lieu de respectivement 2015 et 2017, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### 1.10. Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels

Lors de chaque clôture, le Groupe doit apprécier s'il existe un indice de perte de valeur des actifs.

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur.

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie.

Lorsque le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieur à la valeur nette comptable des actifs rattachés à l'UGT, une perte de valeur doit être constatée. La valeur recouvrable est la valeur actualisée des flux de trésorerie générés par l'UGT augmentée, le cas échéant, de sa valeur de sortie à la fin de sa durée de vie prévue.

Une Unité Génératrice de Trésorerie est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Elle inclut les goodwill qui lui sont attribuables.

Les UGT du groupe AREVA correspondent aux Business Units (BU) à l'exception de la BU *Mines* qui est scindée en une UGT "or" et une UGT "uranium".

### 1.11. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. A chaque clôture, ce coût est éventuellement corrigé par une provision pour dépréciation lorsque ce coût est supérieur à la valeur probable de réalisation.

Les charges financières et les frais de recherche et développement ne sont pas pris en compte dans la valorisation des stocks et en-cours. Le coût des programmes de recherche et développement financés par des clients mais non facturés figure en en-cours.

Les stocks de négoce d'uranium sont valorisés en valeur de marché.

## 1.12. Actifs financiers

Les actifs financiers se composent :

- des actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle ;
- des autres titres disponibles à la vente ;
- des titres détenus aux fins de transaction ;
- des prêts, avances et dépôts ;
- de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Ils sont valorisés conformément à la norme IAS 39.

### 1.12.1. Actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle

Cette rubrique regroupe l'ensemble des placements que AREVA a décidé de dédier au financement de ses obligations futures de fin de cycle des activités nucléaires : démantèlement des installations, reprise et conditionnement des déchets. Elle comprend des lignes d'actions cotées détenues de façon directe, des fonds communs de placement (FCP dédiés) actions, des FCP dédiés obligataires et monétaires, et des liquidités.

- Les actions cotées sont classées dans la catégorie des "titres disponibles à la vente" de la norme IAS 39 ; elles sont évaluées à leur juste valeur correspondant au dernier cours de Bourse de la période ; les variations de valeur sont enregistrées dans un compte de capitaux propres "gains et pertes latents différés" pour leur montant net d'impôt, à l'exception des dépréciations durables qui sont enregistrées en résultat financier de la période.

Une dépréciation durable est constatée lorsque la moyenne mobile sur 12 mois des cours de Bourse d'une ligne de titres est inférieure à 70 % de sa juste valeur initiale ; la dépréciation est alors calculée par différence entre le cours de Bourse à la clôture de la période et la juste valeur initiale des titres.

Les dépréciations durables des titres disponibles à la vente ont un caractère irréversible : elles sont reprises en résultat uniquement lors de la cession des titres. Une augmentation des cours de Bourse postérieure à la constatation d'une dépréciation durable est comptabilisée comme une variation de juste valeur en capitaux propres temporaires.

- AREVA ne consolide pas ligne à ligne les actifs de ses FCP dédiés dans la mesure où elle n'intervient pas dans leur gestion qui est effectuée par des sociétés de gestion de premier plan indépendantes. La gestion de ces fonds s'apprécie par référence à l'indice des grandes valeurs européennes MSCI dans le cadre d'une limite stricte de risque ; elle est en outre encadrée par les règles d'investissement et de division des risques fixées par la réglementation sur les OPCVM, ces fonds étant agréés par l'Autorité des Marchés Financiers.

De plus, AREVA respecte les conditions mentionnées dans le rapport d'étape du Conseil National de la Comptabilité sur la comptabilisation des OPCVM dédiés publié en août 2005, permettant de ne pas les consolider ligne à ligne :

- AREVA ne contrôle pas les sociétés de gestion des FCP ;
- AREVA ne détient pas de droit de vote dans les FCP ;
- les FCP ne réalisent pas d'opérations directes ou indirectes sur les instruments financiers émis par AREVA ;
- les FCP réalisent exclusivement des placements financiers qui n'ont pas un caractère stratégique pour AREVA ;
- AREVA ne tire aucun avantage et ne supporte aucun risque, autres que ceux normalement associés aux placements dans les FCP et ceci proportionnellement à sa participation ;
- les FCP ne comportent pas d'endettement ou d'engagements passifs hormis ceux résultant de leurs opérations courantes.

En conséquence, les FCP dédiés sont inscrits au bilan sur une seule ligne, pour une valeur correspondant à la quote-part d'AREVA dans leur valeur liquidative à la date de clôture de la période.

Compte tenu de l'objectif de détention à long terme des FCP dédiés au financement des obligations de fin de cycle, ils sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente » ; de ce fait, le traitement comptable des variations de valeur ainsi que les modalités d'évaluation et de comptabilisation des dépréciations durables sont identiques à ceux applicables aux lignes d'actions cotées détenues de façon directe.

### 1.12.2. Autres titres disponibles à la vente

Cette rubrique regroupe les autres actions détenues par AREVA dans des sociétés cotées, à l'exception de celles qui sont détenues dans des sociétés associées mises en équivalence et de celles qui sont détenues aux fins de transaction.

Elles sont évaluées de façon identique aux actions affectées au portefeuille dédié :

- juste valeur égale au dernier cours de Bourse de la période ;
- variations de valeur enregistrées en capitaux propres ;
- dépréciations durables comptabilisées en résultat financier lorsque la moyenne mobile sur douze mois des cours de Bourse d'une ligne de titres est inférieure à 70 % de sa juste valeur initiale, et calculées par différence entre le cours de Bourse à la clôture de la période et la juste valeur initiale.

Ce poste inclut également :

- les titres de participation dans des sociétés cotées dans lesquelles AREVA n'exerce pas d'influence notable, et qui ne sont donc pas consolidés : ces titres sont valorisés de façon identique aux titres disponibles à la vente ;
- les titres de participation non cotés représentant les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées en raison de leur caractère peu significatif. Une perte de valeur est constatée en résultat financier en cas de baisse durable de leur valeur, déterminée sur la base des critères financiers appropriés à la situation de chaque société, tels que la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

### 1.12.3. Titres détenus aux fins de transaction

Cette rubrique inclut les placements obligataires autres que ceux dédiés aux obligations de fin de cycle, des OPCVM mixtes actions - obligations, ainsi que des placements en valeurs monétaires.

Ils sont évalués en juste valeur, égale à leur cours de Bourse à la clôture de la période ; les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat financier de la période.

### 1.12.4. Prêts, avances et dépôts

Ce poste comprend principalement des créances rattachées à des participations non consolidées, des avances sur acquisitions de titres de participation et des dépôts et cautionnements.

Ils sont évalués suivant la méthode du coût amorti, et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

### 1.12.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ; ils sont valorisés de façon identique aux titres détenus aux fins de transaction.

## 1.13. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courants (immobilisations corporelles et incorporelles) sont considérés comme destinés à être cédés lorsqu'ils sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable dans un délai maximum de 12 mois suivant la clôture de la période comptable.

Les activités en cours d'abandon correspondent à des branches d'activité principales et distinctes à l'intérieur du Groupe, pour lesquelles la Direction a engagé un plan de cession et un programme actif de recherche d'acquéreurs, et dont la vente est hautement probable dans un délai maximum de 12 mois suivant la clôture de la période comptable.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les actifs des activités abandonnées sont comptabilisés au plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente ; ils sont présentés dans une rubrique spécifique du bilan, et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie.

Le résultat net des activités abandonnées ou en cours d'abandon est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat.

#### 1.14. Avantages du personnel

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matières de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de services en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Si les services rendus au cours d'exercices ultérieurs aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des exercices antérieurs, l'entreprise doit affecter les droits à prestations sur une base linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement due aux changements d'hypothèses) sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture au titre des prestations définies ;
- juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période d'acquisition des droits.

AREVA a opté pour la reconnaissance en capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la totalité des écarts actuariels non comptabilisés dans son bilan au 31 décembre 2003.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires) sont scindés en deux catégories :

- la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement des actifs de couverture, est portée en résultat financier ;
- la charge correspondant au coût des services rendus est répartie entre les différents postes de charges opérationnelles par destination : coûts des produits et services vendus, recherche et développement, charges commerciales et marketing, charges administratives.

AREVA applique la méthodologie prescrite par la norme IAS 34 pour déterminer la charge de la période intermédiaire relative aux avantages du personnel. A ce titre, la charge de la période intermédiaire est calculée à partir du taux d'actualisation déterminé à la fin de l'exercice précédent, ajusté pour tenir compte des fluctuations importantes du marché depuis cette date ainsi que des réductions, liquidations ou autres événements non récurrents importants. En application de cette norme, AREVA a calculé la charge d'avantages du personnel du premier semestre 2005 en utilisant le taux d'actualisation déterminé au 31 décembre 2004.

#### 1.15. Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressources doit avoir lieu dans un délai supérieur à deux ans sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif.



## 1.16. Provisions pour obligations de fin de cycle

### 1.16.1. Evaluation de la provision lors de la première application des normes IAS/IFRS

Les provisions pour obligations de fin de cycle ont été actualisées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en appliquant aux flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance, un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques du pays dans lequel est située l'installation concernée.

Pour les installations situées en France, AREVA a retenu un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %, soit un taux réel de 3 %.

Le taux d'inflation de 2 % correspond aux anticipations du marché et aux objectifs à long terme de la Banque Centrale Européenne.

Le taux réel de 3 % correspond à la moyenne mobile sur trois ans des OAT indexées sur l'inflation interpolées à l'horizon de la durée moyenne des dépenses de fin de cycle, soit 2,8 % augmenté d'une marge de crédit.

Une prime de risque de 3 % a été affectée à la fraction de la provision relative à la reprise, au conditionnement et au stockage des déchets à durée de vie longue, compte tenu des incertitudes associées aux paramètres d'évaluation de ces charges, ce qui ramène son taux réel d'actualisation à 0 %. Le niveau de provision inscrit dans les comptes permet de couvrir la valeur actualisée de l'hypothèse de coût estimée la plus probable du stockage profond applicable en France.

La quote-part des actifs de fin de cycle correspondant au financement attendu de tiers est actualisée de manière symétrique aux provisions correspondantes.

La quote-part des actifs de fin de cycle à la charge du groupe AREVA au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été évaluée en appliquant l'exemption autorisée par l'interprétation IFRIC 1 : les flux de trésorerie estimés à cette date pour éteindre l'obligation ont été inflatés au taux de 2 % et actualisés au taux de 5 %, en remontant jusqu'à la date de mise en service des installations concernées. La valeur ainsi calculée a été amortie depuis cette date jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004, au prorata de la durée d'utilisation estimée.

### 1.16.2. Evaluation ultérieure

#### 1.16.2.1. Traitement des charges et produits de désactualisation

La provision est désactualisée à la fin de chaque période comptable : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps, en lui appliquant le taux d'actualisation initialement retenu lors de sa constitution. Cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière.

De façon symétrique, la quote-part des tiers n'est pas amortie mais fait également l'objet d'une désactualisation. L'augmentation de la quote-part des tiers qui en résulte est enregistrée dans un compte de produit financier.

Cette part financée par les tiers est réduite des travaux effectués pour leur compte avec simultanément la constatation d'une créance sur ces mêmes tiers.

#### 1.16.2.2. Traitement de l'amortissement

L'actif de démantèlement part propre (quote-part des actifs de fin de cycle à la charge du Groupe) est amorti sur la même durée que les installations concernées. La charge d'amortissement correspondante n'est pas considérée comme éligible au coût de revient des contrats (et ne participe pas à leur avancement), ni au coût de revient des stocks. Elle est cependant intégrée dans la rubrique du compte de résultat intitulée "coût des produits et services vendus" et ainsi déduite de la marge brute.

#### 1.16.2.3. Traitement des changements d'hypothèses

Les changements d'hypothèses concernent les changements de devis, de taux d'actualisation et d'échéanciers.

Conformément aux normes IAS/IFRS, le Groupe applique la méthode prospective :

- l'actif de démantèlement / part propre est corrigé au même montant que la provision ;
- il est amorti sur la durée résiduelle des installations ;
- si l'installation n'est plus en exploitation, l'impact est pris en résultat sur l'année du changement.

Les provisions pour reprises et conditionnements des déchets (RCD) n'ont, pour la quote-part du Groupe, pas d'actif en contrepartie des provisions ; en conséquence les changements d'hypothèses impactent immédiatement le compte de résultat.



### 1.17. Dettes financières

Les dettes financières comprennent :

- les options de vente détenues par les actionnaires minoritaires de filiales du Groupe ;
- les dettes liées à des locations financières ;
- les autres dettes portant intérêt.

#### 1.17.1. Options de vente détenues par les actionnaires minoritaires de filiales du Groupe

Conformément à la norme IAS 32, les options de vente détenues par les actionnaires minoritaires de filiales du Groupe sont portées en dettes financières lorsqu'elles revêtent un caractère inconditionnel.

Les accords ayant instauré ces options stipulent que leur prix d'exercice sera égal à la juste valeur des intérêts minoritaires concernés à la date à laquelle elles seront exercées. Par conséquent, le montant inscrit au bilan d'AREVA au titre de ces options correspond à la juste valeur des intérêts minoritaires à la date de clôture de la période, évaluée suivant la méthode des cash-flows futurs prévisionnels actualisés ; elle est révisée chaque année.

La différence entre le montant inscrit en dettes financières et le montant des intérêts minoritaires représente l'excédent de la juste valeur de ces derniers sur leur valeur comptable. Pour cette raison, et en l'absence d'une prise de position à cette date des organismes normalisateurs sur les modalités de comptabilisation de ces options, AREVA les comptabilise en dettes financières par contrepartie :

- en premier lieu, d'une annulation des intérêts minoritaires correspondants ;
- et, pour l'excédent, d'une augmentation des goodwills affectées aux sociétés concernées.

#### 1.17.2. Les dettes liées à des locations financières

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location sont qualifiés de locations financières lorsque, en substance, ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Une location financière donne lieu à la comptabilisation initiale d'une immobilisation et d'une dette de même montant, égale à la juste valeur du bien concerné ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux dus au titre du contrat lorsqu'elle est inférieure ; ultérieurement, les loyers sont traités comme des remboursements de la dette, et décomposés en :

- amortissement du principal de la dette, et
- charges financières, sur la base du taux d'intérêt stipulé au contrat ou du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la dette.

#### 1.17.3. Autres dettes portant intérêt

Cette rubrique inclut :

- les avances rémunérées reçues des clients : les avances reçues des clients sont classées en dettes financières lorsqu'elles portent intérêt, et en dettes opérationnelles dans le cas inverse ;
- les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- les découverts bancaires courants.

Les dettes portant intérêt sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 1.18. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties par la filiale concernée dans sa monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en monnaies étrangères sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable ; les résultats de change en découlant sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel lorsqu'ils concernent des comptes correspondant à des transactions commerciales (créances clients, dettes fournisseurs) ;
- en résultat financier lorsqu'ils concernent des prêts ou des emprunts.

Cependant, les écarts de change se rapportant au financement à long terme d'une filiale étrangère ne sont pas comptabilisés en résultat, mais sont portés directement en capitaux propres consolidés dans un compte d'écart de conversion jusqu'à la date de cession de la société concernée.

## 1.19. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

### 1.19.1. Risques couverts et instruments financiers

Le groupe AREVA utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change, de taux d'intérêt et de prix sur les matières premières. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en : contrats de change à terme, swaps de devises et de taux, options de change et options sur matières premières.

Les risques couverts concernent des créances, des dettes et des engagements fermes en monnaies étrangères, des transactions prévisionnelles en monnaies étrangères, des ventes et des achats prévisionnels de matières premières.

### 1.19.2. Comptabilisation des instruments dérivés

Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, et réévalués lors de chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme éléments de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie, ou qu'ils ne sont pas qualifiés d'éléments de couverture.

#### 1.19.2.1. Couverture de juste valeur

Cette désignation concerne les couvertures d'engagements fermes en monnaies étrangères : achats, ventes, créances et dettes. L'élément couvert et l'instrument dérivé sont réévalués de façon symétrique et enregistrés simultanément en compte de résultat.

#### 1.19.2.2. Couverture de flux de trésorerie

Cette désignation concerne les couvertures de flux de trésorerie futurs probables : achats et ventes prévisionnels en monnaies étrangères, achats prévisionnels de matières premières.

L'élément couvert de nature hautement probable n'est pas valorisé au bilan. Seul l'instrument dérivé de couverture est réévalué lors de chaque clôture comptable ; en contrepartie, la part efficace de la variation de valeur est comptabilisée pour son montant net d'impôt dans un compte de capitaux propres "gains et pertes latents différés" ; seule la part inefficace de la couverture affecte le résultat.

Les montants accumulés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte celui-ci, c'est-à-dire lors de la comptabilisation des transactions faisant l'objet de la couverture.

#### 1.19.2.3. Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Lorsque les instruments dérivés ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, les variations de juste valeur sont portées immédiatement en compte de résultat.

### 1.19.3. Présentation des instruments dérivés comptabilisés au bilan et au compte de résultat

#### 1.19.3.1. Présentation au bilan

Les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des transactions commerciales sont présentés au bilan en créances et dettes opérationnelles ; les instruments dérivés utilisés pour couvrir des risques liés à des prêts et des emprunts sont présentés en actifs financiers ou en dettes financières.

#### 1.19.3.2. Présentation au compte de résultat

La part change de la réévaluation des instruments dérivés et des éléments couverts relatifs à des transactions commerciales est comptabilisée en "Autres charges et produits opérationnels" ; la part correspondant au report/déport est comptabilisée en résultat financier.

La réévaluation des instruments financiers de couverture et des éléments couverts relatifs à des prêts et emprunts en devises est comptabilisée en résultat financier.

## 1.20. Impôts sur les résultats

La société AREVA est admise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1983 au régime du bénéfice fiscal consolidé prévu à l'article 209 quinquièmes du Code Général des impôts. L'application de ce régime a fait l'objet d'une demande de renouvellement pour la période 2005 à 2007. L'impôt qui résulte de l'application de ce régime est comptabilisé sur la ligne "impôt sur les résultats", qu'il s'agisse d'une charge ou d'une restitution d'impôt (hormis éventuellement l'impôt relatif aux abandons d'activités ou aux actifs destinés à être cédés ou cédés).

L'impôt relatif aux abandons d'activités ou aux actifs destinés à être cédés ou cédés (dans le cas où de telles opérations ont eu lieu pendant l'exercice) est présenté dans la ligne du compte de résultat "résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession".

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif, auxquelles est appliqué le dernier taux d'impôt adopté à la date de clôture et applicable à la période de renversement de ces différences temporelles ; ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les différences temporelles déductibles, les déficits reportables et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôt différé font l'objet d'une analyse au cas par cas, en fonction des prévisions de résultat à moyen terme, sur un horizon de trois à cinq ans.

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses créances et ses dettes d'impôt exigible.

AREVA applique la méthodologie prescrite par la norme IAS 34 pour déterminer la charge d'impôt de la période intermédiaire au 30 juin 2005. A ce titre, la charge d'impôt de la période intermédiaire est calculée sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour l'ensemble de l'exercice. Il est cependant tenu compte dans le calcul des revenus soumis à des taux d'impôt spécifiques, tels que les résultats de cessions de titres soumis au régime des plus-values à long terme et les revenus de certaines filiales bénéficiant de régimes fiscaux particuliers.

## Note 2 – Périmètre

### Opérations réalisées en 2005

Au cours du premier semestre 2005, les principales variations de périmètre concernent :

- la cession des activités de services électriques et télécommunication de AREVA T&D en Australie et Nouvelle-Zélande,
- l'acquisition de Uddcomb, société suédoise spécialisée en études d'ingénierie, analyses et gestion de projets ainsi qu'en services réparation pour l'industrie nucléaire ; cette société a été intégrée au Pôle Réacteurs et Services,
- et le rachat à Siemens d'une activité spécialisée dans la maintenance de contrôle commande en centrales nucléaires ; cette activité a été également intégrée au Pôle Réacteurs et Services.

Aux termes d'un accord conclu le 22 décembre 2004, AREVA T&D et Transfield Services ont signé un accord de cession des activités de services électriques et télécommunication de AREVA T&D en Australie et Nouvelle-Zélande. Le montant de la transaction, qui est devenue effective au cours du premier semestre 2005, a été fixé à 125 millions d'euros.

Les activités cédées portent sur la prestation de services externalisés d'ingénierie et de maintenance aux propriétaires de grandes infrastructures et aux industriels dans le domaine de l'énergie électrique, de l'industrie lourde, des télécommunications et des infrastructures associées. Elles ne font pas partie du cœur de métier de AREVA T&D. Elles représentent environ 1 900 personnes, pour un chiffre d'affaires de 300 millions NZD (160 millions d'euros). La répartition du chiffre d'affaires s'établit à 56 % pour la Nouvelle-Zélande et à 44 % pour l'Australie.

### Opérations réalisées en 2004

Les principales variations de périmètre de l'exercice 2004 étaient les suivantes.

#### *Acquisition de la branche d'activité Transmission & Distribution d'Alstom*

Le groupe AREVA a signé le 9 janvier 2004 avec le groupe Alstom l'accord d'acquisition définitif des activités *Transmission & Distribution*, après accord de la Commission européenne et des autorités de la concurrence des pays concernés.

Le prix payé par AREVA pour l'acquisition de T&D s'élève à 1 053 M€ et a été financé sur les fonds propres du Groupe. Ce montant inclut les entités indiennes et pakistanaïses de T&D dont l'acquisition par AREVA n'était pas encore effective au 31 décembre 2004.

Dans le cadre des opérations de constitution du périmètre de AREVA T&D, Alstom a transféré 49 % des titres d'une société dénommée SPE Mexique. Un contrat de rétrocession de ces titres a été signé entre AREVA T&D et Alstom. Ce contrat comporte des conditions suspensives qui ne sont pas levées. Compte tenu des difficultés rencontrées dans la réalisation des conditions nécessaires à la cession des titres SPE, Alstom et AREVA ont conclu un accord au terme duquel les risques et les avantages afférents à la SPE Mexique sont transférés à Alstom. Du fait de l'existence de ce contrat, AREVA ne consolide pas la société SPE Mexique dans ses comptes.

#### *TSDI Lilly Financial Corporation Limited*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, en application de la loi sur la sécurité financière, la société d'investissement Lilly Financial Corporation Limited détentrice du TSDI et du dépôt de garantie est consolidée dans les comptes d'AREVA.

#### *Sociétés minières*

AREVA a augmenté sa participation dans Katco de 45 % à 51 %, au 30 avril 2004. Katco, mise en équivalence jusqu'au 30 avril 2004, a été intégrée globalement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004. Le goodwill relatif à ce complément d'intérêt est non significatif.

Les sociétés Cominak et AMC, auparavant mises en équivalence, sont consolidées par intégration proportionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 afin de traduire l'exercice d'un contrôle conjoint par AREVA.

### Note 3 – Autres charges et produits opérationnels non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2005	1 <sup>er</sup> semestre 2004(*)	Exercice 2004(*)
Perte de valeur des goodwills			(9)
Coûts de restructuration et plans de cessation anticipée d'activité	(64)	(44)	(210)
Autres charges et produits opérationnels non courants	1	1	37
<b>TOTAL</b>	<b>(63)</b>	<b>(43)</b>	<b>(182)</b>

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39.

Au 30 juin 2005, les coûts de restructuration et plans de cessation anticipée d'activité concernent principalement le Pôle d'activité **Transmission & Distribution** pour 47 M€ et le **Nucléaire** pour 17 M€, contre 24 M€ au 30 juin 2004 relatif à l'activité *Transmission & Distribution* et 18 M€ concernant le **Nucléaire**. Au 31 décembre 2004, les coûts de restructuration et de cessation anticipée d'activité sont afférents au Pôle **Transmission & Distribution** pour 142 M€, le **Nucléaire** pour 61 M€ et la **Connectique** à hauteur de 5 M€.

Au 31 décembre 2004, les autres charges et produits opérationnels comprennent principalement la plus-value de cession de l'immeuble de Lyon pour 45 M€ et la moins-value de cession dégagée sur la cession de Gemma (5M€).

Au 31 décembre 2004, le goodwill de Duke Engineering & Services a fait l'objet de la comptabilisation d'une perte de valeur pour 9 M€.

### Note 4 – Autres informations sur le résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2005	1 <sup>er</sup> semestre 2004(*)	Exercice 2004(*)
Charges de personnel	(1 568)	(1 548)	(3 554)
Effectifs inscrits fin de période	68 561	70 151	70 069
Dotations aux amortissements	(282)	(289)	(460)
Dotations aux provisions nettes de reprises	62	131	434
Plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés	1	(4)	36

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39.

## Note 5 - Résultat financier

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2005	1 <sup>er</sup> semestre 2004(*)	Exercice 2004(*)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	20	35	48
Coût de l'endettement financier brut	(15)	(24)	(30)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>18</b>
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>(36)</b>
<b>Part liée aux actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>(2)</b>
Résultat sur cession de titres	26	0	21
Dividendes reçus	33	29	29
Rémunération des dettes CEA		0	(20)
Rémunération des créances CEA	3	0	0
Dépréciation de titres		39	62
Désactualisation sur opérations fin de cycle	(51)	(50)	(94)
<b>Part non liée aux actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle</b>	<b>(1)</b>	<b>4</b>	<b>(34)</b>
Résultats de change	(7)	0	(2)
Résultat sur cession de titres et variation de valeur des titres de transaction	32	31	38
Dividendes reçus	21	23	30
Dépréciation d'actifs financiers	6	6	7
Intérêts sur avances contrats aval	(19)	(21)	(39)
Autres	(4)	(6)	(11)
Résultat financier sur retraites et autres avantages du personnel	(30)	(30)	(57)
<b>Résultat financier</b>	<b>15</b>	<b>32</b>	<b>(18)</b>

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39.

Le résultat sur cession de titres compris dans la part liée aux obligations de fin de cycle inclut 16 M€ de reprise de la dépréciation durable affectée aux titres cédés.

Au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004, le résultat financier lié aux actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle comprenait respectivement 39 M€ et 62 M€ de reprises de provisions pour dépréciation de titres.

Le résultat sur cession de titres non lié aux actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle comprend principalement au 30 juin 2005 la cession des titres AssystemBrime pour 25 M€, et au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004 principalement la cession de titres Total.

## Note 6 - Impôts sur le résultat

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts :

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2005	1 <sup>er</sup> semestre 2004(*)	Exercice 2004(*)
Résultat net	301	293	451
Intérêts minoritaires	52	64	139
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(86)	(42)	(128)
Charge (produit) d'impôt	115	103	160
Résultat avant impôts	382	418	622
Taux d'impôt théorique applicable	34,43 %	35,43 %	34,93 %
Profit (charge) d'impôt théorique	(132)	(148)	(217)
<b>Rapprochement</b>			
Incidence des résultats imposés à l'étranger	3	4	(26)
Opérations imposées à taux réduit	19	28	72
Différences permanentes	(69)	(12)	34
Crédit d'impôt et autres impôts	8	5	16
Variation de la provision pour dépréciation des impôts différés actifs	56	20	(39)
<b>Produit (charge) réel d'impôt</b>	<b>(115)</b>	<b>(103)</b>	<b>(160)</b>

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39.

## Note 7 - Goodwills sur entreprises intégrées

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier 2005(**)	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion et autres	30 juin 2005
<b>Goodwills</b>	<b>2 206</b>	<b>37</b>	<b>(45)</b>	<b>30</b>	<b>2 227</b>

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors application des normes IAS 32 et 39.

L'augmentation des goodwills provient principalement :

- de l'acquisition de la société suédoise Uddcomb spécialisée en études d'ingénierie, analyses, et gestion de projets ainsi qu'en services de réparation pour l'industrie nucléaire (15 M€),
- et du rachat à Siemens d'une activité spécialisée dans la maintenance de contrôle commande en centrales nucléaires (22 M€).

La cession des activités de T&D en Australie et Nouvelle-Zélande a conduit à une diminution du goodwill de 45M€.

Par ailleurs, la finalisation avec Alstom des accords relatifs à l'avenant au contrat d'acquisition de T&D et la prise en compte des actifs non transférés ont conduit à minorer le goodwill de 21 millions d'euros.

La décomposition des goodwills est la suivante :

### GOODWILLS

(en millions d'euros)	30 juin 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005(**)
<b>Energie</b>	<b>1 536</b>	<b>1 548</b>
ANP	551	550
Eurodif	9	6
ANP GmbH	194	173
Canberra	91	81
ANP USA	40	35
FBFC	47	47
CEZUS	32	32
ANF GmbH	30	30
Jeumont SA	18	18
NDT GmbH	8	8
T&D	497	564
Autres	18	3
<b>Connectique</b>	<b>297</b>	<b>264</b>
Berg	275	244
Autres FCI	23	20
<b>Holding et autres</b>	<b>394</b>	<b>394</b>
AREVA	394	394
<b>Total</b>	<b>2 227</b>	<b>2 206</b>

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

Le Pôle **Connectique** a acquis un certain nombre de sociétés dont Berg en 1998 aux Etats-Unis afin de s'assurer un positionnement mondial sur le secteur des systèmes d'interconnexions sur les marchés des Télécoms et de l'Informatique. Depuis l'éclatement de la bulle spéculative fin 2000 et le retournement du marché des sociétés de Technologies Média et Télécom (TMT) qui s'est accentué sur la fin de l'année 2001 et s'est confirmé en 2002, le Groupe a été amené à ré-estimer la valeur d'utilité de cette branche d'activité par rapport à sa valeur d'acquisition.

Compte tenu de l'évolution de l'environnement dans lequel se trouve la Division *Communication, Data, Consumer et Automotive* de FCI, AREVA a vérifié l'éventuelle perte de valeur de l'ensemble des actifs corporels et incorporels de ces divisions.

Dans la continuité des méthodes utilisées au cours des exercices précédents, AREVA a estimé la valeur d'utilité des actifs de la Division *Communication, Data, Consumer (CDC)* et *Automotive (Auto)* au 30 juin 2005 et a comparé cette valeur à la valeur des actifs nets de la Division.

L'estimation de la valeur d'utilité a été réalisée en actualisant les flux de trésorerie futurs de la Division après impôts, en excluant l'impact de la structure de financement de la Société et en prenant en compte les effets induits par l'évolution de l'environnement économique et par la stratégie interne développée. Cette actualisation des flux de trésorerie après impôts a été réalisée avec un taux de 11,1 %. Ce taux est équivalent à un taux d'actualisation des flux de trésorerie avant impôts de 15,9 %. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé en 2004 s'élevait à 15,9 % et 14,6 % en 2003.

Les flux de trésorerie futurs ont été établis sur la base d'un plan à moyen terme élaboré au sein de la Division *CDC* et de la Division *Automotive*. Ces plans font l'hypothèse d'une croissance annuelle de 2,5 % de l'activité sur la période postérieure à 2007.

Aucune perte de valeur complémentaire n'a été constatée en 2003 et 2004 ainsi qu'au 30 juin 2005.

## Note 8 – Actifs de fin de cycle

Le Groupe reconnaît, en complément de la valeur de ses immobilisations corporelles, la part à terme des coûts des opérations de fin de cycle (démantèlement des installations nucléaires, décontamination) et provisionne également pour leur intégralité les coûts de reprise et conditionnement des déchets restant à la charge du Groupe ainsi que la part à terme devant être financée par certains clients. En contrepartie, le coût total estimé des opérations de fin de cycle est provisionné dès la mise en service actif, y compris, le cas échéant, la quote-part financée par des tiers.

(en millions d'euros)	30 juin 2005							1 <sup>er</sup> janvier 2005 (*)
	Quote-part du Groupe			Quote-part des Tiers			Total	Total
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette		
<b>Actifs de fin de cycle</b>								
Démantèlement	589	(436)	153	1 570	(3)	1 567	1 720	1 695
Reprise et conditionnement des déchets				493		493	493	482
<b>Total</b>	<b>589</b>	<b>(436)</b>	<b>153</b>	<b>2 063</b>	<b>(3)</b>	<b>2 060</b>	<b>2 213</b>	<b>2 177</b>

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS.

(en millions d'euros)	Valeurs nettes 01/01/2005	Augmentation	Diminution	Dotation/ reprises aux amortissements	Désactualisation	Autres variations	Valeurs nettes 30.06.2005
<b>Actifs de fin de cycle</b>							
Quote-part du Groupe	162	0	0	(5)	0	(4)	153
Quote-part des tiers	2 015	0	(1)	0	49	(3)	2 060
<b>Total</b>	<b>2 177</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>49</b>	<b>(7)</b>	<b>2 213</b>

Le montant des actifs nets de fin de cycle s'élève, au 30 juin 2005, à 2 213 M€ contre 2 177 M€ au 31 décembre 2004. L'augmentation de l'actif est principalement due à l'effet de la désactualisation sur la base d'un taux annuel de 5 % de la quote-part des tiers.

La part des opérations de fin de cycle restant à la charge du Groupe s'élève à 153 M€ au 30 juin 2005 contre 162 M€ au 31 décembre 2004. La part à terme devant être financée par certains clients s'élève à 2 060 M€ au 30 juin 2005 contre 2 015 M€ au 31 décembre 2004.

La quote-part des tiers dans les actifs de fin de cycle correspond essentiellement au financement attendu d'EDF pour le site de La Hague et du CEA-DAM pour le site de Pierrelatte.

Les coûts liés à la reprise et au conditionnement des déchets (RCD) correspondent au financement attendu d'EDF sur sa quote-part d'engagement pour le site de La Hague.



## Note 9 – Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle

Répartition du portefeuille titres	30 juin 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005 (**)
<b>En valeur de marché</b>		
Actions cotées	1 030	977
Actions non cotées		
FCP actions	872	833
FCP Obligataires et monétaires	601	588
<b>Total</b>	<b>2 503</b>	<b>2 398</b>
<b>Par origine géographique</b>		
Zone euro	2 076	1 972
Europe hors zone euro	427	424
Autres		1
<b>Total</b>	<b>2 503</b>	<b>2 398</b>

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

### Objectif du portefeuille dédié

En tant qu'exploitant d'installations nucléaires, le groupe AREVA a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également trier et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets et rebuts issus des activités d'exploitation passées et du démantèlement des installations, en vue du stockage définitif de ces déchets ultimes (cf. Note 14).

Pour faire face à sa quote-part d'engagement, le Groupe a décidé de dédier une partie de sa trésorerie aux dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets et rebuts. Il a donc constitué un portefeuille spécifique dédié au paiement des dépenses liées à ces obligations.

Composé à partir de l'échéancier des dépenses, qui devrait s'étendre pour la plus grande part sur une période postérieure à 2025 et allant jusqu'en 2060, le portefeuille est actuellement constitué de 24 à 25 % de produits de taux et de 75 à 76 % d'actions, compte tenu de leur rendement moyen sur longue période généralement supérieur aux autres classes d'actifs. Ce portefeuille est investi en actions européennes, via des participations directes ou indirectes dans des sociétés françaises cotées et via des fonds communs de placement en actions européennes dont la gestion est externalisée. Ce portefeuille est géré dans une optique long terme c'est-à-dire de stabilité des lignes de participations. Ceci n'exclut pas des arbitrages qui peuvent être rendus nécessaires par l'évolution des titres ou, en volume limité, des opérations d'optimisation du rendement des titres en ayant recours aux instruments financiers dérivés. Cette composition n'est pas immuable et les lignes d'actions ont vocation à être arbitrées au profit d'obligations plusieurs années avant les échéances de dépenses.

Le Groupe s'appuie sur un conseil externe pour superviser la cohérence d'ensemble et contrôler les performances de la gestion dédiée sur le long terme. La performance globale de ce portefeuille est appréciée depuis le 01/01/2005 par rapport au MSCI Actions Europe pour sa composante actions et un indice composite FTSE obligations d'Etat zone euro pour sa composante taux.

### Actions cotées

Le portefeuille d'actions cotées est le suivant :

Valeur détenue	Nombre de titres	Valeur de marché au 30 juin 2005
Suez	22 795 000	511
Michelin	1 774 225	89
Saint-Gobain	6 328 000	290
Schneider	2 220 782	139
<b>Total actions cotées</b>		<b>1 030</b>



## Principes de gestion des FCP

Dans le cadre de la gestion des actifs liés au démantèlement, une partie de la gestion de ces actifs est externalisée et effectuée à travers des Fonds Communs de Placement dédiés.

### FCP dédiés de taux

Dans le cadre de la politique de gestion qui est imposée aux gérants, la composition des fonds doit en permanence respecter les contraintes suivantes :

#### 1. Composition des FCP de taux

Les FCP de taux sont composés :

- pour 80 % minimum par des produits de taux en euros,
- ou dans la limite de 20 % maximum des fonds gérés, par des produits de taux en dollars US ou en monnaies des pays de l'Union Européenne hors euro, obligatoirement couverts pour la partie change.

#### 2. Appréciation du risque

La détention d'actions est exclue. La sensibilité aux taux d'intérêt de chacun des FCP est impérativement comprise entre deux bornes, 0 au minimum, et 5 au maximum. Cette moyenne était de 2,04 au 30 juin 2005. Le rating des titres sélectionnés fait l'objet d'au moins une notation de la part d'un des organismes Moody's ou Standard & Poor's, conforme à la grille ci-dessous :

	Moody's	S&P
0 - 1 an	P1	A1
1 - 4 ans	Aa3	AA-
4 - 7 ans	Aa1	AA+
> 7ans	Aaa	AAA

#### 3. Produits dérivés

Les instruments dérivés n'ont vocation qu'à couvrir les positions existantes. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP.

#### 4. Valorisation des FCP

La valeur d'inventaire des FCP de taux est déterminée en valorisant les titres détenus par chaque fonds à leur valeur de marché du dernier jour de l'exercice.

## FCP dédiés actions

### 1. Composition des FCP d'actions

Une partie des actifs permettant de couvrir les dépenses futures d'assainissement et de démantèlement a été investie avec une optique long terme dans des fonds communs de placement actions dédiés à AREVA. Ces FCP sont investis à 100 % en actions, et de manière permanente à 90 % au minimum sur les marchés d'actions. Les liquidités dues aux opérations sur titres ne sont que temporaires. Un FCP, représentant 2 % des encours, est investi en titres français. Pour 98 % des encours restants, ces FCP sont investis en titres des pays membres de l'Espace économique européen.

Aucune ligne ne dépasse 5 % de l'actif total des FCP dédiés Actions.

### 2. Appréciation du risque

Pour les FCP investis en actions européennes hors France, la référence est le MSCI Europe ex France dividende net réinvesti. Pour le FCP investi en actions françaises, la référence est le MSCI France dividende net réinvesti. La mesure de volatilité relative des performances par rapport au benchmark (Tracking error) se situe pour l'ensemble combiné des FCP entre 2 et 3 sur longue période. L'évolution de ces fonds est donc proche de l'indice.

### 3. Produits dérivés

Les instruments dérivés n'ont vocation qu'à couvrir les positions existantes. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP.

#### 4. Valorisation des FCP

La valeur d'inventaire de ces FCP est égale à leur valeur liquidative, déterminée en valorisant les titres détenus par chaque fonds à leur valeur de marché du dernier jour de l'exercice.

#### Situation à fin juin 2005

La valeur de marché de ce portefeuille évaluée sur la base des cours de clôture de la période est de 2 503 millions d'euros contre 2 398 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Exprimée en montant net après impôts latents, elle s'élève à 2 440 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 2 379 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le portefeuille dédié est dimensionné de manière à ce qu'il permette la couverture des engagements figurant au bilan incombant au Groupe à l'échéance des obligations de fin de cycle.

Une analyse est en cours sur la stratégie d'allocation des actifs composant le portefeuille dédié.

Il est à noter que certaines dépenses de démantèlement engagées au cours du premier semestre 2005 n'ont pas, de façon transitoire, été financées par le portefeuille dédié mais par prélèvement sur la trésorerie du Groupe, à hauteur de 90 millions d'euros. Cette situation est appelée à être régularisée au cours des prochains mois.

Le tableau suivant montre la répartition sectorielle du portefeuille des FCP Actions :

Secteurs en %	Ensemble des FCP
Energie	13,7
Utilities	4,3
Mat. Base -Chimie	4,9
Industrie	8,1
Conso non cyclique	9,5
Conso cyclique	9,1
Santé - Pharmacie	9,9
Banques - Assurances	27,1
Technologie information	3,4
Services Télécom	9,4
<b>Total y compris liquidités</b>	<b>100</b>

### Note 10 – Titres des sociétés associées mises en équivalence

(en millions d'euros)	30 juin 2005				1 <sup>er</sup> janvier 2005 (**)					
	% contrôle	Part du Résultat net inclus dans les titres des sociétés associées	Valeur des titres mis en équivalence hors goodwill	Goodwill	Valeur des titres mis en équivalence	% contrôle	Part du Résultat net inclus dans les titres des sociétés associées	Valeur des titres mis en équivalence hors goodwill	Goodwill	Valeur des titres mis en équivalence
ST Microelectronics <sup>(1)</sup>	13,9 %	9	947	59	1 006	13,9 %	74	922	59	981
Eramet	26,2 %	73	326	35	361	26,2 %	48	268	35	303
Autres sociétés associées		4	31		31		6	29		29
<b>Total</b>		<b>86</b>	<b>1 305</b>	<b>94</b>	<b>1 399</b>		<b>128</b>	<b>1 219</b>	<b>94</b>	<b>1 313</b>

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

(1) STMicroelectronics est détenue à 30,8 % par STMicroelectronics Holding II B.V., elle-même détenue à 100 % par STMicroelectronics Holding NV. Cette dernière entité est détenue à 45,2 % par FT1CI qui est intégrée globalement et détenue à hauteur de 79 % par AREVA. Le pourcentage de contrôle d'AREVA dans STMicroelectronics est de 13,9 % et le pourcentage d'intérêt de 11 % au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005.

STMicroelectronics n'a pas, dans le délai d'arrêté des comptes, publié le détail des impacts de l'application du référentiel IFRS dans ses comptes. En conséquence, les titres de cette société associée mise en équivalence ne font pas l'objet de l'ensemble des retraitements IFRS qui pourront s'avérer nécessaires.

## Note 11 – Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	30 juin 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005 (**)
Titres disponibles à la vente	1 211	1 114
Créances rattachées à des participations	38	38
Autres actifs financiers non courants	338	318
Dérivés sur opérations de financement	3	21
<b>Total</b>	<b>1 590</b>	<b>1 491</b>

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

### Titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Nombre de titres au 30 juin 2005	30 juin 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005 (**)
Actions cotées			
- Total	1 837 516	357	295
- Alcatel	2 597 435	24	30
- Société Générale	1 690 000	142	126
- AssystemBrime <sup>(1)</sup>		0	89
- Safran (ex. Sagem)	30 772 945	527	483
- Autres titres disponibles à la vente		161	91
<b>Total</b>		<b>1 211</b>	<b>1 114</b>

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

(1) Au 01/01/2005 la valeur de la ligne AssystemBrime comprend les bons de souscription d'actions remboursables (BSAR).

Les titres AssystemBrime ont été cédés au cours du premier semestre 2005.

Les titres disponibles à la vente comprennent principalement les titres des sociétés cotées détenus par le groupe AREVA, notamment les titres de la société Safran. A l'issue de l'Offre Publique d'Echange déposée le 27 décembre 2004 par Sagem sur les actions de la société Snecma assortie d'une Offre Publique d'Achat subsidiaire, AREVA détient 7,4 % du capital et 11,7 % des droits de vote dans cette société, désormais dénommée Safran.

L'évolution des "Autres titres disponibles à la vente" est imputable à l'appréciation de la juste valeur des titres détenus dans Energy Resources of Australia, société minière uranifère australienne dans laquelle AREVA détient une participation de 7,8 %.

### Autres actifs financiers non courants

Au 30 juin 2005, les autres actifs financiers non courants sont essentiellement composés de l'avance aux actionnaires d'Urenco concernant l'acquisition de la société ETC pour 150 M€, et du dépôt auprès des douanes des Etats-Unis pour 167 MUSD (soit 138 millions d'euros) dans le cadre du litige avec l'USEC.

#### Urenco

En 2003, le groupe AREVA a pris la décision d'investir dans le procédé d'enrichissement de l'uranium par ultracentrifugation gazeuse. A cet effet, AREVA a conclu des accords avec les actionnaires de la société Urenco, propriétaire de cette technologie afin d'acquérir 50 % de leur filiale de technologie ETC et cette société ETC. Ces accords ont également pour objectif d'obtenir le droit d'utilisation de ladite technologie et d'assurer la fourniture des cascades de centrifugeuses et des services associés nécessaires à la construction de l'usine George Besse II. Une avance de 150 millions d'euros a été versée en 2003 à valoir sur le prix global de l'acquisition des titres et du droit d'utilisation de la technologie d'enrichissement par ultracentrifugation.

#### USEC

En 2001, le Département Américain du Commerce (DOC) a imposé des droits compensateurs sur les importations en provenance de France, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Grande-Bretagne à l'encontre des enrichisseurs européens ; cette action fait suite aux plaintes déposées en décembre 2000 par l'United States Enrichment Corporation (USEC) à l'encontre d'Eurodif et d'Urenco pour dumping et subvention. Le niveau des droits compensateurs appliqués aux exportations d'Eurodif aux Etats-Unis a conduit à déposer auprès des douanes américaines 167 millions de dollars au 30 juin 2005, récupérables à l'issue des procédures. Le litige USEC est décrit dans la Note 19. Ce litige n'est pas provisionné, de même que les montants déposés auprès des douanes américaines, compte tenu du niveau de confiance du Groupe quant à l'issue de cette affaire.

## Note 12 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005 (**)
Titres de transaction à moins de trois mois à l'origine	955	788
Disponibilités et comptes courants financiers	307	267
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 262</b>	<b>1 054</b>

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

Les titres de transaction à moins de trois mois à l'origine sont principalement constitués au 30 juin 2005 par des titres de créances négociables et d'OPCVM monétaires.

## Note 13 – Autres actifs financiers courants

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005 (**)
Titres de transaction à plus de trois mois	242	229
Autres actifs financiers courants et dérivés sur opérations de financement	30	34
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>272</b>	<b>263</b>

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

Les titres de transaction à plus de trois mois comprennent des obligations et titres de créances négociables à moyen terme dont une part constitue une couverture de dépenses à réaliser sur des contrats commerciaux ayant donné lieu à réception d'avances clients, ainsi que des OPCVM mixtes (actions et obligations).

## Note 14 – Provisions pour obligations de fin de cycle

(en millions d'euros)	30 juin 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005 (**)
Démantèlement des installations nucléaires	3 224	3 154
Reprise et conditionnement des déchets	1 207	1 177
<b>Provisions pour obligations de fin de cycle</b>	<b>4 431</b>	<b>4 332</b>

(\*) Données retraitées en référentiel IFRS.

Le tableau suivant récapitule les différents postes comptables concernés par le traitement des opérations de fin de cycle dans le bilan d'AREVA ainsi que leur financement :

(en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	30 juin 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005 (**)	30 juin 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005 (*)
Actifs de fin de cycle (Note 9)	2 213	2 177	Provisions pour obligations de fin de cycle	4 431
- quote-part AREVA <sup>(1)</sup>	153	162	- financées par AREVA	2 371
- quote-part des tiers <sup>(2)</sup>	2 060	2 015	- financées par les tiers <sup>(2)</sup>	2 060
<b>Actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle <sup>(3)</sup></b>	<b>2 503</b>	<b>2 398</b>		

(1) Montant restant à amortir sur la quote-part de la provision globale devant être financée par AREVA.

(2) Montant de la provision devant être financée par les tiers.

(3) Portefeuille financier dédié devant financer la quote-part de la provision revenant à AREVA (2 371 millions d'euros au 30 juin 2005).

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

### Nature des engagements

En qualité d'exploitant d'installations nucléaires, le Groupe a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne. Pour le Groupe, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment l'usine d'enrichissement d'Eurodif à Pierrelatte et les usines de combustibles mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine Mélox et Cadarache pour la fabrication de combustibles Mox.

Dans certaines activités (essentiellement traitement du combustible usé), certains clients ont accepté d'assurer le financement d'une partie des coûts associés à ces obligations de démantèlement et de reprise et conditionnement des déchets dont ils restent propriétaires. Pour le Groupe, il en résulte un transfert de l'engagement financier de démantèlement et de reprise et conditionnement des déchets vers ces derniers.

Concernant l'usine de Marcoule, CEA, EDF et COGEMA ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site, avec effet au premier décembre 2004. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets ultimes.

Ce protocole prévoit le versement libératoire par EDF et COGEMA de leur quote-part respective de leur engagement financier au fonds de démantèlement du CEA. Pour COGEMA, cet engagement de 427 M€ (aux conditions économiques de janvier 2004), provisionné dans les comptes fin 2003, a été versé pour moitié fin 2004 et pour moitié début 2005.

Depuis le 31 décembre 2004, COGEMA ne provisionne donc plus pour le site de Marcoule que sa quote-part des coûts d'évacuation et de stockage définitif des déchets ultimes.

L'échéancier des dépenses correspondant aux engagements de fin de cycle se situe entre 2005 et 2060 en fonction des dates prévisibles d'arrêt des installations et de la programmation des opérations. En particulier, les flux de trésorerie relatifs au démantèlement des unités UP2-800 et UP3 de la Hague sont positionnés entre les années 2040 et 2060.

## Détermination des provisions de fin de cycle

### Démantèlement :

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculée installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes.

Le Groupe a retenu un démantèlement qui correspond à l'état final suivant : génie civil assaini sur pied, toutes les zones à déchets nucléaires sont déclassées en zones à déchets conventionnels. Cela correspond à un niveau compris entre 2 et 3 de la classification en cours de révision de l'A.I.E.A. (Agence Internationale de l'Energie Atomique).

Les devis détaillés des coûts des obligations de démantèlement et de gestion des déchets ont été principalement établis par SGN, société d'ingénierie ayant assuré la maîtrise d'œuvre de la construction de la plupart des installations de traitement-recyclage, et considérée comme la mieux à même d'en déterminer les modalités de démantèlement. Dans le cas de l'enrichissement, c'est la société Eurodif qui a mené les travaux d'évaluation.

Les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte un taux d'inflation prévisionnelle de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %, ils sont provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Les devis seront mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles pouvaient être anticipées. En tout état de cause, le Groupe s'est fixé l'objectif de réviser chaque devis selon une périodicité n'excédant pas six ans. En 2004, le Groupe a procédé aux révisions de devis des sites de La Hague et Mélox.

### Reprise et conditionnement des déchets :

Certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils convient donc dorénavant de les reprendre et les conditionner selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté. Certaines de ces filières font encore l'objet d'études.

En 2004, le Groupe a procédé à une revue approfondie de ce poste :

- avec la révision du devis pour intégrer :
  - l'extension du périmètre contractuel des prestations demandé par EDF dans le cadre des négociations en cours (élargissement à certains déchets issus du contrat REP qui a pris fin en 2001) ;
  - les résultats des études d'avant-projet sommaire qui ont permis d'affiner le coût des filières techniques en développement ;
- avec la révision des quotes-parts respectives du CEA et d'EDF dans le financement de ces opérations sur la base de l'accord CEA et du périmètre technique en cours de négociation avec EDF.

Le Groupe traite la part de ces opérations financée par les tiers selon la même logique que les autres contrats. En effet, celles-ci font partie des prestations d'optimisation de conditionnement rendues habituellement par l'usine de La Hague à ses clients. Ces derniers restent propriétaires des déchets conditionnés et devront supporter le coût de stockage définitif. Ainsi, au 31 décembre 2004, suite à l'engagement contractuel du CEA, formalisé par l'accord de décembre 2004, la part de ce dernier dans le financement de ces opérations n'est pas comprise dans la provision et l'actif tiers correspondant. Le paiement du CEA sera comptabilisé comme une avance lors de sa réception et repris en chiffre d'affaires au fur et à mesure des prestations. Il en sera de même avec la part EDF lorsqu'un accord sera signé entre les parties.

L'évaluation repose sur des hypothèses techniques et sur un planning de réalisation.

Les coûts sont estimés à partir d'études d'ingénierie d'avant-projet sommaire pour les investissements nécessaires à la reprise des déchets et à partir d'une évaluation interne pour les coûts d'exploitation de reprise et de conditionnement. Le provisionnement de ces coûts en valeur actualisée s'effectue sur le même principe que les coûts de démantèlement avec un taux d'actualisation de 5 % et une inflation prévisionnelle de 2 %.

### **Evacuation et stockage des déchets ultimes :**

AREVA provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche qui a reçu ou reçoit les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L.542-1 et suivants du Code de l'Environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage géologique profond.

Pour ce dernier poste, le Groupe a considéré que des incertitudes pesaient sur les évaluations. Il a donc retenu une prime de risque de 3 % pour actualiser ces dépenses futures, ce qui a pour effet de ramener le taux d'actualisation à 2 % au même niveau que l'inflation prévisionnelle.

Les incertitudes liées au coût de stockage des déchets ultimes sont les suivantes :

- les grandes étapes de la gestion des déchets MAVL (moyenne activité à vie longue) et HAVL (Haute activité à vie longue) n'ont pas été arrêtées, le Gouvernement devant, en 2006, présenter au Parlement un rapport global d'évaluation des recherches sur ces déchets accompagné d'un projet de loi autorisant, le cas échéant, la création d'un centre de stockage des déchets à haute activité et à vie longue ;
- pour certains types de déchets, les critères d'acceptabilité fixés par l'Andra pour un stockage définitif en surface ne sont pas encore connus précisément ;
- les évaluations financières varient en fonction du mode de réalisation retenu et du type de déchets entreposés ;
- la quote-part AREVA fixée actuellement à 5 % pourrait évoluer en fonction des volumes produits par le Groupe et des volumes produits par les autres producteurs ;
- la répartition entre déchets de moyenne et de haute activité à vie longue du coût d'un éventuel centre de stockage profond pourrait aussi influencer sur la part AREVA ;
- la date de mise en service industrielle et la durée d'exploitation ne sont pas connues avec précision ;
- la qualification sur le stockage en surface ou en site profond de certains déchets du site de Marcoule n'est pas encore déterminée.

Sous l'égide de la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières, un groupe de travail a été constitué en 2004. Il rassemble des représentants des directions du Budget, du Trésor, de l'Andra, d'EDF, d'AREVA et du CEA. Sa mission est d'établir un consensus sur les hypothèses structurantes, la méthodologie de calcul, la prise en compte des incertitudes pour l'établissement de coûts de référence d'un stockage géologique profond.

Le niveau de provision inscrit dans les comptes permet de couvrir la valeur actualisée de l'hypothèse de coût la plus probable du stockage profond applicable en France retenue par le groupe de travail.

### **Négociation EDF/COGEMA :**

EDF et COGEMA se sont engagés dans un processus de négociation globale visant à définir :

D'une part :

- Les conditions juridiques et financières d'un transfert à COGEMA des obligations financières actuelles d'EDF de participation au démantèlement du site de La Hague ; celles-ci pourraient comprendre les modalités d'un règlement libératoire de cet engagement de long terme. Les éléments tenant à la fixation des quotes-parts respectives pour le financement du démantèlement de la Hague ont fait l'objet fin septembre 2003 d'un accord entre les parties ;
- La participation financière d'EDF et de COGEMA au titre de leurs obligations respectives de reprise et conditionnement des déchets des sites de La Hague et de Saint-Laurent-des-Eaux.

Et d'autre part :

- Les conditions économiques du futur contrat de traitement des combustibles usés au-delà de 2007.

Compte tenu du caractère global de cette négociation, AREVA a maintenu dans ses comptes, pour ces coûts de démantèlement, les quotes-parts utilisées pour la clôture des comptes 2003. Sur la base des éléments d'appréciation disponibles, il ne devrait pas en résulter d'incidence significative sur les comptes et la situation financière du Groupe. Les négociations ne sont pas, à ce stade, achevées, EDF ayant demandé à élargir le champ des négociations aux contrats d'approvisionnement dans l'amont du cycle.

### Financement des dépenses de démantèlement et de reprise de déchets

De manière à couvrir les dépenses futures mises à la charge du Groupe, une partie de la trésorerie a été affectée à la constitution d'un portefeuille financier dédié figurant à l'actif du bilan en "Actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle" (cf. Note 9).

## Note 15 – Autres provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	30 juin 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2005 (**)
Provisions pour réaménagement des sites miniers et démantèlement des usines de concentration	66	57
Provisions pour dépollution et reconstitution des autres sites industriels	9	9
<b>Autres provisions non courantes</b>	<b>75</b>	<b>66</b>
Restructurations et plans sociaux	189	234
Provisions pour assainissement courant	75	74
Provisions pour garanties données aux clients	235	228
Provisions pour pertes à terminaison	87	91
Travaux restant à effectuer	406	437
Autres provisions	244	241
<b>Provisions courantes</b>	<b>1 236</b>	<b>1 305</b>
<b>Total provisions</b>	<b>1 311</b>	<b>1 371</b>

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

## Note 16 – Dettes financières

(en millions d'euros)	30 Juin 2005		1 <sup>er</sup> janvier 2005 (**)	
	Dettes non courantes	Dettes courantes	Total	Total
Options de vente des actionnaires minoritaires	931		931	931
Emprunts obligataires	1	0	1	3
Avances rémunérées	433	47	480	449
Emprunts auprès des établissements de crédit	238	56	294	322
Concours bancaires	0	138	138	98
Instruments financiers	0	31	31	4
Dettes financières diverses (*)	54	21	75	77
<b>Total Dettes financières</b>	<b>1 657</b>	<b>293</b>	<b>1 950</b>	<b>1 883</b>
(*) Dont crédit-bail.	35	2	37	39

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

Les engagements de rachat des participations minoritaires de Siemens dans Framatome SAS et de Synatom dans Eurodif SA figurent dans les dettes financières pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente.



## **Siemens**

Le pacte d'actionnaire conclu en 2001 entre Framatome SA (absorbé en 2001 par AREVA) et Siemens prévoit l'exercice d'un put (option de vente par Siemens des titres de Framatome-ANP détenus par Siemens, représentant 34 % du capital) et d'un call (option d'achat par Framatome-ANP des titres de Framatome-ANP détenus par Siemens) dans les conditions suivantes.

En premier lieu, le put et le call pourraient être exercés suite à une période dite "d'impasse" définie par le pacte et qui résulterait en particulier de l'impossibilité de prendre certaines décisions (telles que fermeture d'un site, modification des statuts, ...) ou de la non approbation par Siemens des états financiers pendant deux exercices.

En second lieu, le pacte d'actionnaire prévoit qu'après une période de 11 ans, soit à partir de 2012, les parties ont la possibilité d'exercer ce put ou ce call sans condition.

Dans ce cadre, Siemens aura la possibilité d'exercer un put lui permettant de vendre toutes ses actions à AREVA à dire d'expert et AREVA aura la possibilité d'exercer un call lui permettant de racheter toutes les actions Framatome-ANP détenues par Siemens, pour une valeur déterminée à dire d'expert.

## **Synatom**

Au second semestre 2004, Synatom, filiale d'Electrabel, actionnaire minoritaire d'Eurodif à hauteur de 11 %, a exprimé l'intention d'exercer son option de vente de sa participation. Un collège de trois experts a été nommé par les parties et a procédé à l'évaluation d'Eurodif au cours du premier semestre 2005.

Aux termes de cette option, Synatom a la possibilité de vendre sa participation dans Eurodif à COGEMA au prix fixé par le collège d'experts.

## Note 17 - Engagements donnés ou reçus

Engagements hors bilan en millions d'euros	31/12/2004	30/06/2005	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>2 430</b>	<b>2 708</b>	<b>872</b>	<b>1 526</b>	<b>310</b>
Engagements donnés liés à l'exploitation	2 131	2 521	784	1 439	297
Garanties de marché données	1 992	2 257	702	1 322	232
Garanties de soumission	43	62	57	2	3
Garanties de bonne exécution ou de bonne fin	1 417	1 664	390	1 074	201
Garanties de restitution d'acomptes	25	26	19	7	0
Garanties de dispense de retenue de garantie	92	57	24	23	9
Garanties de "garantie après-vente"	94	104	46	52	6
Autres garanties sur contrats	321	343	166	163	13
Autres garanties liées à l'exploitation	139	264	82	117	65
Engagements donnés liés au financement	51	37	9	25	3
Lettres de confort accordées	5	0	0	0	0
Avals et endossements accordés	1	1	1	1	0
Garanties et Cautionnements accordés	36	28	2	24	2
Nantissements accordés	1	1	1	0	0
Hypothèques accordées	4	4	4	0	0
Autres engagements accordés liés au financement	4	3	1	0	1
Autres engagements donnés	247	151	79	62	10
Clauses de retour à meilleure fortune accordées	7	2	0	0	2
Garanties de passif accordées	66	66	48	18	0
Subventions reçues susceptibles d'être reversées	6	7	1	1	5
Effets escomptés non échus	5	4	4	0	0
Autres engagements donnés	164	73	27	42	3
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>701</b>	<b>789</b>	<b>244</b>	<b>247</b>	<b>297</b>
Engagements reçus liés à l'exploitation	250	352	68	244	41
Garanties de marché reçues	250	352	68	244	41
Engagements reçus liés au financement	15	16	9	2	5
Sûretés personnelles et réelles reçues	15	16	9	2	5
Autres engagements reçus	436	421	168	1	251
Garanties de passif reçues	426	415	165	0	250
Clauses de retour à meilleure fortune reçues	0	0	0	0	0
Autres engagements reçus	10	5	3	1	1
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>1 004</b>	<b>596</b>	<b>563</b>	<b>6</b>	<b>27</b>
Lignes de crédit autorisées non utilisées	557	79	62	0	17
Commandes d'investissements	12	95	95	0	0
Crédits documentaires	38	14	4	0	10
Option d'achat ou de vente de titres	388	392	392	0	0
Portage de titres	0	0	0	0	0
Autres engagements réciproques	8	15	10	5	0

Les engagements hors bilan du groupe AREVA sont présentés selon une grille de lecture économique : les engagements liés à l'exploitation, les engagements liés au financement et les autres types d'engagements. Cette décomposition s'applique aux engagements donnés et aux engagements reçus. Une troisième typologie d'engagements est distinguée : les engagements réciproques. Ils correspondent à des engagements pris par le Groupe en contrepartie desquels une garantie du tiers est reçue en retour.

### Engagements donnés

Les engagements liés à l'exploitation représentent 93 % des engagements donnés. Ils sont constitués à hauteur de 74 % de garanties de bonne fin ou de bonne exécution.

Le Groupe a donné une garantie maison mère au client TVO dans le cadre du contrat EPR Finlande pour le montant total de son engagement et reçu, de la part de Siemens, une garantie à hauteur de sa quote-part. L'engagement net donné par le Groupe est compris entre 1,5 et 2 milliards d'euros. Cette valeur n'est pas intégrée dans le tableau récapitulatif.

### Engagements reçus

Deux garanties sont prévues au contrat d'acquisition de AREVA T&D : une garantie spécifique et une garantie générale.

Une garantie spécifique d'Actif et de Passif qui se décompose en plusieurs sous-garanties :

- une garantie relative aux questions environnementales, dont la franchise a été fixée à 12 M€ ; cette garantie a une durée de dix ans ;
- une garantie en matière fiscale qui s'étend sur les durées de contrôle fiscal ;
- une garantie en matière de fonds de pension ;
- une garantie relative à des contrats ou des litiges spécifiques pour lesquels une garantie d'indemnisation complète autonome a été donnée par Alstom. Cette garantie court jusqu'au 31 mars 2006.

Une garantie générale couvrant toute nature de problèmes non traités dans la garantie d'Actif et de Passif décrite ci-dessus. La garantie générale a un seuil de déclenchement fixé à 19 M€. Le plafond de la garantie générale est de 175 M€.

### Autres engagements

Dans le cadre du plan d'épargne groupe d'AREVA, le FCPE Framépargne détient 300 514 actions de la Société au 30 juin 2005. Ces titres n'étant pas cotés, ils bénéficient d'une garantie de liquidité telle que prévue par la loi sur l'épargne salariale. Cette garantie valable jusqu'au 31 décembre 2005 est donnée par un établissement financier indépendant. Subséquemment, pour permettre la mise en place de cet engagement, la Société a donné une garantie de valeur pour la même période. Au 30 juin 2005, cette garantie porte sur 260 061 actions qui ont été cédées par le FCPE ; à ce titre, un montant de 3,3 millions d'euros figure au passif en dettes financières dans les comptes consolidés. Ce montant correspond à la différence entre le prix d'achat moyen des actions rachetées par l'établissement financier et le prix de cession estimé sur la base du dernier cours d'expert. L'engagement d'AREVA étant valorisé sur la base du dernier cours d'expert, aucun engagement complémentaire n'est à constater au titre du solde de garantie dans les engagements hors-bilan.

AREVA a pris l'engagement auprès des actionnaires de la société Urenco d'acquiescer 50 % des parts que ces derniers détiennent dans la société anglaise ETC ; cet engagement représente un montant maximal de 388,3 millions d'euros, en complément des 150 millions d'euros déjà versés le jour de la signature du protocole d'accord et figurant au bilan au poste "Autres immobilisations financières" (cf. Note 11). Ce montant a été révisé sur la base de l'Euribor du fait du dénouement postérieur au 31 décembre 2004 et intervenant au plus tard le 31 décembre 2005. Cet engagement est assorti de garanties et des conditions suspensives suivantes :

- agrément des autorités de concurrence européennes,
- agrément des gouvernements des quatre pays suivants : Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, France.

L'agrément des autorités de concurrence européennes a été obtenu en octobre 2004.

## Pactes d'actionnaires

### Pacte d'actionnaires AREVA – STMicroelectronics

Le pacte d'actionnaires de STMicroelectronics comprend des dispositions anti-OPA par l'émission d'actions préférentielles au bénéfice de ses participants. Un membre du pacte, seul, peut déclencher cette disposition qui s'applique alors à tous les membres.

## Note 18 – Transactions avec les parties liées

(en millions d'euros)

	30 juin 2005	
	CEA	STMicroelectronics
Prêts (y compris court terme) aux sociétés non intégrées	-	-
Garanties données aux sociétés non intégrées	-	-
Ventes	248	-
Achats	(23)	(25)

(en millions d'euros)

	31 décembre 2004	
	CEA	STMicroelectronics
Prêts (y compris court terme) aux sociétés non intégrées	-	-
Garanties données aux sociétés non intégrées	-	-
Ventes	495	-
Achats (dont 427 millions d'euros de soulte de démantèlement Marcoule)	(485)	(46)

## Note 19 – Autres informations

### Litiges et passifs éventuels

#### • Litiges fiscaux

Le groupe AREVA a fait l'objet, au cours des exercices 2003 et 2004, d'un contrôle fiscal portant sur les résultats déclarés au titre du bénéfice fiscal consolidé en 2000 et 2001. Le contrôle est maintenant clos et les conséquences financières définitives sont intégrées dans les comptes.

#### • Plainte des associations "Sources et Rivières du Limousin" et "France Nature Environnement"

Deux associations ont porté plainte pour abandon de déchets et atteinte à la vie piscicole à proximité d'anciens sites miniers près de Bessines. L'audience devant le tribunal correctionnel de Limoges s'est tenue le 24 juin dernier. Le délibéré est attendu pour la mi-octobre.

#### • ISF2

Le projet ISF2 concerne la construction d'une unité de stockage à sec de combustibles nucléaires (RBMK) en Ukraine. En mai 2004, le client a écrit à Framatome-ANP que ses assemblages ne se trouvaient pas dans l'état indiqué dans les documents contractuels et a demandé à Framatome-ANP d'élaborer une solution technique prenant en compte l'éventualité selon laquelle il ne serait pas en mesure de les caractériser (qui est de la responsabilité contractuelle du client).

En novembre 2004, une solution globale a été présentée aux pays donateurs en présence de l'ensemble des parties prenantes (BERD / Framatome-ANP/ Client / Autorités de Sûreté Ukrainiennes). Après une analyse approfondie demandée par le client, cette solution a été finalement refusée par les Autorités de Sûreté ukrainiennes en février 2005. Une autre solution a alors été étudiée par Framatome-ANP après que le client ait finalement accepté de caractériser ses combustibles.

En mai 2005, cette solution a été présentée aux pays donateurs qui ont demandé à Framatome-ANP de limiter sa responsabilité au traitement des combustibles étanches (95 % du total). Le 7 juillet 2005, un accord technique entre les différentes parties a été signé dans ce sens.

Le 20 juillet 2005, les pays donateurs se sont réunis et ont décidé la réalisation, par un cabinet tiers à désigner, d'une expertise technico-économique de l'évolution du projet. Cette expertise devrait débuter en septembre/octobre 2005 et se dérouler sur une période de six à huit mois.

S'agissant des modalités financières, les discussions se poursuivent entre les parties. Le Groupe a maintenu à ce stade, le niveau de provisions antérieurement constituées au 31 décembre 2004.

#### • **Mc Clean**

Le 23 septembre 2002, faisant suite à une plainte déposée par l'association Inter-Church Uranium Committee Educational Cooperative (ICUCEC) pour non-respect par l'autorité de sûreté nucléaire du processus d'autorisation, la Cour Fédérale du Canada a prononcé en première instance l'annulation du permis d'exploitation, délivré en 1999, par l'Atomic Energy Control Board (AECB) à la mine d'uranium et à l'usine de McClean. Sur appel de COGEMA Inc., la Cour fédérale d'appel du Canada a annulé la décision rendue en première instance. La demande d'appel de l'ICUCEC devant la Cour suprême du Canada a été rejetée par une décision de cette dernière en date du 24 mars 2005.

#### • **Litige USEC**

En 2001, le Département Américain du Commerce (DOC) a imposé des droits compensateurs sur les importations en provenance de France, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Grande-Bretagne à l'encontre des enrichisseurs européens ; cette action fait suite aux plaintes déposées en décembre 2000 par l'United States Enrichment Corporation (USEC) à l'encontre d'Eurodif et d'Urenco pour dumping et subvention. Le niveau des droits compensateurs appliqués aux exportations d'Eurodif aux Etats-Unis a conduit à déposer auprès des douanes américaines 167 millions de dollars au 30 juin 2005, récupérables à l'issue des procédures.

La défense d'Eurodif s'articule autour d'une procédure administrative devant le DOC et d'une procédure judiciaire devant la Cour Américaine pour le commerce international (Court of International Trade -CIT) :

- en février 2003, Eurodif a demandé au DOC une révision des droits compensateurs provisoires versés en 2001 et 2002. Les décisions administratives définitives sur la révision de ces droits ont été notifiées en juillet et septembre 2004. Le niveau des droits compensateurs, après révision, a été réduit d'environ 80% par rapport aux droits provisoires. Les procédures de révision relatives aux droits provisoires versés en 2003 et en 2004 sont en cours ;
- en avril 2002, Eurodif a engagé des procédures d'appel devant la Court of International Trade (CIT) des Etats-Unis. La CIT a rendu des décisions favorables en mars 2003, puis en septembre 2003 confortant l'analyse juridique d'Eurodif. Suite à ces décisions, la US Court of Appeal for the Federal Circuit (CAFC), a été saisie début 2004 et a confirmé, par sa décision définitive du 3 mars 2005, que les prestations de service d'Eurodif ne peuvent pas être assujetties aux lois anti-dumping et subventions. La décision de la CAFC devrait mettre fin aux mesures de protection anti-dumping et subvention mises en place par le Département du Commerce américain et à l'ensemble des procédures en cours.

Ce litige n'est pas provisionné, de même que les montants déposés auprès des douanes américaines, compte tenu du niveau de confiance du Groupe quant à l'issue de cette affaire.

#### • **Enquêtes en cours**

Une enquête a été menée par la Commission européenne concernant des pratiques anti-concurrentielles alléguées entre fournisseurs de GIS et a donné lieu à la mise en évidence de pratiques qui étaient totalement ignorées d'AREVA au moment de l'acquisition. AREVA a collaboré pleinement avec la Commission dans l'établissement des faits. La Commission n'a pas encore émis de "notification des griefs" à l'encontre d'AREVA qui ne connaît pas la qualification des faits concernés. AREVA a associé Alstom à toutes ses démarches auprès de la Commission, AREVA estimant qu'il peut y avoir lieu à l'application de la garantie de passif concédée par Alstom.

Cette enquête a généré des investigations de la part des autorités de la concurrence de la Hongrie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Mexique. AREVA, qui souhaite éradiquer toute pratique anticoncurrentielle qu'elle constaterait, a eu divers échanges avec la Commission sur les actions qu'elle a prise pour s'en assurer. AREVA met en place un programme de conformité au sein de toutes ses activités.

• **Sanction administrative prise à l'encontre d'une filiale mexicaine d'AREVA T&D**

Une procédure a été engagée en 2004 par les autorités mexicaines contre une des sociétés filiale d'AREVA T&D pour pratiques anticoncurrentielles illicites pouvant conduire à une interdiction d'accès à des marchés publics.

La décision de justice définitive a été rendue le 11 août 2005 en faveur d'AREVA T&D, qui a été mise hors de cause.

**Note 20 – Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Le transfert à AREVA de l'activité de *Transmission & Distribution* incluse dans Alstom Ltd (India) a été réalisé début août 2005. A l'issue de l'OPA lancée sur la société cotée AREVA Ltd (India) et du rachat à Alstom de sa participation, AREVA détient 66,65 % du capital. Cette unité réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 150 millions d'euros.

Le groupe AREVA a signé le 19 septembre 2005 avec le fonds d'investissement Bain Capital l'accord portant sur les modalités juridiques et financières de la cession de FCI, filiale connectique du groupe AREVA.

Cet accord a été approuvé par le Conseil de Surveillance d'AREVA réuni le 19 septembre 2005.

Le changement de propriété devrait intervenir avant fin octobre, après accord des autorités de la concurrence et décret pris sur avis de la Commission des Participations et des Transferts.

Afin de compléter l'information financière, et de permettre d'apprécier l'impact de la cession de FCI, le bilan et le compte de résultat consolidés de FCI au 30 juin 2005 sont présentés ci-dessous.

**Bilan au 30 juin 2005 – Actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2005 (*)		31 décembre 2004(**)	
	Montants bruts	Amortissements	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	129	117	12	12
Ecart d'acquisition	307		307	274
Immobilisations corporelles	1 246	889	357	351
Immobilisations financières	7		7	6
Actifs du régime de pension	11		11	8
Actifs d'impôts différés	871	784	87	85
<b>Actifs non courants</b>	<b>2 571</b>	<b>1 790</b>	<b>781</b>	<b>736</b>
Stocks	136	16	120	107
En-cours	10		10	7
Créances opérationnelles	306	5	301	267
Créances non opérationnelles	18	0	18	20
Autres actifs financiers courants				
Trésorerie active	31		31	21
<b>Actifs courants</b>	<b>501</b>	<b>21</b>	<b>480</b>	<b>422</b>
<b>Total actif</b>	<b>3 072</b>	<b>1 811</b>	<b>1 261</b>	<b>1 158</b>

(\*) Données établies suivant le référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors IAS 32 et 39.

## Bilan au 30 juin 2005 – Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2005 (*)	31 décembre 2004 (**)
Capitaux propres – Part du Groupe	449	371
Intérêts minoritaires	5	4
<b>Capitaux propres</b>	<b>454</b>	<b>375</b>
Provisions pour risques et charges	155	174
Dettes financières	342	315
Passif d'impôts différés	(1)	
<b>Passifs non courants</b>	<b>496</b>	<b>489</b>
Dettes opérationnelles	285	265
Dettes non opérationnelles	26	29
<b>Passifs courants</b>	<b>311</b>	<b>294</b>
<b>Total passif</b>	<b>1 261</b>	<b>1 158</b>

(\*) Données établies suivant le référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors IAS 32 et 39.

## Compte de résultat au 30 juin 2005

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2005 (*)	31 décembre 2004 (**)	30 juin 2004 (**)
Chiffre d'affaires	638	1 289	653
Coûts des produits et services rendus	(462)	(940)	(475)
<b>Marge brute</b>	<b>176</b>	<b>349</b>	<b>178</b>
Frais de recherche et développement	(39)	(75)	(38)
Frais commerciaux et marketing	(48)	(102)	(50)
Frais administratifs	(51)	(103)	(55)
Autres charges et produits opérationnels courants	2	17	17
<b>ROP courant</b>	<b>40</b>	<b>86</b>	<b>51</b>
Eléments opérationnels non courants	1	(5)	(5)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>41</b>	<b>81</b>	<b>46</b>
Résultat financier	(5)	(15)	(5)
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>36</b>	<b>66</b>	<b>41</b>
Impôts sur les bénéfices	(7)	(26)	(12)
Impôts différés	(4)	(9)	(9)
Perte de valeur des goodwill			
<b>Résultat net de l'ensemble</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>20</b>
Part revenant aux minoritaires	1		
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>20</b>

(\*) Données établies suivant le référentiel IFRS incluant les normes IAS 32 et 39.

(\*\*) Données retraitées en référentiel IFRS hors IAS 32 et 39.

## Note 21 – Détail des retraitements IFRS sur le compte de résultat du premier semestre 2004

Les tableaux ci-après montrent :

- le passage du compte de résultat du premier semestre 2004 publié en normes françaises au compte de résultat reclassé et retraité en normes IFRS hors IAS 32 et 39 pour la même période (cf. 21-1) ;
- la synthèse des impacts des reclassements et retraitements IFRS sur les différents niveaux du compte de résultat exceptionnel, impôt, quote-part dans le résultat des sociétés associées, amortissement des goodwill (cf. 21-2).

### 21.1 Compte de résultat au 30 juin 2004 reclassé au format IFRS et retraité conformément aux normes IFRS

Les nouvelles rubriques du compte de résultat au format IFRS apparaissent en caractères italiques	Compte de résultat 30/06/2004 normes françaises publié	Reclassements au format IFRS	Retraitements IFRS	Cumul des reclassements et des retraitements	Compte de résultat 30/06/2004 normes françaises reclassé et retraité en normes IFRS	Notes explicatives des reclassements
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 339</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 339</b>	
<i>Autres produits de l'activité</i>	<i>0</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>1</i>
Coût des produits et services vendus	(3 988)	(6)	(33)	(39)	(4 027)	1
<b>Marge brute</b>	<b>1 351</b>	<b>0</b>	<b>(33)</b>	<b>(33)</b>	<b>1 318</b>	
Frais de recherche et développement	(184)	0	0	0	(184)	
Frais commerciaux	(294)	0	0	0	(294)	
Frais généraux et administratifs	(399)	0	0	0	(399)	
Autres charges et produits opérationnels	(147)	54	81	135	(12)	2 - 6
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>327</b>	<b>54</b>	<b>48</b>	<b>102</b>	<b>429</b>	
<i>Perte de valeur des écarts d'acquisition</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4</i>
<i>Coût des restructurations et CATS-CASA</i>	<i>0</i>	<i>(21)</i>	<i>(23)</i>	<i>(44)</i>	<i>(44)</i>	<i>2 - 4</i>
<i>Autres charges et produits non courants</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>3 - 4 - 5</i>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>327</b>	<b>34</b>	<b>25</b>	<b>59</b>	<b>386</b>	
<i>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i>	<i>35</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>35</i>	
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	<i>(24)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(24)</i>	
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	<i>11</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11</i>	
<i>Autres charges et produit financiers</i>	<i>93</i>	<i>(38)</i>	<i>(34)</i>	<i>(72)</i>	<i>21</i>	<i>6 - 7</i>
<b>Résultat financier</b>	<b>104</b>	<b>(38)</b>	<b>(34)</b>	<b>(72)</b>	<b>32</b>	
Résultat exceptionnel	2	(2)	0	(2)	0	3
Impôt sur les résultats	(107)		4	4	(103)	3
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>326</b>	<b>(6)</b>	<b>(5)</b>	<b>(11)</b>	<b>315</b>	
Quote-part dans les résultats des sociétés associées mises en équivalence	44	(2)	0	(2)	42	3
Amortissement des goodwill	(76)	8	68	76	0	7
Résultat net de l'ensemble consolidé	294	0	63	63	357	
Intérêts minoritaires	(51)	0	(13)	(13)	(64)	
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>243</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>293</b>	

(1) Reclassement des produits de redevances et autres produits de la rubrique "Coût des produits et services rendus" vers une nouvelle rubrique : "Autres produits de l'activité" : 6 M€.

(2) Reclassement du coût des restructurations et CATS-CASA de la rubrique "Autres charges et produits opérationnels" vers une nouvelle rubrique spécifique faisant partie des éléments opérationnels non courants : 21 M€.

(3) Reclassement du résultat exceptionnel vers "Autres charges et produits non courants" (4 M€), et la quote-part de résultat des sociétés MEE (- 2 M€).

(4) Nouvelles rubriques composant les "Éléments opérationnels non courants".

(5) Les autres charges et produits non courants comprennent : pertes et gains sur cessions d'actifs immobilisés corporels et incorporels, dépréciation des actifs corporels et incorporels, résultats sur déconsolidations et autres variations de périmètre.

(6) Reclassement de la charge de désactualisation des provisions pour retraites du résultat opérationnel en résultat financier : 30 M€.

(7) Reclassement en résultat financier de l'amortissement d'un goodwill affecté aux titres Total cédés en 2004 : 8 M€.



## 21.2 Synthèse des impacts du passage aux IFRS sur le compte de résultat consolidé d'AREVA pour le premier semestre 2004

(en millions d'euros)

	Résultat opérationnel	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Impôt	Quote-part de résultat des sociétés associées MEE	Amortissement des écarts d'acquisition	Résultat net 1 <sup>er</sup> semestre 2004
<b>Part du Groupe publiée (normes françaises)</b>							<b>243</b>
<b>Part des minoritaires publiée (normes françaises)</b>							<b>51</b>
<b>Total (normes françaises)</b>	<b>327</b>	<b>104</b>	<b>2</b>	<b>(107)</b>	<b>44</b>	<b>(76)</b>	<b>294</b>
Actualisation des obligations de fin de cycle <sup>(1)</sup>	43	(33)					10
Avantages du personnel <sup>(2)</sup>	33	(30)					3
Impôts différés				4			4
Écarts d'acquisition nets <sup>(3)</sup>		(8)				66	58
Coûts de restructuration de T&D <sup>(4)</sup>	(23)						(23)
Valorisation du stock de trading d'uranium	(1)						(1)
Provisions autres que fin de cycle	-						-
Titres mis en équivalence <sup>(3)</sup>			2		(2)	10	10
Reclassement du résultat exceptionnel en ROP	4		(4)				-
Autres ajustements (immobilisations, stocks, clients, charges à répartir, ...)	3	(1)					2
<b>Impact total des retraitements IFRS</b>	<b>59</b>	<b>(72)</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>(2)</b>	<b>76</b>	<b>63</b>
dont : part Groupe							50
intérêts minoritaires							13
<b>Part du Groupe (normes IFRS)</b>							<b>293</b>
<b>Part des minoritaires (normes IFRS)</b>							<b>64</b>
<b>Total (normes IFRS)</b>	<b>386</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>(103)</b>	<b>42</b>	<b>-</b>	<b>357</b>

(1) L'actualisation des provisions et des actifs de fin de cycle a pour effets : (a) de minorer la charge d'amortissement en résultat opérationnel ; (b) de générer une charge de désactualisation en résultat financier.

(2) La charge de désactualisation des provisions pour avantages du personnel, nette du rendement des actifs de couverture, est reclassée en résultat financier en IFRS.

(3) Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement récurrent en IFRS.

(4) Les coûts de restructuration de Transmission & Distribution sont engagés dans l'année suivant l'acquisition et sont comptabilisés dans le compte de résultat en IFRS.

### Note 22 – Détail des retraitements IAS 32 et 39 sur le bilan au 31 décembre 2004

Le tableau ci-après montre le passage du bilan au 31 décembre 2004 retraité en normes IFRS hors IAS 32 et 39, tel que publié au paragraphe 5.1.9. du rapport annuel 2004, au bilan IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2005 incluant les normes IAS 32 et 39.

Il détaille les retraitements effectués, dont l'impact global sur les capitaux propres consolidés est le suivant :

• Capitaux propres – Part du Groupe	+ 364
• Intérêts minoritaires	(375)
<b>Total capitaux propres et intérêts minoritaires</b>	<b>(11)</b>

## Bilan au 31 décembre 2004 retraité en normes IFRS avec IAS 32 et 39

(en millions d'euros)

	Bilan au 31/12/2004 retraité normes IFRS hors IAS 32/39 (§ 5.1.9.RA.2004)	Reclassements au 31/12/2004 actifs et passifs courants/ non courants et autres <sup>(1)(2)</sup>	Bilan au 31/12/2004 retraité normes IFRS hors IAS 32/39 après reclassements	Reclassements titres disponibles à la vente <sup>(3)</sup>	Dépréciation durable titres disponibles à la vente <sup>(4)</sup>	Variation de valeur des titres disponibles à la vente <sup>(5)</sup>	Variation de valeur des titres de transaction <sup>(6)</sup>	Options de vente détenues par les minoritaires <sup>(7)</sup>	Réévaluation stocks et instruments dérivés de l'activité trading <sup>(8)</sup>	Juste valeur instrument Framépargne <sup>(9)</sup>	Instruments de couverture de flux futurs probables <sup>(10)</sup>	Autres impacts IAS 39 : couvertures de juste valeur et instruments dérivés non qualifiables <sup>(11)</sup>	Incidence impôts différés <sup>(12)</sup>	Retraitements IAS 32/39	Total	Bilan 01/01/2005 retraité avec IAS 32/39
	(24)	(24)	13 021	353	(21)	(71)	509	0	556	0	0	17	(32)	1 311	14 332	
<b>Actifs non courants</b>	<b>13 045</b>	<b>(24)</b>	<b>13 021</b>	<b>353</b>	<b>(21)</b>	<b>(71)</b>	<b>509</b>	<b>0</b>	<b>556</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>(32)</b>	<b>1 311</b>	<b>14 332</b>	
Goodwills																
sur entreprises intégrées	1 648	2	1 650					556						556	2 206	
Immobilisations incorporelles	596	1	597											0	597	
Immobilisations corporelles	3 703	(1)	3 702											0	3 702	
Actifs de fin de cycle (part propre)	162		162											0	162	
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	2 015		2 015											0	2 015	
Actifs financiers de couverture des obligations de fin de cycle	2 281		2 281		(67)	184								117	2 398	
Titres des sociétés associées mises en équivalence	1 335	(1)	1 334		(21)									(21)	1 313	
Autres actifs financiers non courants	823	(24)	799	353	(4)	325				17				691	1 490	
Actifs du régime de pension	10		10											0	10	
Actifs d'impôts différés	472	(1)	471										(32)	(32)	439	
<b>Actifs courants</b>	<b>8 385</b>	<b>21</b>	<b>8 406</b>	<b>(353)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>91</b>	<b>0</b>	<b>(200)</b>	<b>8 206</b>	
Stocks et en cours	2 098	(1)	2 097					28						28	2 125	
Clients et comptes rattachés	3 290		3 290									1		1	3 291	
Autres créances opérationnelles	856	4	860					5			24	88		117	977	
Impôts courants - actif	116		116											0	116	
Autres créances non opérationnelles	386	(6)	380									(1)		(1)	379	
Trésorerie active	1 054		1 054			1								1	1 055	
Autres actifs financiers courants	585	24	609	(353)		4						3		(346)	263	
<b>Total Actif</b>	<b>21 430</b>	<b>(3)</b>	<b>21 427</b>	<b>0</b>	<b>(21)</b>	<b>(71)</b>	<b>509</b>	<b>5</b>	<b>556</b>	<b>33</b>	<b>24</b>	<b>108</b>	<b>(32)</b>	<b>1 111</b>	<b>22 538</b>	

(1) Reclassements entre éléments courants et non courants et divers effectués postérieurement à la publication des comptes 2004.

(2) Dont mise à zéro des réserves de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de première application des normes IFRS (cf. Note 1.1) pour 37 millions d'euros.

(3) Valeurs mobilières de placement - actions reclassées en "Titres disponibles à la vente" (cf. Note 1.12).

(4) Annulation des actions d'autocontrôle détenues par ST Microelectronics.

(5) Dépréciation durable des titres disponibles à la vente, évaluée selon la méthode décrite en Note 1.12 appliquée de façon rétroactive.

(6) Réévaluation des titres disponibles à la vente en valeur de marché au 31 décembre 2004.

(7) Réévaluation des titres détenus aux fins de transactions en valeur de marché au 31 décembre 2004.

(8) Comptabilisation des options de vente détenues par les actionnaires minoritaires de filiales consolidées (cf. Note 1.17).

(9) Réévaluation des stocks et des instruments dérivés incorporés dans les contrats de trading d'uranium à leur juste valeur au 31 décembre 2004 (cf. Note 17 sur les engagements).

(10) Réévaluation des engagements accordés par AREVA au FCPE Framépargne à leur juste valeur au 31 décembre 2004 (cf. Note 17 sur les engagements).

(11) Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie à leur juste valeur au 31 décembre 2004 (cf. Note 1.18).

(12) Réévaluation des instruments dérivés de couverture de juste valeur, des engagements couverts correspondants et des instruments dérivés non qualifiés de couverture (cf. Note 1.18).

(13) Comptabilisation des impôts différés correspondants aux différents retraitements.



## 6. Perspectives

Pour l'ensemble de l'année 2005, le Groupe a pour objectifs :

- un chiffre d'affaires en progression, à données comparables ;
- une consolidation du résultat opérationnel courant ;
- une hausse du résultat net qui intégrera la plus-value réalisée sur la cession de FCI.

Dans le nucléaire, le Groupe anticipe une consolidation de son résultat opérationnel à un niveau élevé et une croissance des investissements dans l'**Amont** (activités minières et d'enrichissement) et dans les **Réacteurs et Services**.

Dans la **Transmission & Distribution**, le résultat opérationnel courant devrait être en croissance sur l'ensemble de l'année et les charges de restructurations sont attendues en forte hausse par rapport à celles enregistrées en 2004 (142 millions d'euros) avec une poursuite du déploiement du plan d'optimisation.



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 346 822 638 euros  
Siège social : 27-29, rue Le Peletier - 75009 – Paris - France  
Tél. : +33 (0) 1 44 83 71 00 - Fax : +33 (0) 1 44 83 25 00 - [www.areva.com](http://www.areva.com)